

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**7EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**21 ET 22 DECEMBRE 2020**

*(VISIOCONFERENCE / PRESENTIEL)*

**(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**7ema SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020  
21 E 22 DI DICEMBRE DI U 2020  
4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
21 ET 22 DÉCEMBRE 2020**

**SOMMAIRE DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10H51**

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2020/E7/051 - Identification et délimitation des espaces urbanisés**, posée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica Libera » 13

**Réponse de M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif** 15

**Question n° 2020/E7/048 - Réserve de Scandola**, posée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene » 17

**Réponse de M. François SARGENTINI, Conseiller exécutif** 18

**Question n° 2020/E7/054 - Réserve de Scandola**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » 20

**Réponse de M. François SARGENTINI, Conseiller exécutif** 22

**Question n° 2020/E7/050 - Accès au logement et prix des loyers en Corse**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 23

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 25

**Question n° 2020/E7/052 - Festa di a Nazione in i stabilimenti sculari**, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 27

**Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Conseillère exécutive** 29

**Question n° 2020/E7/053 - Mise en œuvre opérationnelle du Plan « Salvezza »**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » 31

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 32

**Question n° 2020/E7/049 - Investissement en Recherche et Développement**, posée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica Libera » 36

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 37

**Question n° 2020/E7/047 - Programme LEADER en Corse**, posée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'Avvene » 39

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 41

**Ouverture de la séance à 12H01**

**Appel nominal des Conseillers par Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance** 43

**Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 43

**Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse** 46

**Intervention de M. François BENEDETTI** 50

**M. Gilles SIMEONI** 51

**INTERRUPTION DE SEANCE 12 H 34 – REPRISE 14 h 55**

**Le Président Jean-Guy TALAMONI annonce la nécessité de réunir la conférence des présidents** 51

**Mme Mattea CASALTA préside la séance**

<b>INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</b>
---

**Raportu n° 386 : Raportu d'infurmazione intermediariu in quantu a u cartulare aeriu e u cuntestu « Covid-19 »**

**Rapport n° 386 :** Rapport d'information relatif au point d'étape du dossier aérien et le contexte « Covid-19 »

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI,  
Présidente de l'Office des Transports de la Corse** 54

**Raportu n° 444 : Nota di situazioni, sintesi, avvicinera è ghjistioni « Covid » in u sittori di u sirvizi publicu aereu è marittimu**

**Rapport n° 444 :** Note de situation : synthèse, approche et gestion « COVID » dans le secteur du service public aérien et maritime

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI,**  
54

*Prise(s) de parole :* 57

Mme Mattea CASALTA  
M. Jean-François CASALTA  
M. Paul MINICONI  
Mme Mattea CASALTA  
Mme Vanina BORROMEI

**VOTE** 59

**Raportu n° 415 : Approvu di l'operazione d'assodu di e parete nantu a a ligna centrale di u ritale ferruviariu - fasa 8**

**Rapport n° 415 :** Approbation de l'opération de confortement des parois rocheuses sur la ligne centrale du réseau ferré - tranche 8

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI,  
Présidente de l'Office des Transports de la Corse** 60

**VOTE** 61

**Raportu n° 416 : Rivalutazione di l'operazione di rigenerazione di cinque strutture metalliche nantu a u ritale ferruviariu**

**Rapport n° 416 : Réévaluation de l'opération de régénération de cinq ouvrages métalliques sur le réseau ferré**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse** 62

Mme Mattea CASALTA : avis favorable de la CFF et de la CDENATE 63

**VOTE** 64

**Présentation groupée des rapports 418 à 422**

**Raportu n° 418 : Aghjustu n° 3 a u cuntrattu di cuncissioni di l'aeruportu d'Aiacciu Campu di l'Oru cunclusu tra a Cullittività di Corsica e a Camara di Cummerciu e d'Industria di Aiacciu e Pumonti**

**Rapport n° 418 : Avenant n° 3 au Contrat de concession de l'aéroport d'Aiacciu - Campo Dell' Oro conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aiacciu et de Corse-du-Sud**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse** 65

Rapport (n° 2020/E7/038) de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**VOTE** 68

**Prise(s) de parole :** 69

Mme Mattea CASALTA

M. Pierre GHIONGA

M. Serge TOMI

**Raportu n° 419 : Aghjustu n° 2 a u cuntrattu di cuncissioni di l'aeruportu di Figari Sud-Corse cunclusu tra a Cullittività di Corsica e a Camara di Cummarciu e d'Industria d'Aiacciu e di Pumonti**

**Rapport n° 419** : Avenant n° 2 au Contrat de concession de l'aéroport de Figari Sud-Corse conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aiacciu et de Corse-du-Sud

**VOTE**

70

**Raportu n° 420** : Aghjustu n° 3 à u cuntrattu di cuncessione di l'aeruportu di Bastia Poretta cunclusu tra a Cullettivita di Corsica e a Camera di Cummerciu e d'Industria di Bastia e di Cismonte

**Rapport n° 420** : Avenant n° 3 au Contrat de concession de l'aéroport de Bastia Poretta conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse

**VOTE**

72

**Raportu n° 421** : Aghjustu n° 2 a u cuntrattu di cuncessione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina cunclusu tra a Cullettivita di Corsica e a Camera di Cummerciu e d'Industria di Bastia e di Cismonte

**Rapport n° 421** : Avenant n° 2 au Contrat de concession de l'aéroport de Calvi Sainte Catherine conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse

**VOTE**

73

**Rapport n° 422** : Aghjustu n° 2 a u Cuntrattu di cuncessione di u portu di cummerciu di Bastia cunclusu trà a Cullettività di Corsica è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Bastia è di Cismonte

**Rapport n° 422** : Avenant n° 2 au Contrat de concession du port de commerce de Bastia conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse

**VOTE**

75

**Raportu n° 427** : Raportu d'infurmazione nantu à a rinnuvata di l'infrastrutture purtuarie di Bastia

**Rapport n° 427** : Rapport d'information sur le renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia

<b>Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse</b>	75
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	78
M. Jean-François CASALTA	
M. Pierre GHIONGA	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	
En réponse aux intervenants :	
<b>Mme Vanina BORROMEI</b>	79
<b>M. François SARGENTINI</b>	80
Rapport d'information l'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE	80

## GHJUVENTÙ E ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

### **Rapport n° 413 : Rigulamentu di l'aiuti Sport**

### **Rapportu n° 413 : Règlement des aides Sport**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par <b>Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge du Sport et de la Jeunesse</b>	81
Rapport (n° 2020/E7/049) de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé	86
Rapport (n° 2020/E7/053) de la Commission des Finances et de la Fiscalité	86
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	86
Mme Juliette PONZEVERA	
M. Jean-François CASALTA	
M. Romain COLONNA	
M. Pascal CARLOTTI	
M. Pierre-José FILIPPETTI	
M. Paul MINICONI	
Mme Lauda GUIDICELLI en réponse aux intervenants	91

### ***INTERRUPTION DU VOTE:***

Intervention de M. Pierre GHIONGA  
 Mme Mattea CASALTA  
 M. Pierre GHIONGA

**REPRISE DU VOTE**

94

**Raportu n<sup>u</sup> 425 : Cunvenzione d'uggettivi è di mezi cù u Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSGC)**

**Rapport n° 425 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC)**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par **Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge du Sport et de la Jeunesse** 95

**Prise(s) de parole :** 97

M. Xavier LACOMBE : Présentation amendements

Mme Lauda GUIDICELLI en réponse

Mme Mattea CASALTA

M. Xavier LACOMBE : maintien des 2 amendements

**VOTE amendements et rapport** 104

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERA / ENSEIGNEMENT -  
 FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n<sup>u</sup> 405 : Stabilita di un Mercatu à prucedura furmalizata in quantu à a furnitura di un simulatore di meccaniche à u benefiziu di u Liceu Prufessionale Marittimu è Acquacolu di Bastia**

**Rapport n° 405 : Passation d'un Marché à Procédure Formalisée relatif à la fourniture d'un simulateur machines au profit du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Bastia**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement et de la Formation** 105

Rapport (n° 2020/E7/050) de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Rapport (n° 2020/E7/054) de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**Prise(s) de parole :** 106  
Mme Anne-Laure SANTUCCI

**VOTE** 108

**Rapportu n° 410 : Prughjettu di custruzioni di una fabrica di casgi è di salamaria à u Campus Agri di Sartè**

**Rapport n° 410 : Projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement et de la Formation** 109

Rapport (n° 2020/E7/051) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Rapport (n° 2020/E7/055) de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**Prise(s) de parole :** 111

Mme Pascale SIMONI

Mme Paola MOSCA

M. Xavier LACOMBE

Mme Josepha GIACOMMETTI PIREDDA en réponse aux interventions 114

**VOTE** 118

La séance est présidée par M. Jean-Guy TALAMONI

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Rapportu n° 423 : Cunvenzione tripartita e quadriannuale d'uggettivi e di mezi tra a cullettività di corsica, a Suceta Naziunale di prugramma France Télévisions e u statu in quantu a u sviluppu di u canale Via Stella pe u periodu currendu da u 1<sup>ma</sup> di ghjennaghju a u 31 di dicembre di u 2023**

**Rapport n° 423** : Convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société Nationale de programme France Télévisions, et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine** 118

Avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé 120

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 121

*Prise(s) de parole :* 122

M. Romain COLONNA

M. Jean-François CASALTA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Pierre GHIONGA

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** en réponse aux interventions 124

**VOTE** 128

**Le Président Jean-Guy TALAMONI intervient au sujet de la Conférence des Présidents et mentionne la tenue, à titre exceptionnel, d'un débat en séance publique.** 128

*Prise(s) de parole :* 129

M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Valérie BOZZI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Pierre POLI

M. Hyacinthe VANNI

M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Guy TALAMONI 144

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 424 : Aiutu finanziariu à a cumuna di Bastia pè a realizazione di un studiu preparatoriu à a candidatura Bastia Corsica à u labellu « Capitale europea di a cultura »**

**Rapport n° 424 : Aide financière au bénéfice de la commune de Bastia pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature Bastia-Corsica au label « Capitale européenne de la culture »**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine** 145

Lecture du rapport (n° 2020/E7/053) de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse (Lecture de l'avis favorable)* 148

Lecture du rapport (n° 2020/E7/056) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse (Lecture de l'avis favorable)* 148

**Prise(s) de parole :** 149

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Hyacinthe VANNI

M. Pierre GHIONGA

M. Petr' Antone TOMASI

Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA, en réponse aux interventions 150

**VOTE** 153

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

M. Xavier LUCIANI : demande de vote de l'urgence 154

**Vote de l'urgence pour les rapports 441 et 442** 155

**Raportu n° 441 : « Pianu Média & Lingua Corsa » : Sustegnu finanziariu 2020 à i media isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News**

**Rapport n° 441** : Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI,**  
**Conseiller exécutif en charge de la langue corse** 156

**Séance suspendue à 19h20.**

## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 51.**

### **Le Président TALAMONI**

Bonjour à tous.

Il faudrait que les services techniques, qui ont le pouvoir de nous mettre à l'abri du froid et des maladies qui peuvent être causées par le froid, agissent rapidement.

Je sens que les cerveaux eux-mêmes commencent à congeler ; je m'en suis rendu compte en discutant avec un certain nombre de collègues, le mien d'ailleurs est dans ce cas. Et je pense qu'il va être très difficile de travailler dans ces conditions-là.

Donc, nous allons commencer par les questions orales, comme d'habitude. La première va être posée par Pierre-José FILIPUTTI.

Vous avez la parole.

### **QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**\* Question orale N° 2020/E7/051** déposée par M. Pierre José FILIPPETTI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Identification et délimitation des espaces urbanisés.**

### **M. Pierre-José FILIPUTTI**

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

La question foncière a toujours été au centre des inquiétudes de « Corsica Libera » puisque liée à des enjeux socio-économiques : lutte contre la spéculation, statut de résident, exclusion inacceptable des Corses de leur propre terre.

Il s'agit là d'une part essentielle de notre engagement politique au service des corses.

La pression foncière n'a jamais été aussi prégnante.

Compte tenu de la flambée des prix qui empêche les Corses de construire dans leur village sur leurs terres familiales, force est de constater que la crise économique, sociale

et sanitaire que nous traversons depuis mars dernier, n'a en rien entravé les appétits féroces de grands investisseurs.

Les contraintes liées aux différentes lois en vigueur (montagne, littoral, Elan, ELAN, ALUR) constituent un handicap supplémentaire à l'installation des Corses dans leur village en exploitant leur patrimoine familial.

Paradoxalement, les zones dites « constructibles » sont souvent situées dans des endroits subissant une forte pression foncière, alors que certains hameaux historiques sont sans perspective et se voient juste proposer une désertification presque inéluctable.

Lier le statut de résident à la question foncière pourrait apporter une solution.

Mais aujourd'hui, un des problèmes majeurs est l'absence de document d'urbanisme ou l'existence de documents d'urbanisme totalement archaïques et incompatibles avec le PADDUC.

À cela s'ajoute le rôle trouble joué par l'Etat à travers la délivrance de permis de construire dans des conditions souvent bien curieuses.

Il est de notre devoir de nous assurer de la maîtrise du développement et de l'aménagement de notre territoire au service exclusif de notre peuple.

Notre Collectivité doit donc poursuivre son engagement et ses actions en matière d'accompagnement aux communes dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) en adéquation avec un développement local maîtrisé et compatible avec le PADDUC.

En octobre dernier, notre assemblée a voté la nouvelle carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Cet acte majeur en matière de lutte contre la spéculation, permet aussi aux communes de pouvoir l'intégrer à leur document d'urbanisme.

L'étape suivante serait alors que notre collectivité, via l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, propose une carte des espaces urbanisés et ce afin, toujours, d'accélérer la mise en place de documents d'urbanisme, maillons essentiels d'un développement maîtrisé et cohérent.

En effet, les précisions qui concernent l'identification des espaces urbanisés relèvent des orientations fondamentales du PADDUC.

Les caractériser permettrait de prendre en compte les réalités liées à l'urbanisation traditionnelle de la Corse, c'est-à-dire l'urbanisation par hameau. L'enjeu relevé par le

PADDUC est ainsi « d'établir la limite entre espace urbanisé ou partie actuellement urbanisée de la commune et urbanisation diffuse ou mitage, et de proposer, au titre de son habilitation générale, les modalités d'urbanisation propre aux dits espaces urbanisés. »

Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous préciser votre appréciation sur le sujet et ainsi proposer un possible calendrier quant à l'identification et la délimitation des espaces urbanisés ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Jean BIANCUCCI va vous répondre, vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour cette question qui est extrêmement pertinente.

Le PADDUC est habilité, comme vous le savez en application de l'article L.4424-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à préciser les lois Littoral et Montagne. Il est, en quelque sorte, l'ensemblier de différentes normes existantes. Il les précise selon la réalité du territoire, sans pour autant les modifier, les adapter.

En 2015, le document validé par l'Assemblée de Corse nous avait permis, par exemple, d'assimiler les notions de « partie actuellement urbanisée des communes » et « d'espace urbanisé des communes ».

Sans rentrer plus dans les détails, ce travail, exclusif au PADDUC, permettait la densification modérée des espaces déjà urbanisés. En effet, notre île a connu au cours des dernières décennies un phénomène d'étalement urbain très marqué. L'idée était donc de venir « réparer » ces secteurs existants, d'autant plus que la loi ALUR venait d'être votée l'année d'avant.

Ce travail a également permis de sécuriser le cadre juridique applicable aux hameaux traditionnels, difficilement qualifiable dans les communes littorales. Le PADDUC avait prévu la possibilité de les renforcer. Tout un travail rendu caduque par l'entrée en vigueur de la loi ELAN.

Sur ce point-là, nous sommes déjà allés au plus loin de ce que la notion de précision nous permet de faire. Nous ne pouvons pas aller plus loin en la matière concernant la localisation ou la délimitation d'espaces urbanisés, cela irait au-delà de l'habilitation qui est faite au PADDUC et priverait les collectivités locales, en l'occurrence les communes, de toute marge de manœuvre.

Malgré tout, dans le cadre de relations plus formelles avec les communes, l'AUE peut être amenée à travailler sur la localisation de formes urbaines et d'espaces urbanisés. Elle ne pourrait en revanche, je le dis, établir de documents cartographiques portant sur les espaces urbanisés à l'échelle de la Corse.

Cela étant dit, suite à l'approbation de la loi ELAN fin 2018, il n'est permis de densifier les espaces urbanisés des communes littorales, qu'à condition que ces espaces aient été localisés dans le PADDUC. Un travail qui ne pourrait se faire qu'à travers une future révision.

En admettant encore que ce travail soit conduit, il ne pourrait porter que sur la LOCALISATION de ces espaces urbanisés en commune littorale. Il ne pourrait en aucun cas s'agir d'une DÉLIMITATION PRÉCISE des espaces urbanisés.

Cela ne répond qu'en partie à vos attentes, je le sais, mais les textes régissant le PADDUC ne permettent pas d'aller plus loin. C'est un sujet que nous avons largement abordé avec M. DELDUC, Directeur général de l'aménagement et de la nature (DGALN), lors de la conférence des maires suite aux assises de l'urbanisme.

Ainsi, sur ce point, tout comme ce qui concerne l'identification des secteurs des communes littorales et de montagne sur lesquels ne s'appliquerait plus que la loi Montagne, le Conseil exécutif a décidé de présenter l'ensemble des éléments d'appréciation à l'Assemblée de Corse à l'occasion du bilan de l'application du PADDUC au terme des 6 ans prévus par le CGCT, c'est-à-dire à la fin 2021.

Bien entendu, il s'agit d'établir des projets de développement communaux et intercommunaux qui permettront d'aller de l'avant. Cela, vous le savez, ne suffira cependant pas à la résolution complète du problème central, celui de la régulation en matière de spéculation foncière et immobilière sur lequel nous continuons et continuerons de travailler.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question orale suivante va être posée par Xavier LACOMBE. Vous avez la parole, Cher collègue.

**\* Question orale N° 2020/E7/048** déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Réserve de SCANDOLA**

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Donc objet : la réserve de Scandola. Je suis sûr qu'il ferait meilleur dans les eaux de Porto que dans cette assemblée...

Monsieur le Président,

Après le risque encouru à deux reprises ces dernières années de perdre le classement UNESCO alors que le Golfe de Porto est le seul site de Corse à bénéficier de cette reconnaissance internationale, voilà que nous apprenions le 4 décembre dernier la perte du label européen des espaces protégés pour la Réserve de Scandola.

Une décision regrettable, « hélas, trois fois hélas », comme dirait Ronsard, motivée par la surfréquentation du site, par la question du périmètre et par celle du Parc Marin. Trois dimensions qui ne sont pas simples, je vous l'accorde.

On peut également évoquer des erreurs matérielles qui, à ce niveau, s'avèrent être de ce que l'on pourrait qualifier des manquements.

Pour la fréquentation du site, il y a eu des évolutions favorables à l'initiative des professionnels bateliers, il faut le dire, qui ont organisé leurs rotations et visites sans dégrader les fonds marins puisqu'il n'y pas de mouillage à l'ancre. C'est une avancée à souligner. Mais reste l'épineuse question de l'accès au site des plaisanciers privés dont la régulation peine à s'organiser. Et aujourd'hui, je crois que nous n'avons pas avancé.

Le périmètre, nous en avons parlé en séance en juillet dernier. Quel niveau d'extension est exigé par la Convention de Berne et quelles en sont les raisons ? Nous n'avons pas participé au vote en juillet lorsque vous nous proposiez de créer une nouvelle réserve sur le périmètre Calvi-Cargèse d'une part, parce qu'il est primordial que les communes concernées soient associées aux discussions, et ce n'était pas le cas ; d'autre part, parce que justement la réserve originelle de Scandola se trouve en difficulté, pourquoi en superposer une nouvelle bien plus grande alors que l'on ne parvient pas à gérer l'existant ? Peut-être que c'est la solution me direz-vous...

Enfin, et c'est là je pense la dimension la plus politique : la création d'un Parc Marin qui, d'avis d'experts, est considérée être la meilleure solution en termes de protection et de valorisation. Nous connaissons tous le Parc Marin du Cap Corse et des Agriates, et celui International des Bouches de Bonifacio. La réserve de Scandola et plus globalement le Golfe de Porto, de Girolata aux Calanques de Piana, mériterait tout autant d'accéder à ce type de classement qui serait distinct des labels UNESCO et européens mais plutôt complémentaires et de nature à se consolider mutuellement.

Se pose alors une question de gouvernance, puisque c'est l'Etat qui gère les parcs marins, et j'espère que ce n'est pas cette fois encore une question de rapport de force, ce serait bien dommage, qui a retardé ces discussions, avec les risques et les conséquences que l'on connaît aujourd'hui : soutenez-vous, Monsieur le Président, la création d'un Parc Marin dans le Golfe de Porto ?

Une décision regrettable, disions-nous, mais vraisemblablement réversible, nous l'espérons (on parle d'un délai définitif de deux ans, cela nous laisse un peu de temps), exigeant une réaction fondée et pragmatique de la part de notre Collectivité.

Encore une fois, cette fois-ci, faisons nos preuves.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à notre série d'interrogations.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Je crois que c'est François SARGENTINI qui va répondre. Vous avez la parole.

### **M. François SARGENTINI**

Monsieur le Président, Merci,

Monsieur le Conseiller,

Je suis au regret de vous dire que, contrairement à ce que vous affirmez, le site du Golfe de PORTU n'a jamais encouru le moindre risque de perdre le classement UNESCO.

Après les évaluations réalisées en 2014 et 2017, le 2 décembre 2020 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a renouvelé le classement en estimant que les perspectives relatives à l'état de conservation du site UNESCO aux Golfe de PORTU, Calanche di PIANA, Golfe de GIROLATA, riserva di SCANDULA sont bonnes. Et comme il est fait pour tous les grands sites protégés du monde, l'UICN demande une veille

particulière sur la surfréquentation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques.

Le site est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1983. L'Uffiziu di l'Ambiente en est gestionnaire délégué depuis la fin de l'année 2019.

Le pôle « espaces protégés marins » en charge du patrimoine mondial du Golfe de PORTU a immédiatement nommé un responsable et une assistante. Les procédures de recrutement de 2 techniciens sont en cours. Les moyens nautiques sont déjà sur zone.

Nous ne sommes pas restés inactifs, Monsieur le Conseiller.

Vous n'avez pas voté en juillet dernier l'extension de la réserve de SCANDULA. C'est très regrettable, parce que je pense qu'un tel sujet devrait permettre d'établir un consensus. Il s'agit de la protection d'un site majeur de la Corse.

De plus, cette extension se fera dans le cadre des compétences dévolues à notre collectivité.

L'extension va se faire avec l'accord des six communes concernées. Leurs élus m'ont affirmé qu'ils en avaient assez du cirque politique et médiatique qui pèse sur le site du Golfe de PORTU. Ils souhaitent poursuivre le travail que nous avons entrepris ensemble depuis deux ans et demi ; travail qui démontre son efficacité et qui a des résultats.

Reste, non pas la perte du diplôme mais sa suspension. Ce résultat est dû aux aléas des gestions passées sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Je souhaite que la Corse réussisse et qu'elle récupère, dans un avenir proche, le diplôme européen. Pour cela, les responsables du PNRC, gestionnaire de la réserve, et le service « espaces protégés » de l'Office ont, à la demande des responsables de la convention de Berne, donné fin novembre toutes les informations.

Ces informations sont basées sur de véritables constatations et non pas sur des affirmations erronées, voire fantaisistes.

Aujourd'hui, après la validation de la gestion de l'ensemble du Golfe de PORTU par l'Union internationale, il est nécessaire de retrouver plus de sérénité.

Quant à nous, Monsieur le Conseiller, nous allons poursuivre notre travail pour laisser en très bon état ce site aux générations futures.

J'espère, Monsieur le Conseiller, vous avoir rassuré.

Et dites bien à Monsieur MARCANGELI, qui avait dit qu'il avait besoin qu'il y ait des gens qui se mettent au travail, que la majorité est au travail ! Que l'Exécutif est au travail ! Et faites-lui bien savoir que nous comptons continuer ce travail pour les années à venir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif pour cette réponse tonique.

Nous allons donner la parole à Pierre GHIONGA. Avete a parolla.

\* **Question orale N° 2020/E7/054** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica Indè a Repubblica » : **Scandula**

### **M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, pruveraghju à esse più calmu ind'è a mo quistione...

Monsieur le Président,

La perte du Diplôme Européen des Espaces Protégés par la Réserve Naturelle Nationale de Scandula a créé un certain émoi sur notre île, mais cette perte génère à mon sens des conséquences qui sont plus psychologiques que réellement concrètes s'agissant du niveau de protection actuel de cet espace naturel emblématique.

En effet, il est aujourd'hui nécessaire d'insister sur le fait que le statut de Réserve Naturelle Nationale (outil de protection très fort) ainsi que le label UNESCO n'ont jamais été remis en cause.

Néanmoins, le défi de la concomitance indispensable entre protection environnementale et développement économique reste à relever, et pour cela, un-diplôme aussi prestigieux soit-il ne peut suffire.

Pour m'être fortement investi sur ces problématiques entre 2010 et 2015, il me semble que la solution ne peut se limiter à une réflexion uniquement focalisée sur le site de Scandula, mais doit être appréhendée en travaillant d'ores et déjà sur une suite à donner à l'Analyse Stratégique Régionale de Corse pour la création d'aires marines protégées approuvée par cette même assemblée le 23 mars 2012.

Il semble également nécessaire de créer rapidement la réserve naturelle de Corse envisagée sur la façade maritime Nord-Occidentale (entre Galeria et Piana) qui, en englobant le cœur de la Réserve naturelle de Scandola, permettra de mettre en place une réglementation adaptée aux différentes pratiques tout en permettant de mieux contrôler et mieux répartir la fréquentation sur ce périmètre géographique.

L'annonce de sa réalisation dans le Corse Matin de vendredi est évidemment une satisfaction, mais j'aimerais qu'on précise certaines choses : s'agira-t-il d'une extension de la réserve naturelle nationale actuelle ? Auquel cas, c'est l'Etat qui dirigera l'opération et les délais de réalisation seront, d'après mes renseignements, d'au moins 3 ans. Ou s'agit-il de la création d'une réserve naturelle de Corse (dont nous avons acté le principe en juillet 2020 et que j'avais voté, M. le Président), accolée à la réserve naturelle nationale existante ? Notre institution en serait le pilote et nous pourrions être plus rapides. Voilà la question que j'aimerais éclaircir.

Mais cela ne saurait suffire à faire baisser la pression touristique sur ce site. Et pour cela, il faut, à travers une gestion globale de nos aires marines protégées confiée à l'Office de l'Environnement, redynamiser nos autres richesses environnementales.

En effet, dans le même temps, il serait souhaitable de procéder à l'extension de la Réserve Naturelle de Bocche di Bunifaziu jusqu'à Senetosa et de relancer la structuration du GECT-PMIBB avec la Sardaigne qui, outre le Parc National de l'archipel de la Maddalena, devrait intégrer le parc national de l'Asinara et une réserve Régionale sarde présente au large de Santa Teresa di Gallura. En procédant de la sorte, l'ensemble du secteur maritime de Bocche di Bunifaziu bénéficierait d'une protection renforcée de sa biodiversité.

Pour les mêmes raisons, la création d'une Réserve Naturelle de Corse sur l'herbier de posidonies de la plaine Orientale me semble également indispensable.

Ainsi avec le Parc Naturel Marin du Cap Corse et des Agriates, nous serions dotés de tous les outils dans le domaine maritime pour répondre au double défi écologique et économique qui se présente à nous.

Ma question est simple monsieur le Président :

1/ Partagez-vous mon analyse ?

2/ Si oui, êtes-vous d'accord pour en faire un des axes principaux du futur PTIC car la mise en place de cette stratégie nécessitera des financements importants ?

Vi ringraziau.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'est François SARGENTINI qui répond à cette question.

**M. François SARGENTINI**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller,

Je partage votre analyse et je suis d'accord avec vous.

Il y aura, dans le prochain PTIC, des engagements dans ce domaine, c'est évident.

Parce que sans moyens budgétaires, on ne peut pas avoir de politique ambitieuse dans ce domaine comme dans tous les autres.

Nous avons déjà commencé à prendre des décisions en augmentant les budgets alloués et en créant un service dédié à la gestion de la surfréquentation, ainsi qu'à la protection des sites majeurs de Corse.

Je ne vous rappellerai pas la liste des projets tant maritimes qu'en montagne. Vous avez été Président de l'Office et je sais que vous les connaissez.

Je vous remercie d'affirmer que le niveau de protection n'a pas diminué sur le site de Scandula. Comme vous le savez, l'extension de la réserve est programmée et s'il y a eu un léger retard après le vote de juillet à l'Assemblée de Corse, il est dû à une demande de report par les services de l'État. Je peux vous confirmer que l'extension de la réserve va se faire dans le cadre des institutions de la Corse telle que l'a votée l'Assemblée de Corse en juillet dernier.

L'extension de la réserve di e Bocche di Bunifaziu n'est pas prévue. Aucune demande en ce sens ne m'est parvenue.

Quant au GECT avec la Sardaigne, les équipes de l'Office étaient prêtes pour structurer ce projet international mais, je suis au regret de vous dire que nous n'avons pas trouvé un grand enthousiasme du côté sarde.

Peut-être pourrons-nous, dans un proche avenir, faire avancer ce projet sous une autre forme.

La création d'une réserve sur le grand herbier de posidonie de la côte orientale est dans les plans du service « espaces protégés », ainsi que de nouveaux projets sur des sites en mer et sur terre.

L'Office se dote de tous les outils afin de répondre aux problèmes que nous pose la surfréquentation sur nos sites majeurs.

Cette stratégie se développe en concertation avec les alliés et les acteurs économiques des régions concernées.

Monsieur le Conseiller, je vous le redis, je partage votre analyse qui pose des enjeux importants pour la Corse. Les institutions de la Corse nous donnent toutes les compétences dans ce domaine. Sous la responsabilité des élus de notre Assemblée, nous avançons aujourd'hui avec détermination, comme nous le ferons dans les années à venir.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif pour votre réponse.

La question suivante va être posée par Julien PAOLINI. Vous avez la parole, Cher Collègue.

\* **Question orale N° 2020/E7/050** déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Accès aux logements et prix des loyers en Corse.**

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Le 4 décembre dernier, le Ministère de la transition écologique a publié une cartographie des loyers en France et en Corse.

Une première observation saute aux yeux : la Corse est dans le rouge. Les prix au mètre carré pour les locations d'appartements et de maisons sont particulièrement élevés. À titre d'exemple, les prix à Bastia et Ajaccio sont compris entre 900 et 1 000 € par mois pour un appartement d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>.

Cette étude démontre une nouvelle fois l'ampleur des phénomènes spéculatifs en Corse. Elle vient aussi confirmer le constat réalisé en juillet 2019 par l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie. En 15 ans, le coût du logement a augmenté en Corse deux fois plus vite que sur le Continent et le coût du foncier quatre fois plus vite.

Ces deux études ont également démontré que l'exclusion de l'accès au foncier et au logement touche désormais l'ensemble de l'île, bien au-delà des seules zones littorales et touristiques. Cette situation alarmante sur la cherté des logements est accentuée par d'autres facteurs, tels que le fort taux de pauvreté ou encore les prix élevés des produits de consommation courante : carburant, alimentation, transport, énergie... (cf. rapport de l'Autorité de la concurrence publié le mois dernier et dont nous débattons prochainement, et qui fait écho également à la question de notre collègue Pierre-Jo FILIPUTTI).

En réponse à ces difficultés, notre assemblée a adopté en Septembre 2019 un nouveau règlement des aides notamment en faveur des primo-accédants et des communes.

Pouvez-vous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, nous fournir un premier bilan des montants d'ores et déjà mobilisés par notre Collectivité de Corse dans le cadre de cette politique ? Et surtout pouvons-nous envisager de nouveaux dispositifs - notamment au travers du plan de relance - afin de trouver rapidement des réponses pour lutter contre la spéculation et la dépossession ?

Pour terminer, rappeler que lors de sa venue en Corse en Septembre dernier, Emmanuel MACRON a une nouvelle fois écarté notre revendication du statut de résident ; outil efficace pour lutter contre la spéculation. Il a toutefois indiqué : « *La réponse à cette situation n'est pas dans le statut de résident fiscal, mais dans le contrôle et dans une régulation spécifique du foncier sur l'île. J'ai mandaté le préfet pour faire des propositions concrètes pour changer le cadre de gestion du foncier et permettre de lutter contre les effets de la spéculation.* »

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, sur ce dernier point, pouvez-vous nous préciser si la Collectivité de Corse a été associée de près ou de loin à d'éventuelles propositions de l'état pour réguler les prix du foncier en Corse - domaine où notre collectivité exerce de multiples compétences ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Le Président du Conseil exécutif va répondre.

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

Cher collègue, merci pour cette question.

Il faudra beaucoup plus que le cadre d'une question orale et de la réponse qu'elle appelle pour aborder l'ensemble des problématiques que vous avez soulevé, puisqu'elles tiennent, comme cela a d'ailleurs été souligné lors d'une question précédente posée par un autre groupe de la majorité, à des fondamentaux de ce que nous essayons de construire pour la Corse et son peuple.

Rapidement :

- D'une part, un bref bilan des règlements au titre de l'année 2020 ;
- D'autre part, les perspectives, la situation et les propositions que nous pouvons faire notamment dans le cadre de la relance économique et sociale.

Sur le bilan, il est globalement positif :

- Soutien aux communes et intercommunalités, le montant affecté est de 3 952 000 € pour 47 opérations ;
- Primo-accession à la propriété, 659 000 €;
- Financement du logement locatif social, 2 327 000 €;
- Aide au parc privé dans les OPAH, 488 900 € pour 128 dossiers en aides directes aux particuliers ;
- Enfin, 172 394 € aux communes ou aux EPCI maîtres d'ouvrage au titre de l'ingénierie.

Donc, un total de crédits affectés de 7,6 M€ en hausse par rapport aux exercices précédents.

Globalement une bonne consommation des crédits, une réponse favorable des acteurs de terrain, notamment des communes et intercommunalités qui s'emparent des dispositifs. Une remarque sur les aides directes à la primo accession, une diminution du

nombre de dossiers, mais c'était un des objectifs recherchés par le nouveau règlement : aider de façon moins dispersée et concentrée sur des secteurs et des publics que nous avons ensemble identifiés.

Donc, effectivement, baisse du nombre de dossiers aidés (environ 17 %). Mais, par-contre, augmentation significative du niveau moyen de l'aide qui est désormais porté à 19 800 € soit près du double par rapport aux 10 000 € précédents.

Alors, les perspectives envisagées : beaucoup de travail bien sûr, puisque nous essayons de réactualiser et réorienter les règlements en fonction des éventuelles lacunes que nous n'avons pas identifiées. En fonction aussi des remontées du terrain.

Très rapidement, nous allons essayer de :

- augmenter certaines dépenses subventionnables, notamment pour la réhabilitation ;

- accentuer le soutien aux communes dotées d'un PLU ou qui envisagent de le faire. Vous vous rappelez l'aspect innovant dans le règlement, + 20 % sur l'adoption de PLU ou de PLUI :

- créer de nouvelles aides pour le « logement social étudiant » sous maîtrise d'ouvrage communale dans un périmètre proche de l'Università di Corsica ;

- renforcer les aides en faveur des intercommunalités ;

- revoir également le système d'aide à la primo accession autour de deux points, permettre l'accès non seulement aux communes de moins de 1 000 habitants, mais aller jusqu'à la strate des communes de moins de 3 000 habitants et deuxièmement, un soutien aux lotissements privés éligibles dès lors qu'ils acceptent de se soumettre aux mêmes contraintes que les lotissements communaux,

- même travail en cours sur les OPH, notamment l'OPH de la Corse. Nous allons essayer de mobiliser l'ensemble des instruments existants pour favoriser l'accès à la propriété et une amélioration de l'offre locative, en croisant les mesures y compris à travers la PPE.

Deuxième partie, très rapidement. Pour l'instant pas de proposition précise de la part du Préfet sur la lutte contre la spéculation.

Faut-il s'en étonner ? Je pense que tant que l'on n'aura pas reconnu que la lutte contre la spéculation est un objectif majeur et que cet objectif majeur face à des difficultés particulières en Corse ne pourra être relevé qu'à travers des mesures fortes, on sera à côté.

En ce qui nous concerne, nous allons bien sûr continuer de proposer un certain nombre de mesures structurelles. Il faut, nous l'avons dit et ce sera l'objet du travail dans les semaines à venir, croiser les différents niveaux : la fiscalité bien sûr, la lutte contre tous les types de spéculation et je prends un exemple précis : dans le cadre du plan Tourisme pour la Corse, nous essayons vraiment d'inciter l'état, en accord d'ailleurs, y compris avec des intercommunalités et des communes, à renforcer le dispositif de lutte contre le paracommercialisme et, de ce côté-là, je trouve que pour l'instant la mobilisation n'est pas suffisante.

Parmi les réponses, je parle du côté de l'état, pas du côté des acteurs ici, la réponse de Jean BIANCUCCI tout à l'heure à la question de Pierre-Jo FILIPUTTI, fait partie aussi des éléments de réponse. Donc, nous aurons l'occasion de présenter un corpus global pour être, y compris à travers le renforcement, par exemple, des outils de préemption et des moyens d'intervention de l'Office Foncier, pour être dans une réponse opérationnelle indépendamment de toute évolution constitutionnelle permettant d'aller vers le statut de résident ; une évolution constitutionnelle pour laquelle nous continuons bien sûr à nous battre, mais en attendant cette évolution qui prendra, on le sait, du temps, il faut d'ores et déjà mettre en place des outils de niveau législatif et réglementaire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Anne TOMASI, vous avez la parole.

\* **Dumanda N°2020/E7/052** à bocca sposta da Anne TOMASI, à nomu di u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa » : **Festa di a Nazione in i stabilimenti sculari.**

### **Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

O Sgiò Presidente,

Duie settimane fà, l'8 di dicembre era a Festa di a nostra Nazione. Cum'è tutti l'anni, l'impiecati di a nostra Cullettività ùn anu micca travagliatu postu chì l'avete datu a

ghjurnata. Cum'è voi, parechji Presidenti di parechji urganizazione anu fattu listessa (pensu à l'Offizii è l'Agenze, à u Serviziu d'Incendiu, à l'Università, ecc.)

Stu ghjornu face parte di a nostra storia. Hè per quessa chì, dapoì parechji anni, certi stabilimenti sculari urganizeghjanu una ghjurnata culturale per sparghje a nostra lingua, a nostra storia, i nostri usi, a nostra cucina, è tuttu ciò chì face parte di l'identità corsa.

Au mois de juillet dernier, votre Conseillère exécutive Josepha GIACOMETTI-PIREDDA a présenté à la Commission permanente délibérante le calendrier scolaire de l'académie. Le rapport disait : « Pour la première fois, à notre demande, nous avons eu un échange préalable avec les autorités académiques. Mais cet échange ne peut être considéré comme une réelle concertation et ne constitue pas un véritable dialogue ou une participation à la co-construction espérée et mise en avant dans le domaine de l'Éducation ». Il rappelle assez en cela le rapport présenté la semaine dernière par la même Conseillère exécutive à la même Commission permanente concernant la modification de la structure pédagogique, pourtant pleinement de notre compétence, et qui souligne la remontée très tardive des informations de la part du Rectorat, et l'absence de concertation.

Le rapport de juillet précisait que « le mardi 8 décembre 2020 est institué journée banalisée permettant ainsi des échanges et des activités liées à l'histoire du XVIIIème siècle corse au sein des établissements ». Nous nous étions alors félicités que le rectorat institutionnalise et généralise une pratique jusqu'alors partielle et simplement tolérée.

Ma 15 ghjorni fà, ghjurnata banalizata è attività, ci n'hè statu pocu è micca... Les établissements ont fonctionné comme ils l'ont toujours fait : des activités partielles, selon ce que certains professeurs avaient prévu et en fonction des élèves disponibles. L'information que la journée était censée être banalisée n'est semble-t-il pas arrivée jusqu'à eux, et encore moins aux équipes pédagogiques. Certes, la situation sanitaire n'est pas des plus pratiques pour organiser quoi que ce soit, ma l'8 di dicembre ferma l'8 di dicembre, a Festa di a Nazione ferma a Festa di a Nazione, è ciò chì hè statu vutatu ferma vutatu...

Certes, nous n'avons qu'un pouvoir consultatif sur la question, mais nous nous sommes prononcés sur un calendrier qui incluait l'8 di dicembre. Pourquoi ce dispositif a-t-il disparu 5 mois plus tard ?

Puisque notre pouvoir n'est que consultatif, il ne vous appartient malheureusement pas de répondre à cette question... Nous pouvons toutefois agir sur ce qui est de notre compétence : diffuser notre culture et notre langue auprès des enfants.

A Festa di a Nazione devrait être institutionnalisée dans tous les établissements, mais puisqu'elle ne l'est pas, ne pourrions-nous pas pallier ce manque ? Actuellement, les

activités mises en place reposent entièrement sur chaque établissement et leurs équipes pédagogiques. Ne pourrions-nous pas agir en catalyseur ? Envisager par exemple une concertation avec les enseignants volontaires, mettre à leur disposition des moyens (financiers, techniques et/ou humains) pour organiser le plus d'activités possibles, pourquoi pas leur proposer des activités clé-en-main... ?

O Sgiò Presidente, chì pudemu fà per chì i sculari di Corsica, i nostri zitelli, pudessinu festighjà cum'ellu ci vole a Festa di a Nazione 2021 è tutte quelle chì seguitaranu ?

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque ghjè a cunsegliera esecutiva, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, ch'hà da dà a risposta per l'Esecutivu.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cara Cunsigliera,

Di sicuru ghjè un scopu chì no spertimu. Un scopu, ghjè u listessu, di fà di manera à ciò chì a Festa di a Nazione possi esse festighjata indè l'inseme di i stabilimenti di Corsica.

Vous l'avez rappelé, effectivement, dans ce domaine, nous n'avons qu'un pouvoir consultatif : nous avons, par délibération, demandé à ce que la journée du 8 décembre soit banalisée, permettant ainsi des échanges et des activités liées à notre histoire. In fine, les établissements restent, à ce sujet, sous l'autorité du Rectorat et ils sont également autonomes, tout comme les enseignants, dans le choix des activités pédagogiques.

Il n'en reste pas moins que la Collectivité octroie, chaque année, aux établissements des moyens à travers une dotation. Elle attribue, aux collèges et aux lycées, des dotations globalisées pour la réalisation de projets éducatifs divers et de séjours scolaires inscrits dans le dispositif de l'aide et de l'action éducative et culturelle.

Dans le cadre de leur autonomie administrative et financière, il appartient aux conseils d'administration des établissements de répartir les crédits de cette dotation entre les divers projets, tout en tenant compte des éléments rappelés dans les conventions qui nous lient aux établissements. Dans cette période de crise, il faut le rappeler, nous n'avons pas

souhaité diminuer les dotations, bien évidemment, puisque les établissements disposent de fonds conséquents pour réaliser tous types de projets éducatifs : matériels, interventions, intervenants extérieurs. Notamment nous travaillons avec le CANOPE de Corse afin de mettre en place, et vous le disiez, différents dispositifs, notamment des Kits, autour du 8 décembre, mais aussi autour d'évènements clés et marquants de notre histoire afin que les établissements puissent disposer, comme vous le soulignez, de Kits.

Avaient également été préparés et nous avons lancé un certain nombre d'appels à projets auxquels de nombreux établissements ont répondu, notamment « e so vite facenu a nostra storia » qui appellent les élèves et leurs enseignants à travailler sur des personnages clés de notre histoire. Et c'est vrai que de nombreux établissements ont répondu, puisque l'an dernier il y avait eu près de 400 élèves qui avaient présenté leurs projets à l'Università di Corsica.

Cette année, les appels à projets ont été un peu perturbés par la situation sanitaire. Comme vous le dites, l'8 di dicembre ferma l'8 di dicembre. Aghju pussutu, in qualità di Cunsigliere esecutiva, u ghjornu di l'8 di dicembre, andà ind'è stabulimenti induv'ellu si facianu certe manifestazione, finanzate di sicuru da a nostra collectivita per via di dispositivi ch'aghju amintati ghjustu nanzu. Ma nant'à vulintà di sicuru di l'insegnenti è di i sculari. E ind'è certi stabilimenti ci hè statu di sicura una vulintà forte di purtà certe azzione.

Alors en l'état du cadre réglementaire, nous sommes évidemment toujours dépendants des autorités académiques. Nous avons fait des préconisations. Nous avons rappelé la volonté de l'Assemblée de Corse exprimée pour que puisse se mettre en place, de manière concertée et homogène dans l'ensemble des établissements de Corse, des actions.

Je souhaite que nous puissions organiser prochainement, au regard de tout ce que nous mettons en place par ailleurs et des appels à projets, un échange avec les autorités académiques pour que nous puissions fixer les choses et qu'elles puissent se dérouler de manière concertée dans l'ensemble des établissements, en laissant la liberté à chacun des établissements de l'organiser comme il l'entendra et autour des thématiques à développer qu'il entendra.

Donc appels à projets lancés, concertation avec les autorités académiques.

Speremu chi l'annu à vene, seranu messe in opera ind'è l'inseme di i stabilimenti, perchè ramentu quantunque ch'elli ci sò state qualchi azzione in parechji stabilimenti di Corsica. Mà di sicuru, avete a ragiò, ci vole incalcà di più è travaglià in cuncertazione incu l'autorità academiche.

A ramentu, per u mumentu, ind'è u quadru reglementariu chi ghjè u nostru, ùn n'avemu a pussibilità, è l'aghju ramintatu abbastanza in st'emicicliu, duvemu ammaestra di più certe cumpetenze è ùn n'avamu micca i mezi di mette in opera certi di e nostre vuluntà, mà spartimu, Madama a Cunsigliera, l'averete capitu, u listessu scopu : fà chì stu ghjornu signalatu di a nostra storia sia in tutti stabilimenti di Corsica, un ghjornu di spartera, d'amparera è di festa cum'ellu hè stata in qualcunu d'elli, nant' à a vulunta chè vogliu salutà di l'insignenti è di i sculari chì si sò mubilizati.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Jean-Charles ORSUCCI ch'hà da pone una quistione nant' à u pianu « Salvezza ».

Avete a parolla.

**\* Question orale N° 2020/E7/053** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Mise en œuvre opérationnelle du Plan « Salvezza »**

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vous demande d'abord de m'excuser si je venais à claquer des dents, parce que sincèrement il fait très, très froid dans cet hémicycle. J'ai les mains et les pieds, je ne vous explique pas... Mais bon, on fera avec... J'espère que ce n'est pas uniquement dirigé vers les rangs de l'opposition, que nous sommes tous logés à la même enseigne.

### **Le Président TALAMONI**

J'observe que le Président du Conseil exécutif avait prévu, il avait eu accès à des informations qui n'étaient pas en notre possession, ce qui fait de lui un suspect.

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, dans le cadre de la discussion du plan Salvezza, je vous avais notamment alerté sur le caractère trop tardif de sa

présentation avec pour conséquence une opérationnalité effective encore décalée dans le temps.

Je note d'ailleurs avec regret que le volet « Rilanciu », un temps annoncé pour décembre, ne nous sera finalement pas présenté.

Pour quelles raisons ?

Dans la délibération sur le plan Salvezza, que notre groupe a finalement voté, après la prise en compte de ses amendements, il était stipulé à l'article 6 : « *la présentation d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé avec présentation en décembre 2020.* »

J'ai cherché vainement dans les rapports qui nous ont été transmis au fil de l'eau ledit dossier de présentation.

Dans cet esprit et dans le respect de cette délibération votée à l'unanimité par l'ensemble des élus, Monsieur le Président, pouvez-vous informer notre Assemblée de :

- L'état précis des aides effectivement mandatées, mesure par mesure, à ce jour par la Collectivité de Corse dans le cadre du plan Salvezza,
- L'état d'avancement de la mise en opérationnalité du plan, avec un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure,
- Les différentes initiatives concrètes de concertation, de présentation du plan, que vous avez prises avec le Préfet de Corse et plus généralement avec l'Etat, financeur principal, depuis le vote du 27 novembre dernier.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Je vois que par vos questions vous contribuez à réchauffer l'atmosphère. Vous allez voir que cela va être beaucoup plus vivant d'ici quelques minutes...

Plus sérieusement, merci pour votre question.

Rapidement, sur le premier point. Le volet « Rilanciu » nous devons le construire ensemble, c'est ce qui a été prévu, y compris dans la délibération telle que modifiée et améliorée par voie d'amendement. Nous allons y travailler, mais nous ne pouvons y travailler efficacement que dès lors que nous sommes dans un vrai dialogue avec l'Etat, et j'y insiste et j'y reviendrai. Mais ce volet fait l'objet de toutes nos attentions.

Deuxièmement. Sur le compte rendu de la mise en œuvre opérationnelle du volet « Salvezza », pour ce qui concerne les mesures qui relèvent de la Collectivité de Corse, votre question a été certainement rédigée avant que le rapport ne soit transmis. C'est un rapport d'information. Il a fallu collecter l'ensemble des informations. Je pense qu'il est de nature à vous rassurer et nous pourrions en discuter dans le cadre de la session.

Troisième et dernier point, et c'est l'essentiel. Je vous demande de mettre, mon Cher collègue, autant d'énergie à convaincre Paris auprès duquel vous avez vos entrées, et certainement une écoute bienveillante, à convaincre Paris de répondre et de répondre favorablement à la sollicitation de l'Assemblée de Corse unanime, soutenue par un très large panel de forces économiques et sociales.

Vous m'invitez à vous dire très précisément ce que sont les diligences que j'ai entreprises au titre du mandat qui m'a été donné par l'article 6 de la délibération.

Je vais donc le faire pour que vous preniez la mesure de ce que fait le Conseil exécutif, de ce que font le Conseil exécutif et la majorité territoriale dans le cadre des prérogatives qui sont les leurs, pour essayer de nouer un dialogue constructif avec le Gouvernement et avec l'Etat.

La délibération a été votée le 27 novembre. Le lundi 30 novembre, j'ai pris attache avec le Directeur de Cabinet du Président de la République pour lui exposer ce qu'avaient été les débats de l'Assemblée de Corse, ce qu'avait été le travail en amont, notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la plate-forme qu'elle avait organisée, et surtout ce qu'avait été le vote unanime de l'Assemblée de Corse.

J'ai ensuite, le mercredi 2 décembre, pris rendez-vous avec le Préfet de Corse pour lui demander de transmettre à Paris notre délibération et pour lui expliquer, dans le cadre d'un entretien en tête-à-tête, ce qu'avaient été nos débats et insisté sur le caractère essentiel de la demande, et je suis allé vers le Préfet de Corse avant d'aller vers les instances parisiennes pour que celui-ci ne puisse pas considérer sous quelque forme que ce soit avoir été, en quelque sorte, court-circuité.

Dans le cadre de l'entretien que j'ai eu avec le Directeur de Cabinet du Président de la République, j'ai eu à nouveau l'occasion de discuter avec lui le mercredi 2 décembre

et je lui ai expliqué très précisément ce que j'avais expliqué également au Préfet de Corse en lui annonçant que j'écrirai au Président de la République, que j'écrirai au Premier Ministre et que j'écrirai à Madame GOURAULT.

J'ai écrit au Président de la République le 8 décembre.

J'ai écrit au Premier Ministre le 9 décembre avec copie à Madame GOURAULT.

Il n'est pas d'usage de communiquer ces courriers, mais je voudrais simplement vous dire dans quel sens ils étaient rédigés.

D'une part, je revenais sur la méthode :

- Le travail en amont avec les acteurs économiques et sociaux,
- Le débat à l'Assemblée de Corse,
- La contribution des organes de la Collectivité de Corse exécutif, délibératif, consultatif,
- Le vote à l'unanimité de cette délibération et je disais « le rapport et la délibération ainsi votés bénéficient donc d'une légitimité majeure sans doute sans équivalent dans l'histoire contemporaine de l'île ».

En participant à cette démarche commune, les élus de la Corse, dans la diversité de leurs convictions, comme les forces vives de l'île ont souhaité donner les moyens à la Corse de faire face, avec le soutien de l'Etat, à une crise sanitaire, économique et sociale d'une gravité sans précédent.

Après avoir exposé la méthode, je revenais sur l'objectif et j'insistais sur le fait que notre objectif était de parvenir à une contractualisation harmonieuse et efficace en déployant en synergie, non seulement le Plan « relance » mais également les autres dispositifs et programmes prévus pour l'île : le PEI, le CPER, les PO européens et les PTIC.

Enfin, j'ai sollicité, comme mandat m'avait été donné, un premier rendez-vous en présence d'une délégation représentative de toutes celles et de tous ceux qui avaient voté à l'unanimité le volet « Salvezza » ou qui l'avaient soutenu, et j'avais trois catégories d'arguments :

- Un argument de portée économique, avec les éléments objectifs qui caractérisent la particulière gravité de la situation économique et sociale,

- Un deuxième argument : la logique institutionnelle et de recherche d'efficacité opérationnelle en insistant sur le fait qu'il y a en Corse des dispositifs qui n'existent pas ailleurs, par exemple le PTIC, qu'il y a en Corse une organisation institutionnelle qui n'est pas celle des régions de droit commun,

- et enfin, un troisième et dernier argument, un argument de portée politique et symbolique. J'écrivais notamment au Premier ministre « *qu'en acceptant comme cela a été demandé de façon unanime par les élus de Corse et les forces socioéconomiques, de vous impliquer personnellement dans l'ouverture d'une concertation adaptée aux enjeux, vous enverriez, Monsieur le Premier Ministre, un signal politique fort. Celui d'une volonté partagée de permettre à la Corse de faire face à l'urgence et de construire, en partenariat avec l'Etat et l'Union européenne, le nouveau modèle économique et social résilient et solidaire à laquelle elle aspire et que la crise actuelle rend indispensable* ».

J'ai donc écrit le 8 et le 9 au Président de la République, au Premier Ministre, aux ministres concernés.

J'ai eu une réunion avec Madame GOURAULT, le jeudi 10 décembre, par visioconférence. Elle était à Paris en compagnie du Préfet de Corse. La réunion a duré 45 minutes et, en gros, la réponse a été une fin de non-recevoir en nous invitant à discuter avec le Préfet. Ce à quoi j'ai fait remarquer que si le Préfet n'avait pas de mandat clair, notamment sur des questions fiscales, nous ne pourrions pas avancer.

La réponse a été que « la situation... », et je cite les termes qui ont été employés, « ... est pour l'instant sous contrôle et qu'il n'y avait pas d'éléments d'inquiétude particulière à avoir au plan économique et social ».

Nous avons clôturé la réunion. Nous étions donc le jeudi 10 décembre. J'étais inquiet de cette situation. J'ai repris contact avec Madame GOURAULT, le dimanche 13 décembre et j'ai eu un nouvel entretien avec elle le 14 décembre par visioconférence, et je lui ai exprimé mes craintes et les difficultés. J'ai insisté à nouveau sur l'urgence et la gravité potentielle de la situation économique et sociale.

J'ai pris également attache avec Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des finances et de la Relance, pour lui faire part des mêmes inquiétudes. Et j'ai à nouveau écrit, cette fois-ci le 18 décembre, en terminant de la façon suivante, en reprenant tous les arguments que je viens de vous exposer : « *En suite de la démarche ainsi initiée auprès du Premier Ministre et de nos échanges subséquents (j'écris à Madame GOURAULT notamment sur les entretiens qu'elle m'a accordés), je me permets de vous solliciter par la présente du fait que la réponse que souhaitera apporter le Gouvernement à la sollicitation de la Corse, ne me semble pas avoir été définitivement arrêtée.*

*Néanmoins, je ne vous cache pas que nos différents échanges, ainsi que ceux que j'ai pu avoir avec Monsieur le Préfet de Corse, me laissent craindre que la gravité de la situation économique et sociale de l'île et son potentiel majeur de dégradation dans les semaines et mois à venir ne soient largement sous-évalués par Paris.*

*Je tiens donc à vous réaffirmer, solennellement, une fois encore par la présente que tous les indicateurs en possession de la Collectivité de Corse, des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des syndicats convergent pour pointer le risque majeur de la survenance d'un véritable cataclysme économique et social. La démarche que nous proposons d'engager nous semble être la seule à même d'empêcher la survenance de ce scénario catastrophe et j'espère donc vivement qu'une suite favorable lui soit réservée au plus vite par le Gouvernement ».*

Voilà où nous en sommes, Monsieur le Conseiller territorial, voilà où nous en sommes, Mesdames et Messieurs et Chers collègues.

J'espère vraiment, j'espère et je le dis de façon solennelle devant notre Assemblée, que la réponse interviendra dans les heures ou au plus tard dans les jours à venir, et que nous pourrons nous mettre autour de la table, comme l'Assemblée de Corse l'a souhaité à l'unanimité.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante posée par Pascale SIMONI. Vous avez la parole, Chère collègue.

\* **Question orale N° 2020/E7/049** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Investissement en Recherche & Développement (R&D).**

### **Mme Pascale SIMONI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Selon l'INSEE, les entreprises créées en Corse sont plus pérennes qu'en France : 75 % sont toujours actives après trois ans d'existence contre 71 % par ailleurs.

La Corse cumule ainsi un fort taux de créations d'entreprises par habitant et une meilleure survie de ces entreprises. Cependant, ces entreprises pérennes se développent moins qu'ailleurs, que ce soit en matière d'emploi, de chiffre d'affaires ou d'investissement.

En 2014, l'INSEE conclut une de ses enquêtes en indiquant que les entreprises corses innovent moins que dans les régions françaises (hors Paris).

Elle précisait que le secteur des services technologiques et intellectuels était le seul secteur insulaire qui bénéficiait d'une innovation dynamique.

En 2016, un rapport de l'ADEC titrait « un retard en R&D massif » et indiquait que l'île se situait au 394<sup>e</sup> rang des régions européennes sur 453 disposant de données.

Sur la période 2014-2017, le poids dans les dépenses totales de R&D de la Collectivité territoriale de Corse était de l'ordre de 0,9 % de son budget, quand des régions françaises y consacrent une part de budget plus marquée.

Après ces études, le Schéma de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), présenté le 31 mars 2018 devant notre assemblée, mettait en avant des orientations ambitieuses, notamment concernant la R&D.

Ceci étant, au-delà des compétences de notre Collectivité, il est à noter que malgré l'impact positif du Crédit d'Impôt Recherche sur le financement des dépenses en R&D, l'engagement du Président de la République Française de le majorer, est resté lettre morte.

Aujourd'hui, parce que la R&D reste un enjeu majeur pour notre économie, parce que des mesures peuvent être envisagées en termes de R&D dans le futur plan « Rilanciu », je souhaiterais savoir où nous en sommes en termes d'investissement en Recherche & Développement ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère Collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Réponse en trois points :

- Un point sur l'organisation ;

- Un point rapide sur les différents crédits et le montant des fonds alloués au dispositif ;
- Et troisièmement, bien sûr la perspective qui est, à notre sens, l'élément le plus important.

Étant précisé que s'agissant d'une matière technique, je vous renvoie respectueusement à la lecture de la réponse écrite que je ferai et qui me permettra aussi de poser les jalons du travail en commun que nous devons mener.

Alors, je rappelle que la Recherche et le Développement relèvent aujourd'hui de trois dimensions différentes, même si convergentes :

- La Recherche et l'enseignement supérieur ;
- Le domaine transversal de l'Innovation ;
- Et enfin, celui de l'économie, avec des opérateurs qui sont distincts au sein de la Collectivité : la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ADEC et la DAEI (les Affaires Européennes et Internationales).

Ces trois acteurs disposent chacun de documents stratégiques : Stratégie de Spécialisation Intelligente, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et enfin Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, adoptés les uns et les autres entre 2016 et 2019, et qui chacun fixe le cadre d'actions et les objectifs à réaliser en Corse, notamment en matière de Recherche et Développement. Ces documents stratégiques ont bien sûr vocation à se nourrir et à se compléter.

En ce qui concerne les différentes programmations, il y a eu plusieurs programmes ou dispositifs auxquels nous avons puisé pour financer la recherche : FEDER 2007-2013 dans un premier temps, FEDER 2014-2020 et enfin FEDER 2021-2027 à construire avec l'élément budget supplémentaire du budget REACT-EU en suite de la crise du COVID, d'un montant estimé à environ 30 M€ pour la Corse, qui pourra en partie alimenter des projets de Recherche, Développement et Innovation.

En ce qui concerne les différents dispositifs -deuxième volet- mobilisés : l'aide au Pattu Innuvazione engagée en bureau de l'ADEC depuis le 1er janvier 2017 a permis d'aider environ 26 entreprises pour un montant de 2 M€

En ce qui concerne les actions spécifiques en faveur des jeunes pousses, le montant des fonds alloués à Alzà et le nombre de jeunes pousses ciblées prévoit de fixer entre 15 à 18 prises de participation pour un montant de 4 M€

Enfin, en tant que service instructeur de l'axe 1 de l'actuel PO FEDER, l'ADEC a suivi et accompagné des entreprises engagées dans des processus de R&D (Recherche et Développement) reconduits au titre de la prochaine programmation : 5 entreprises pour un montant d'environ 6 M€

Dernier mot sur ce que nous allons faire.

Il y a bien sûr, la discussion sur la fiscalité. Vous savez que le Gouvernement n'a pas pu ou n'a pas voulu aller aussi haut que nous le souhaitions, notamment en se prévalant de difficultés auprès de l'Union européenne pour faire passer le régime préférentiel. L'objectif est clairement d'intégrer le volet « Recherche et Développement » ambitieux dans notre plan « Relance ».

Il s'agit de fluidifier, simplifier et accélérer les procédures. C'est le travail que nous allons faire, celui dont je vous parlais tout à l'heure. Pour le surplus, je vous renvoie à la réponse écrite et aux séances de travail que nous aurons dans les jours et les semaines à venir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La dernière question va être posée par Santal DUVAL.

Vous avez la parole, Chère Collègue.

\* **Question orale N° 2020/E7/047** déposée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Programme LEADER en Corse.**

### **Mme Santa DUVAL**

Je vous remercie, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La mise en œuvre du Programme LEADER – Liaison Entre Actions de Développement Économique en milieu Rural – repose sur la capacité des territoires

candidats et retenus à définir et mettre en œuvre une stratégie de développement dans le respect des axes du PDRC (programme de développement rural de la Corse)

Cette organisation des territoires sous la forme de Groupes d'Action Locaux (GAL) est rendue possible par un financement de l'animation au titre de la sous-mesure 19.4 du PDRC.

Or, l'application et la mise en œuvre de cette sous-mesure semble souffrir de graves dysfonctionnements entre les différents services de la Collectivité de Corse et de l'ODARC ; dysfonctionnements de nature à remettre en cause l'existence même de ces GAL, dont la pérennité est aujourd'hui fortement engagée pour au moins 3 d'entre eux, et par la même occasion l'efficacité et l'opérationnalité du programme LEADER en Corse.

Ainsi, le GAL Pays de Balagne souffre d'une absence du paiement de son animation depuis l'exercice 2016, quand le GAL Corse orientale accuse également le même décalage pour des montants voisins d'environ 250 000€

Comme tous les autres GAL, la situation est identique pour celui de l'Ornanu Taravu Valincu Sartinesi. Même si les montants attendus sont moindres, environ 60 000 euros, et s'il peut revendiquer d'avoir obtenu le financement de ses exercices 2017 et 2018, l'absence à ce jour du versement, a minima, de l'avance pour l'exercice 2019 relève apparemment de l'absence de coordination ou d'interprétation différente du règlement de financement entre le service instructeur de la Collectivité de Corse, et l'organisme payeur représenté par l'ODARC.

La procédure, pour rigoureuse qu'elle soit, est pourtant limpide : la Collectivité de Corse instruit les dossiers des GAL et l'ODARC paye si validation. Or, il semble que des divergences apparaissent fréquemment à ce niveau de procédure, engendrant un hiatus entre les deux entités ; hiatus renforcé par l'absence manifeste de communication à destination des bénéficiaires. Les systèmes d'instruction et de paiement reposent sur une multitude de services concernés avec un manque de fluidité dans les règles et dans la communication.

Il n'est pas question ici, M. le Président, de savoir qui a tort ou qui a raison sur l'interprétation des règlements européens, mais d'évoquer les possibilités d'obtenir une fois pour toutes la fin de la programmation actuelle ainsi qu'un référentiel clair et fiable permettant aux GAL de fonctionner normalement dans l'intérêt des territoires.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires afin apporter de la lisibilité aux procédures et libérer les financements bloqués à ce jour.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère Collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, je réponds à plusieurs questions, mais il était prévu que certaines conseillères et conseillers exécutifs soient là. Finalement, ils ne sont pas présents physiquement, et je pense que c'est mieux... Ceci pour dire que normalement ces réponses auraient dû être apportées par les conseillères ou conseillers exécutifs plus directement en charge de ces questions.

L'important, c'est que la réponse intervienne.

Donc rapidement, vous pointez une vraie difficulté. Simplement, je souhaite la resituer dans le contexte d'ensemble et expliquer où ces difficultés trouvent leur origine et comment nous essayons de les contourner et de les dépasser.

Alors, d'abord, il faut rappeler que le programme LAEDER c'est environ 5 % du budget total du FEADER, donc c'est relativement marginal en volume, même si les opérations qui sont soutenues par les GAL sont des opérations importantes puisqu'elles concernent le plus souvent, bien sûr, des territoires du rural et de l'intérieur. Et je rappelle que lors de la mandature précédente, nous nous étions battus précisément pour que tous les GAL puissent rester éligibles et que ne soient pas pénalisés ceux qui n'avaient pas eu nécessairement l'ingénierie suffisante pour présenter des projets passant les clous de la Commission européenne.

Deuxième remarque, les difficultés sur la mise en œuvre des paiements sur les GAL, et plus généralement sur les fonds qui les alimentent, sont des difficultés récurrentes sur tous les programmes LAEDER. Je rappelle que les statistiques au plan français global aux termes de la programmation 2014-2020 sont : 17,93 % des fonds ont été programmés (à l'échelon français) et seulement 5,45 % payés.

Donc, les difficultés que nous rencontrons ici se retrouvent ailleurs. Et pourquoi se retrouvent-elles ailleurs ? Parce que nous sommes confrontés à des dispositifs qui sont extrêmement complexes, avec des règles lourdes, changeantes. Une difficulté d'articulation entre l'autorité régionale - l'autorité de gestion -, l'Etat, l'Union européenne.

Donc des difficultés que l'on rencontre partout et que nous avons également rencontré lors de la programmation précédente puisque je rappelle que lors de la précédente programmation 2007-2013, les erreurs qui avaient été commises avaient valu, à la

Collectivité de Corse, in fine, puisque c'est elle qui paye, une pénalité de 1,4 M€ Avec le risque également de perdre l'agrément d'autorité de gestion. Donc, voilà d'où l'on part.

On a rencontré encore aujourd'hui des difficultés que l'on essaye de régler, notamment à travers le recrutement d'une personne qui est spécifiquement dédiée à fiabiliser les procédures de gestion.

Deuxièmement, une meilleure concertation entre l'ODARC et les services de la Collectivité de Corse.

Troisièmement, une meilleure concertation entre l'ODARC, les services de la Collectivité de Corse et les structures légales qui portent les projets. Il faut avoir en tête que ce qui peut être perçu quelquefois comme un excès de formalisme de la part des services instructeurs, est simplement une nécessité pour sécuriser la procédure, car avec le contrôle de la Commission européenne qui arrive a posteriori, quelquefois quelques années après, si tout n'est pas véritablement au carré, il y a une double sanction : une obligation de restitution de la part des personnes bénéficiaires des subventions et une sanction financière, voire la perte de l'outil d'autorité de gestion pour l'ODARC et la Collectivité de Corse.

Donc, on connaît ces difficultés. On travaille à les résoudre, notamment à travers une amélioration des procédures et le renforcement des personnes. Troisièmement, les discussions en cours auprès de Bruxelles sur le nouveau règlement sur les GAL et le LAEDER laissent penser que l'on pourrait aller jusqu'à une période de programmation fin 2023 et paiements réalisés jusqu'à fin 2025.

Donc cet allongement des délais, qui va être adopté au plan global, va bénéficier aussi à la Corse et nous permettra de sécuriser et de payer les procédures.

On s'attache à le faire le plus vite possible.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales, je vais demander à Julia TIBERI de procéder à l'appel afin que nous puissions vérifier si le quorum est atteint ; ce que je crois.

Vous avez la parole.

**Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 10.**

**Le Président TALAMONI**

Chers collègues,

Compte tenu de la situation actuelle, je prononcerai exceptionnellement en langue française cette allocution introductive de séance, afin de m'assurer d'être parfaitement compris, y compris par les occupants actuels - et transitoires - de nos locaux du Palais Lantivy.

Au moment où une crise sanitaire, économique et sociale frappe l'ensemble de la planète, les responsables français semblent trouver le moment bien choisi pour engager une démarche de mise au pas de la société corse.

Si Paris fait preuve, depuis à présent des années, d'une volonté obstinée de s'opposer aux projets politiques validés par une majorité absolue de Corses, les derniers mois – et singulièrement les derniers jours – ont constitué l'acmé de cette politique méprisante et agressive à l'endroit de notre majorité, et plus généralement des institutions corses dont nous avons la charge.

La mauvaise volonté de l'administration d'Etat, qui était devenue habituelle, prend aujourd'hui de nouvelles formes relevant d'un sabotage déterminé que l'on ne cherche même plus à dissimuler. Dans un certain nombre de dossiers financiers, économiques, sociaux ou d'aménagement du territoire, tout est fait pour signifier aux Corses que s'ils persistaient à mal voter, c'est-à-dire à voter pour des candidats nationalistes, ils n'obtiendraient rien de ce que la justice et le droit devraient naturellement leur permettre d'attendre.

Le principe de neutralité de l'administration est ouvertement, ostensiblement, foulé aux pieds. À tel point d'ailleurs que cette démarche outrancière risque de finir par gêner, voire par desservir, les personnalités politiques que Paris entend favoriser.

La gestion de la crise épidémique, conduite en dépit du bon sens par un gouvernement largement disqualifié aux yeux des Français eux-mêmes, n'a pas dans l'île permis aux élus corses de voir leurs positions tant soit peu prises en compte : sur les aspects proprement sanitaires, comme sur les aspects économiques et sociaux, tout ce qui vient de cet hémicycle est purement et simplement balayé.

Je prendrai simplement comme exemple la demande de certification sanitaire afin de sécuriser les arrivées dans l'île. Cette mesure devrait aller de soi ici, comme dans les Outre-mer où elle est appliquée. Le caractère insulaire de la Corse a été délibérément ignoré à travers une démarche inepte allant jusqu'à nier la géographie, pour faire de la Corse une sorte de prolongement de l'hexagone, une péninsule en quelque sorte.

À ce stade, il devient difficile de faire le départ entre la malveillance et l'incompétence, bien que la première parvienne souvent à dépasser la seconde, ce qui relève d'un effort méritoire.

Le comble de l'absurdité vient aujourd'hui d'être atteint avec l'instauration de tests obligatoires dont il n'est pas demandé de justifier... Dans cette affaire comme en d'autres, comment expliquer des positions de la sorte, si ce n'est par la volonté d'écarter par principe ce qui est proposé par les élus corses ?

À tel point que le préfet pousse aujourd'hui l'autoritarisme jusqu'à nous contester le droit de prendre ici des délibérations exprimant une position sur une question internationale. Je pense évidemment à la demande de retrait de notre motion en soutien à l'Arménie. Or, chacun sait que cette Assemblée a régulièrement voté de telles délibérations et que le préfet Bonnet lui-même n'a jamais songé à les contester !

Et je n'ai pas évoqué les fermetures arbitraires, ces derniers jours, de commerces déjà en grande difficulté, ou encore l'étrange décision de fermeture du port de Bunifaziu, finalement annulée quelques heures plus tard.

Cette semaine cependant, un progrès semble se dessiner puisque nous n'avons encore enregistré aucune intervention intempestive du préfet de Corse. Il est vrai que nous ne sommes que lundi et que nous abordons à peine la mi-journée...

Dernière provocation en date, et au niveau hiérarchique supérieur, le décret du Premier ministre intervenu ces dernières heures et susceptible de produire des effets désastreux s'agissant du classement DPS de prisonniers ayant déjà été, depuis des années, exclus du champ du droit afin d'assouvir une vengeance d'Etat...

M. le Président du Conseil exécutif, nous avons réagi conjointement sur ce point et, de façon plus générale, échangé ces derniers jours sur le contexte actuel. Vous connaissez ma position, je crois que vous en partagez une bonne part.

Pour décrire la situation dans laquelle nous sommes, je n'utiliserai pas la métaphore quelque peu éculée de la croisée des chemins. Car c'est dans une impasse que nous nous trouvons. Une impasse d'autant plus sombre que nous demeurons dans l'impossibilité de respecter les engagements souscrits devant les Corses à travers le projet qu'ils ont approuvé par leur vote en 2015, et surtout en 2017.

Il nous faut donc, je pense, en tirer les conséquences et changer de stratégie. Mais changer pour quelle stratégie ? Lorsque certains élus de cet hémicycle nous recommandent de faire preuve de « cordialité » et de « déférence » à l'égard des représentants de l'Etat, ils sont logiques avec eux-mêmes et avec leur conception de la Corse qu'ils considèrent comme une simple entité administrative française. C'est leur droit le plus absolu, mais ils savent aussi, et nous savons tous, que ce n'est pas pour cela que les Corses ont voté en confiant les institutions à des nationalistes. Une telle attitude n'aurait d'ailleurs d'autre effet que de nous déconsidérer et d'humilier les institutions que nous avons juré de défendre.

La seule autre stratégie alternative est celle de la rupture avec un système politique stérile qui cantonne notre majorité à une activité de pure gestion, une gestion au surplus entravée à chaque pas, par la préfecture. Avons-nous les moyens de consommer cette rupture et de nous réapproprier le pouvoir réel que nous ont confié les Corses et qui a, de fait, été confisqué ? Je crois sincèrement que nous pouvons relever le défi.

J'ai la conviction qu'avec, en premier lieu, l'ensemble des moyens institutionnels dont nous disposons, les élus territoriaux, municipaux, communautaires, consulaires, sans compter les parlementaires à Paris, avec en deuxième lieu les forces sociales qui partagent nos idées, formations syndicales et socioprofessionnelles, avec en troisième lieu les forces militantes et la mobilisation populaire, nous pourrons empêcher l'administration d'Etat de nous imposer des décisions que nous désapprouvons et nous serons en mesure d'appliquer largement les délibérations de nos propres institutions.

Cela passe certes par un rapport de force, mais seul ce dernier pourra contraindre Paris à reconsidérer, sur une base enfin démocratique, ses relations avec la Corse.

Je propose, M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les élus, particulièrement bien sûr ceux qui se réclament de la nation, que nous ouvrons rapidement le débat, entre nous naturellement, mais également avec les formations politiques et les forces vives qui nous ont portés aux responsabilités, sur ce nécessaire changement de stratégie.

Nanzu di compie, vulerebbi ringrazià à tutti quelli chì, quist'annu, ci anu permessu di travaglià malgradu a crisa sanitaria : in particolare u Secretariatu generale, u serviziu infurmaticu, i cullaburatori di i gruppi, è u cabinettu di a presidenza di l'Assemblea.

Infine, i mio auguri : ùn vi diceraghju micca « Bone feste » ma « Bon' Natale » chì Natale ùn hè micca una festa cum'è l'altre, particularamente in Corsica !

Allora, pregu un bon' Natale à tutte l'elette è à tutti l'eletti di l'Assemblea, di u Cunsigliu esecutivu, à tutti i Corsi, è ancu à l'altri !

A ringrazià vi.

M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM., Chers amis,

Nous sommes à la veille des fêtes, je commencerai par où vous avez terminé, en souhaitant que ces fêtes soient un moment de paix, de solidarité et d'espoir, d'apaisement aussi dans un contexte extrêmement anxiogène.

Bone feste à voi, bone feste à noi, bone feste à tutti i Corsi è bone feste à tutti quelli chi strazianu più particularamente.

Pour le surplus, vous avez posé le débat dans des termes qui vous appartiennent, que je partage largement, vous le savez, j'ai eu l'occasion de vous le dire, un débat dont cet hémicycle doit s'emparer, mais je pense effectivement que nous sommes à un moment où des choix importants doivent être faits.

Dans les fonctions qui sont les miennes, j'ai eu l'honneur de conduire la liste qui nous a installés dans cet hémicycle, j'ai eu l'honneur de prêter avec d'autres le serment qui nous engage et que nous comptons respecter et j'ai eu aussi l'honneur de chercher à chaque instant à défendre les intérêts de la Corse et des Corses, et je continuerai, nous continuerons bien sûr à le faire.

Beaucoup de ce qui s'est passé depuis décembre 2017 nous a laissés plus qu'insatisfaits, extrêmement inquiets. Et, nous avons dit et expliqué sur tous les tons que nous considérons qu'il y avait un véritable déni de démocratie à ne pas chercher du côté de Paris à ouvrir le dialogue avec celles et ceux que les Corses avaient très majoritairement élus à cet effet.

Ce qui est en train de se passer relève, à mon sens, de la même problématique, mais aggravée par le fait que nous sommes en fin de mandature, mais qu'en même temps nous sommes confrontés à une crise sanitaire, économique et sociale d'une gravité sans précédent, qui fait que notre responsabilité majeure est, jusqu'au bout du bout, de chercher à obtenir les solutions et les réponses qui seront les meilleures pour la Corse et pour les Corses.

Et, c'est dans cet esprit que, malgré la colère que j'ai pu ressentir souvent, notamment vis-à-vis de certaines attitudes du gouvernement ou de l'Etat, j'ai continué pour ma part à chercher à chaque instant la solution qui permettrait de rassembler le plus largement possible et qui donnerait à la Corse le maximum de chance de relever les défis immenses et la crise majeure qui se pose à elle.

Vous l'avez dit, je l'ai dit publiquement, je l'ai écrit et je ne compte pas en faire aujourd'hui le point définitif et exhaustif, beaucoup de ce qui s'est passé ces derniers jours et ces dernières semaines m'inquiète au plus haut point.

Disons un mot sur une affaire qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celle des prisonniers politique. Il y a eu en son temps des délibérations et des votes d'une majorité de communes de Corse pour demander une loi d'amnistie. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Ce que nous demandons aujourd'hui, et ce que nous avons demandé au ministre de la justice que nous avons rencontré, après en avoir parlé avec le Président de la République de façon claire, c'est un certain nombre de choses :

Sur les fichés (question de liberté publique où nous considérons qu'on ne peut pas assimiler les gens qui ont été condamnés en Corse pour des faits en relation avec la situation de la Corse, à des Islamistes radicaux).

Nous avons demandé une réflexion sur le traitement des amendes, parce que c'est une question fondamentalement d'équité, on ne peut faire peser sur les générations à venir des dettes économiques ou financières qui ont été contractées au nom d'une situation politique qui a vocation à disparaître.

Nous avons demandé l'application du droit pour des personnes qui sont en détention provisoire.

Et, nous avons enfin demandé, comme l'on fait les parlementaires, comme l'a fait cette Assemblée à l'unanimité, comme l'a fait la ligue des droits de l'homme, comme l'ont fait des députés français et sénateurs français, sans lien avec la Corse, nous avons demandé que le droit soit appliqué à Alain FERRANDI, Pierre ALESSANDRI et Yvan COLONNA, rien que le droit, mais le droit. Et, le droit se pose aujourd'hui notamment pour Alain

FERRANDI et Pierre ALESSANDRI après 21 années de détention, un avis favorable de la commission chargée de statuer sur la levée du statut de DPS, qui est une fiction juridique, mais une fiction juridique dont le maintien permet d'interdire leur rapprochement, un rapprochement que le droit français, le droit européen commandent dans la situation qui est la leur.

Alors, nous avons demandé au Ministre de la justice qui doit statuer, qu'il statue comme un ministre, pas comme un avocat, pas comme un avocat ayant connu des dossiers en Corse, un avocat dont on savait qu'il était avocat quand on est allé le chercher comme ministre. Nous lui avons demandé de statuer comme ministre.

Et, nous avons vu qu'à quelques jours de cette décision, eh bien, un décret est intervenu avec un alinéa qui lui interdit désormais de statuer là-dessus, dont acte. Ce décret prévoit que c'est le premier ministre qui statuera au lieu et place du garde des sceaux. Et, nous avons dit ensemble, et je le redis aujourd'hui que les choses seront encore plus claires, soit on décide d'appliquer le droit, soit on décide d'une décision politique de ne pas l'appliquer. C'est le premier point.

Je ne reviendrai pas sur la demande de retrait de la délibération votée, y compris par des forces de l'opposition, simplement pour remarquer avec un sourire que de nombreuses collectivités en France ont voté des délibérations du même type. Vous rappelez ce qu'était la politique depuis 30 ans de cette Assemblée qui s'est souvent prononcée, mandatures après mandatures, sur des questions de droit international, tout simplement parce que c'est notre vocation.

Mais regardons ailleurs. Le lendemain même de la lettre demandant le retrait, c'était la région sud qui votait, sous la présidence de Renaud MUSELIER, dans des termes allant plus loin d'ailleurs que la nôtre, une demande de reconnaissance de la République d'Artsakh.

Je laisserai également de côté, pour l'instant, le fait que lors de la session du Conseil de l'énergie de l'air et du climat, le Préfet soit revenu publiquement, semble-t-il, sur l'engagement écrit du ministre de la transition écologique, François de RUGY, qui m'avait explicitement confirmé qu'il y aurait, dès lors que le principe d'un différentiel défavorable à la Corse serait établi sur le prix du gaz de ville, qui m'avait écrit officiellement pour me dire qu'un dispositif de péréquation et de compensation serait mis en place et qu'il serait à la charge de l'Etat. Le Préfet de Corse, publiquement, a dit que cet engagement ne le liait pas. Je n'ose même pas l'imaginer, je considère déjà suffisamment grave que l'on puisse le dire.

Je ne reviendrai pas non plus sur la façon dont s'est passé le dernier comité régional de programmation du PEI où, pour la première fois depuis 2002, l'accord ne s'est pas fait, au moment où je parle, sur la programmation, dans des conditions que je suis prêts à assumer publiquement puisque du côté de la Collectivité de Corse la seule chose que l'on demande c'est l'application de la règle qui nous lie.

Je ne reviendrai pas non plus sur la lettre que j'ai reçu le 7 décembre et par laquelle au mépris des engagements pris par le Premier ministre de la France à cette place-là qui est à votre gauche, il était assis là, où nous avons acté ensemble le principe de déspecialisation partielle de l'enveloppe de continuité territoriale et sa traduction dans la loi, où par courrier en date du 7 décembre dernier le Préfet de Corse me demande de justifier par avance de l'utilisation que nous comptons faire de cette somme, et que cette justification dès lors qu'elle serait validée, permettrait de déblocage de l'enveloppe de continuité territoriale.

Autrement dit, on vient enfermer ou prétendre enfermer la Collectivité de Corse dans l'exercice d'une prérogative qui lui est reconnue en propre par la loi générale et qui a été consacrée, de façon spécifique, par la loi particulière.

Et pour terminer, et j'ai répondu tout à l'heure à Jean-Charles ORSUCCI, je continu d'espérer au moment où je parle, que la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, soutenue par les socioprofessionnels, connaîtra une réponse positive, une réponse tout court, publique, parce que c'est notre devoir de l'obtenir.

Mais je dis aussi, et je termine, qu'on ne peut pas penser que le fait que je sois prêt à aller en permanence au bout de la recherche des points d'équilibre, que je sois prêt en permanence à privilégier la voie du dialogue parce que c'est, je le pense, notre responsabilité historique, que personne n'imagine que cette attitude-là peut se confondre avec le renoncement.

En tant que Président du Conseil exécutif de Corse, je n'accepterai pas que notre institution soit maltraitée ou rabaissée.

En tant que Président du Conseil exécutif de Corse, je ne peux pas imaginer un instant qu'une délibération de l'Assemblée de Corse, votée à l'unanimité et soutenue par des femmes et des hommes qui aujourd'hui sont dans les affres de la disparition économique et sociale, ne puisse pas connaître une réponse positive sur le principe d'un dialogue.

En tant que Président du Conseil exécutif de Corse, je ne pourrais pas admettre, et vous le comprendrez sans mal, qu'un représentant de l'Etat puisse de façon systématique, organisée, tantôt à bas-bruit, tantôt explicitement, remette en cause les prérogatives de l'institution qui est la nôtre.

Quelles conséquences aurons-nous à tirer de ce qui est en train de se passer ? C'est un débat, M. le Président de l'Assemblée de Corse, qui en premier lieu sera porté au sein de la majorité. C'est un débat ensuite qui intéresse tous les Corses, mais c'est un débat qu'il faut poser aujourd'hui, parce que nous sommes aux confluent de toutes les difficultés, avec un cumul de contraintes que jamais personne avant nous n'a eu à affronter. Et que si l'Etat a décidé, a décidé de ne pas discuter avec nous parce que nous sommes nationalistes, ça pose un véritable problème. Ça pose un problème de démocratie fondamentale qu'il n'est pas besoin de souligner, mais ça pose un problème aussi par rapport à ce que nous voulons faire, parce que dès lors que nous avons décidé, et vous savez combien je me suis battu pour que ce choix soit pris en compte, que nous devons éviter aux Corses, à toutes celles, à tous ceux qui ont eu à souffrir, et particulièrement à notre jeunesse, nous devons éviter d'aller vers la violence. Et, pour moi, ce choix n'est pas susceptible d'être remis en cause.

Si d'un autre côté on nous dit que la démocratie, lorsqu'elle nous met en situation de décider, ne permet pas de prendre en compte ce que nous voulons et ce que le peuple exprime, quel choix nous restera-t-il ?

C'est celle-là la question qui se pose à travers les multiples incidents des semaines écoulées et à travers la problématique que nous avons posée au plus haut niveau de l'Etat au plan économique, social, politique, au plan des prisonniers, au plan de ce que nous essayons de construire.

Nous arrivons à l'heure des réponses, et ensuite, chacun tirera les conséquences.

### **M. François BENEDETTI**

L'attitude du Préfet LELARGE n'est pas l'application d'une politique nouvelle, mais qui dure depuis 3 ans, depuis février 2018 avec la nomination de la Préfète CHEVALIER au service du jacobinisme parisien s'appuyant sur la collaboration des élus de l'opposition...

### **Le Président TALAMONI**

Cher Collègue, respectons les règles de notre Assemblée, nous sommes libres de déclarer à la presse ce que nous entendons déclarer, mais il n'est pas, je dirai convenable, que nous le fassions devant cette Assemblée sans l'ordre qui est celui que nous nous donnons à nous-mêmes.

Voilà, donc je pense que nous allons suspendre la séance, que nous allons revenir pour aborder l'ordre du jour qui est peut-être, par certains côtés, moins fondamental que ce que nous venons de dire.

Nous le ferons donc à 14 h 30, si vous êtes d'accord.

**M. Romain COLONNA**

Est-ce qu'il y aura une solution technique pour que l'on puisse suivre les deux jours dans d'autres conditions climatiques, si j'ose dire ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, j'ai une bonne nouvelle, nous avons gagné un degré depuis ce matin. Ah, un degré me dit-on ! Donc, j'espère effectivement... Mais je crois que les services....

**Le Président SIMEONI**

Avant que l'on s'en aille, juste un mot important, Jean-Charles, un point d'information, ça viendra pour les uns nous confirmer dans ce que nous avons dit, pour les autres éventuellement un élément de réflexion : le décret sur la réforme des services déconcentrés de l'Etat est paru le 9 décembre, et bien sûr il n'a rien intégré de l'avis unanime qu'avait donné notre Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président eu Conseil exécutif. Donc, la séance reprendra à 14 h 30.

**La séance suspendue à 12 h 35 est reprise à 14 h 55.**

**Le Président TALAMONI**

Chers collègues, j'ai été saisi par le Président du Conseil exécutif d'une demande, il souhaiterait une réunion de la conférence des Présidents, donc il souhaiterait le faire dès à présent. Donc, je vous propose que nous nous réunissions dans mon bureau comme à l'accoutumé. Donc les Présidents de groupes ou leurs délégués éventuellement pour une réunion qui devrait être assez brève.

Quelqu'un me demande si on peut poursuivre l'ordre du jour, en l'absence des Présidents de groupes, il y a certainement un certain nombre de dossiers qui peuvent être évoqués. Alors la question est que le Vice-président, Hyacinthe VANNI est aussi Président du groupe « Femu a Corsica » qui est groupe important, qui est même le groupe le plus nombreux de notre Assemblée, la Vice-présidente est en Teams, et ce n'est pas très facile de présider à distance, mais Mme la Vice-présidente je pense que vous pouvez essayer puisque moi je vais réunir la conférence des Présidents.

Ce serait effectivement bien que l'on puisse mettre à profit les quelques minutes que devrait durer cette conférence des Présidents pour que certains dossiers soient examinés.

Donc, on essaye comme ça, c'est la première fois que la Présidente est à distance.

Donc, Mme la Vice-présidente, essayez de présider et de faire respecter votre autorité à distance afin que les choses demeurent quand même maîtrisées, ce qui n'est pas toujours facile.

Voilà, vous avez la parole et la présidence. A tout à l'heure !

**Mme Mattea CASALATA préside la séance.**

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup, M. le Président. Je ferai de mon mieux, sachant que de toute façon le secrétariat général est très proche.

Par contre, il y a un écho qui est assez désagréable, je dois dire. Alors, je ne sais pas si tous les micros sont fermés, est-ce que cela peut s'arranger ? Je crois que oui.

Je vais essayer de reprendre l'ordre du jour, je vous demande juste deux secondes pour que je me reconnecte à l'ordre du jour. Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par les rapports Jeunesse et sports, si la Conseillère exécutive en charge des sports et de la jeunesse est d'accord pour nous le présenter.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Mme la Présidente, ma collègue Vanina BORROMEI souhaiterait commencer par ses rapports « infrastructures et transports », si cela vous convient.

**Mme Mattea CASALTA**

Bien volontiers. Tout le monde peut le comprendre. Puisque vous lui laissez votre place, je n'y vois aucun inconvénient et je pense que nos collègues non plus.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 386** : **Raportu d'infurmazione intermediariu in quantu a u cartulare aeriu è u cuntestu « Covid-19 ».**

\* **Rapport n° 386** : Rapport d'information relatif au point d'étape du dossier aérien et le contexte « Covid-19 ».

Et

**Raportu n°444** : Nota di situazioni, sintesi, avvicinera è ghjistioni « Covid » in u sittori di u sirviziù publicu aereu è marittimu

\* **Rapport n° 444** : Note de situation : synthèse, approche et gestion « COVID » dans le secteur du service public aérien et maritime

**Mme Mattea CASALTA**

Mme la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Mme la Présidente, excusez-moi, juste vous dire que je quitte l'hémicycle, je ne peux pas participer.

**Mme Mattea CASALTA**

Bien sûr, nous le comprenons tout à fait. Le secrétariat général l'a noté.

**Mme Christelle COMBETTE**

Mme la Présidente, moi aussi je dois quitter l'hémicycle dans la mesure où je fais partie du conseil de surveillance d'Air Corsica.

**Mme Mattea CASALTA**

Moi-même je fais partie du conseil de surveillance, nous sommes nombreux, je ne pense pas que nous soyons tous obligés de quitter l'hémicycle, mais la Présidente, oui. Mais comme ça n'est qu'un rapport d'information, je ne crois pas, Mme COMBETTE que vous soyez obligée de quitter l'hémicycle, mais ça n'est que mon point de vue.

**Mme Christelle COMBETTE**

Ok, Mme la Présidente, donc je reste ! Merci.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, il s'agit d'un rapport d'information qui n'appelle pas de vote, donc je pense qu'il n'y a pas de difficulté pour que nos collègues restent.

Donc un rapport, mes Chers collègues, qui était nécessaire et que souhaitais vous faire pour vous faire partager le bilan, au même titre que sur le dossier maritime le mois dernier.

A la différence du dossier maritime, il s'agit d'un rapport d'information, donc pas de vote, nous l'avons dit, car si la méthode de travail depuis le début de la crise Covid, depuis le mois mars, est identique entre l'ensemble des compagnies délégataires, avec nos conseillers respectifs, l'Office des transports, dans le cadre de comités de suivi, les conséquences dans le domaine aériens et maritimes sont totalement différentes.

Alors pour rappel, très, très rapidement :

Dans le maritime, vous vous souvenez, le mois dernier, je vous avais fait part d'un certain nombre d'avenants, et je vous rappelle que nous avons au plus fort de la crise, notamment dans les périodes de confinement strict du début de l'année, transporté uniquement du fret inerte, pas de passagers, avec une desserte quasi quotidienne, au moins en ce qui concerne les ports principaux, qui avait été décidé donc par l'Office des transports, afin d'assurer, et nous l'avions défini ensemble, cette desserte alimentaire et économique de l'île et dans ce contexte les bateaux trafiquaient, au sens noble. Et donc, les charges fixes, les charges variables, les amortissements étaient figés et quasiment tels que prévu dans les contrats de délégation de service public initiaux.

Donc nous avons constaté, en ce qui concerne le maritime, un déséquilibre très important des contrats, avec des avenants qui avoisinaient un petit plus de 6 M€ pour compenser ce souhait que nous avions d'une desserte quotidienne.

En ce qui concerne l'aérien, la méthode a été la même, des comités de suivi, des comptes prévisionnels d'exploitation comparés entre ce que nous avons prévu dans les contrats de délégation de service public et, bien sûr, le réalisé.

Malgré une baisse très, très significative du trafic due à l'interdiction de se déplacer pour les passagers, due également, je vous le rappelle, à la fermeture de l'aéroport d'Orly, nous avons fait le choix, comme dans le maritime, de continuer à régler mensuellement la dotation de continuité territoriale. C'est prévu dans nos contrats et nous

faisons une avance mensuelle, et en fin d'année, nous faisons le bilan et nous rééquilibrions les comptes avec les compagnies en fonction du réel.

Donc, nous avons fait le choix de régler intégralement et mensuellement, malgré les baisses de trafic, aux compagnies, ce qui a été une véritable bouffée d'oxygène, il faut le dire, pour ces compagnies, que ce soit dans la maritime ou dans l'aérien.

Pour ce qui concerne évidemment l'aérien, d'importantes restrictions de vols ont été décidées conjointement avec les compagnies délégataires, donc « Air Corsica » et « Air France », mais le choix a été également fait de la desserte quotidienne de l'île vers Marseille pour ce qui concerne le sanitaire et, très rapidement, dès que nous avons pu mettre en place la desserte vers l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, nous l'avons fait dans l'attente de la réouverture de l'aéroport d'Orly.

Donc, d'importantes restrictions, je vous l'ai dit, qui ont pour conséquence une baisse des charges très significative et la mise en place du chômage partiel.

Également d'autres mécanismes d'Etat qui ont été choisis, choisis bien malgré eux par les compagnies délégataires, comme le PGE, et l'ensemble de ces mesures, de saines gestions ont permis de constater qu'après rapprochement des comptes, les montants de compensations versés mensuellement et intégralement, ont couvert avec l'ensemble de ces mécanismes précités, les besoins des pertes des compagnies.

Alors, évidemment nous avons fait le choix de ne pas appliquer de pénalités pour ces régulations et ces annulations de vols, puisque c'est une décision qui a été prise en commun dans le cadre d'un caractère complètement imprévisible et pour un cas de force majeure qu'est la crise.

Donc, lors du dernier comité de suivi, un commun accord entre l'OTC, les chambres de commerce et les compagnies délégataires, c'est un élément important que je voulais partager avec vous, nous avons décidé de lancer très rapidement une campagne de communication forte. Pourquoi ? Parce qu'au-delà du résident, nous savons qu'à partir du mois de janvier il va y avoir encore de grosses difficultés, les réservations sont en berne, et pour cause, malgré une évolution très significative concernant les tests. Donc, il était important pour nous de rappeler à ces compagnies qu'au-delà de leur mission de service public dans lesquelles nous les accompagnons, il était important de pouvoir rappeler aux personnes qu'elles peuvent se déplacer, qu'elles peuvent voyager dans des conditions tout à fait saines et sereines.

Et donc, nous leur avons demandé de communiquer en ce qui concerne l'avant-saison. Nanette MAUPERTUIS prévoit également une campagne de communication très importante pour pouvoir accompagner ce processus et cette communication.

Alors, plusieurs éléments :

Il y a eu un conseil d'administration de l'Office des transports en fin de semaine dernière. Nous avons fait le choix de prendre une délibération pour interpellier le Préfet de Corse pour lui demander de prolonger, au-delà des vacances scolaires, cette campagne de tests obligatoires qui pourrait accompagner donc notre volonté, au vue des éléments dont nous disposons sur les mois à venir et qui sont assez pessimistes en termes de pandémie, nous avons fait le choix de lui transmettre cette délibération qui a été demandée à l'unanimité des participants du conseil d'administration. Et donc, les compagnies délégataires et la chambre de commerce se sont engagées à cette campagne de communication importante pour l'avant-saison sur l'île.

Je pense qu'il est important aujourd'hui, je fais ce rapport très rapidement puisqu'il n'a pas d'incidence financière, mais je crois qu'il était important que vous l'ayez, toujours dans le cadre de notre objectif de transparence, de rassurer la population, de rassurer les équipages, de rassurer les compagnies, et notamment notre compagnie « Air Corsica », pour dire qu'aujourd'hui dans ce contexte chaotique, en ce qui concerne le transport international, la compagnie se porte bien. Je rends hommage aux équipages qui, au pire de la crise, ont toujours été présents pour assurer au moins ce cordon sanitaire, c'est important de les saluer, de le rappeler, nous le faisons régulièrement, mais c'est le service public, mais nous avons eu, par les économies que nous avons réalisées tous ensemble, cette possibilité de pouvoir assurer cette desserte.

C'est vraiment essentiel, ça paraît peut-être anecdotique aujourd'hui de pouvoir trouver un avion pour aller au moins vers Marseille ou vers Paris, ça ne l'est pas, c'est très contraignant, et vraiment je voulais saluer tous les acteurs, et vous saluer aussi de pouvoir nous accompagner.

Nous avons pu aujourd'hui réaliser cela et, au-delà de ce message, le message était aussi un message de soutien, vous l'avez compris, un message d'information, rassurer les gens, ils peuvent venir aujourd'hui, ils peuvent se déplacer au-delà du service public, et vous dire aussi que la compagnie et les compagnies délégataires, en tout cas notre compagnie, se porte bien. Je crois que c'est un élément important, il est vraiment important de les rassurer et de se dire que dans ce contexte, on a quand même de la sérénité. Je crois que ce n'est pas anodin au vu du contexte international, d'où l'intérêt de ce rapport.

Je voudrais préciser que le rapport 444 était la note d'information qui accompagnait ce rapport, ce ne sont pas deux rapports distincts, en fait c'est la note d'accompagnement mais qui a été glissée dans un autre rapport, mais c'est un seul et même rapport.

Donc, pas de vote, mais si vous avez des observations, je répondrai avec plaisir.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive.

Effectivement, y a-t-il des interventions ? Bien sûr n'interviendront pas les membres du conseil de surveillance d'Air Corsica, ça vous l'aurez compris, par contre tous nos collègues peuvent, bien sûr, et je leur laisse volontiers la parole.

Y a-t-il des interventions, aussi bien à distance que dans l'hémicycle ?

**M. Jean-François CASALTA**

Oui, Mme le Président, si vous me le permettez, merci.

Indépendamment du rapport, déjà un petit point règlementaire parce que je me pose certaines questions. Je vois régulièrement, à chaque fois qu'un rapport est évoqué, certaines personnes qui sont membres soit du conseil d'administration, soit des différentes structures, quitter l'hémicycle, alors qu'ils n'ont aucun rapport, il n'y a pas de lien privé qui pourrait les conduire à quitter cet hémicycle. La Présidente d'Air Corsica a quitté l'hémicycle aujourd'hui, mais elle est Présidente d'Air Corsica parce qu'elle est élue à la Collectivité de Corse, elle n'a pas de lien privé avec « Air Corsica ». Donc, je ne comprends pas pourquoi la personne qui est peut-être la plus compétente pour parler du domaine aérien, quitte l'hémicycle.

Donc, j'ai parfaitement confiance aux personnes qui ont cru instituer cette règle, mais il faudrait peut-être, sous réserve, la vérifier, et maintenant que l'on dispose d'un déontologue, lui poser la question de savoir si le fait de quitter l'hémicycle de cette manière-là, est bien règlementaire. Moi, je me pose des questions.

Sur le rapport en lui-même maintenant, je voulais féliciter et la Présidente, la Conseillère exécutive, Mme Vanina BORROMEI et l'ensemble des services de l'office pour trois choses : déjà pour la bonne santé de notre compagnie, c'est important dans des temps

qui sont extrêmement troublés aujourd'hui au plan du transport aérien, puis au plan du transport en général. Les féliciter aussi de cette bonne intention de faire des rapports d'information très réguliers auprès des conseillers de l'Assemblée de Corse, parce que c'est vrai que certains ont parfois des craintes et veulent savoir exactement ce qui se passe. Et puis, encore une fois, le fait de tenir le cap malgré des temps de tempête est très important, et je voulais le souligner et féliciter l'ensemble des personnes qui y travaillent.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Cher collègue. Y a-t-il une autre intervention ? Paul MINICONI, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Paul MINICONI**

Mme la Présidente, est-ce que le N° 444 est lié à votre rapport ? Je voudrais juste dire deux mots sur le N° 444.

Comme Jean-François, remercier pour le point d'information, qui nous permet à nouveau de féliciter l'Office des transports de la Corse et sa présidence dans leurs actions tout au long de l'année, visant à assurer une desserte aérienne et maritime de qualité pour notre île, ainsi qu'à maintenir et garantir le service public quelles que soient les circonstances.

La crise sanitaire et économique liée au Covid-19 est venue perturber significativement les trafics. Je peux prendre notamment l'exemple de la fermeture de l'aéroport d'Orly qui a coupé momentanément la liaison directe avec la capitale.

Cette crise a constitué et constitue toujours un véritable défi pour l'ensemble du tissu économique. Les transports ne sont pas une exception, l'enjeu est double puisqu'il convient à la fois d'accompagner les délégataires et de satisfaire au mieux les usagers.

Un travail important et encadré par la législation européenne a dû être effectué par les services de l'OTC sur le calcul portant sur les compensations financières et les méthodes d'évaluation liées aux circonstances imprévues de cette crise, pour aboutir à un protocole transactionnel pour le maritime et aucune mesure compensatoire financière pour l'aérien.

Force est de constater pour l'instant que malgré la difficulté de l'exercice proposé, l'impact sur le service public en matière de transport, ne s'est quasiment pas fait ressentir pour les usagers.

Il faut donc, pour cela, saluer la réactivité et le sérieux dont font preuve l'ensemble des acteurs concernés, et encore une fois, félicitation à l'OTC. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Cher collègue. D'autres interventions ? Non.

Je voudrais juste préciser, en réponse à Jean-François CASALTA, le Secrétariat général me dit qu'en effet, c'est une question qui est à soumettre à la commission déontologie, mais dans l'attente, le Secrétariat général préconise la prudence parce qu'il est évident qu'il vaut mieux éviter les conflits d'intérêt. Et donc, nous attendrons d'avoir la réponse que nous donnera cette commission.

Mme la Conseillère exécutive, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole sur le sujet ou bien passer à un autre rapport ?

**L'Assemblée de Corse prend acte (rapport 386).<sup>1</sup>**

**Mme Vanina BORROMEI**

On peut enchaîner, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Je vous propose le rapport suivant :

\* **Rapport n° 415 : Approvu di l'operazione d'assodu di e parete nantu à a ligna centrale di u ritale ferruviariu - fasa 8.**

\* **Rapport n° 415 : Approbation de l'opération de confortement des parois rocheuses sur la ligne centrale du réseau ferré - tranche 8.**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Cette opération s'inscrit, mes Chers collègues, dans le cadre du programme général de modernisation du chemin de fer de la Corse... Bon Hyacinthe VANNI n'est pas là, même interrogation... Elle consiste à sécuriser les circulations de trains par des travaux

---

<sup>1</sup> Délibération N° 20/210 AC

de confortement des falaises, avec la mise en place de caméras de détection des chutes de blocs.

Ces procédures sont engagées depuis 2003, il y a eu déjà 7 phases de travaux, nous en sommes à la 8<sup>ème</sup> que nous vous proposons de voter ensemble.

Le montant est estimé à 2,2 M€ hors taxes, et nous sommes dans le cadre d'un cofinancement avec le PEI : participation de l'Etat à hauteur de 70 % et de la Collectivité de Corse 30 %, pour 6 000 € et 1,5 M€ pour l'Etat. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons, pour ce rapport, deux avis favorables des commissions finances et développement.

Qui désire prendre la parole ? Je vous avoue que c'est un petit peu difficile effectivement de voir tout le monde depuis mon poste. Personne ne veut intervenir. Très bien. Nous allons donc passer au vote.

Je demande donc à chaque Président de groupe de rapporter les votes de ses collègues.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », POUR : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, votons **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (415) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Absent : M. Hyacinthe VANNI.

Nous passons au rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 416 : Rivalutazione di l'operazione di rigenerazione di cinque strutture metalliche nantu à u ritale ferruviariu.**

\* **Rapport n° 416 : Réévaluation de l'opération de régénération de cinq ouvrages métalliques sur le réseau ferré.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20/212 AC

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Une mise à jour que je vous propose aujourd'hui, chers collègues, d'un projet que nous avons voté en session en septembre 2018. L'opération consistait à conforter, à l'instar de la rénovation du Pont du Vechju, cinq ouvrages afin de garantir leur pérennité et leur sécurité sur un périmètre qui va du pont de Casamozza jusqu'au viaduc de l'Ascu. Vous avez les cartes qui sont jointes au rapport.

Une estimation initiale vous avait été proposée à 6,2 M€H.T. Nous avons eu deux offres qui nous sont revenues, qui étaient toutes les deux aux alentours de 10 M€ pour une estimation à 6.

Alors, nous vous proposons aujourd'hui de revoir notre estimation pour pouvoir déclarer cet appel d'offres infructueux et le relancer dans le cadre du COREPA.

Différentes raisons : tout d'abord le manque de concurrence sur ces types de travaux, la gestion et le choix également des périodes de coupure qui sont demandées par l'opérateur ferroviaire qui imposent aux candidats d'optimiser les cadences et le planning, et également la période où ces travaux seront prévus avec des aléas climatiques beaucoup plus importants.

Donc également, sur ces travaux-là, l'impact Covid est très important, c'est un appel d'offres qui a été lancé en 2018, aujourd'hui nous nous devons d'intégrer, sur des travaux de ce type, cette prise en compte pour les entreprises, de la norme Covid.

Donc, nous vous proposons de réévaluer ces travaux à un montant de 8,5 M€H.T., lancer une nouvelle procédure de consultation en janvier 2021. Et, cette opération est cofinancée, je vous le disais tout à l'heure, dans le cadre du PEI IV, à hauteur de 70 % par l'Etat pour un petit peu plus de 6 M€ et 30 % par la Collectivité de Corse pour un montant de 2,7 M€.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup, Mme la Conseillère exécutive.

Ce rapport a un avis favorable de la commission des finances et favorable également pour la commission aménagement.

Y a-t-il des observations, des demandes de prises de parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, Mme la Présidente. Tout à fait favorable à ce rapport.

Une seule observation : pour l'utilisation de la langue corse, je profite de la présence de Saveriu parmi nous, par notre administration, je ne vois pas pourquoi on n'a pas dit Viaduc d'Albanu et Viaduc de l'Ascu.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, y a-t-il d'autres remarques ? Non, Mme la Conseillère exécutive, je vous propose de répondre, peut-être.

**Mme Vanina BORROMEI**

C'est bien noté, tout à fait raison ! Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous allons procéder au vote.

Je demande donc à chaque Président de groupe de rapporter les votes de ses collègues.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, M. Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, votons **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (416) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 20/213 AC

À ringrazià vi.

Maintenant, Mme la Présidente, puisque nous avons tous voté et que c'est un rapport qui a été voté à l'unanimité, vous pouvez peut-être nous présenter le prochain, à savoir le rapport n° 418.

**\* Raportu n°418 : aghjustu n° 3 à u cuntrattu di cuncissioni di l'aerupurtu d'Aiacciu Campu di l'Oru cunclusu traàa Cullittività di Corsica è a Camara di Cummerciu è d'Industria di Aiacciu è Pumonti**

**\* Rapport n° 418 : avenant n° 3 au Contrat de concession de l'aéroport d'Aiacciu - Campo Dell' Oro conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aiacciu et de Corse-du-Sud**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Mme la Présidente.

Si vous en êtes d'accord, je ferai une **présentation groupée des rapports n° 418, 419, 420, 421 et 422** qui appelleront bien sûr des votes différenciés, mais une présentation globale puisque l'idée est la même : ce sont des contrats qui sont conclus depuis janvier 2006 pour une durée de 15 ans en ce qui concerne les concessions du port de commerce de Bastia, l'aéroport de Bastia, l'aéroport de Figari, l'aéroport de Calvi et celui d'Aiacciu.

Ces contrats de concession arrivent à terme au 31 décembre 2020. UN contexte en ce qui concerne le COVID et les difficultés sanitaires qu'on ne rappelle plus, une chute brutale de l'activité économique, les transports bouleversés, aucune visibilité au moins sur les deux années à venir.

Face à ce contexte, la Commission européenne a publié en mai 2020, un document de référence précisant que dans ce type de contrat portant sur les infrastructures maritimes ou aériennes, nous pouvions modifier ces contrats sans nouvelle procédure de passation et sans que les mesures d'intervention de l'Etat ne constituent des aides d'Etat en cas de circonstances exceptionnelles imprévisibles, ce qui est le cas bien sûr pour ce type de contrat et pour beaucoup d'autres que nous avons vus et retrouvés dans le cadre de la commission d'appel d'offres.

Les conditions, c'est que ces modifications ne bouleversent pas la nature globale du contrat et enfin, que cette modification ne dépasse pas 50 % de la valeur initiale du contrat.

Ces prolongations sont bien sûr juridiquement fondées.

Nous vous proposons, vu le contexte, celui-ci d'une part et le contexte législatif dont je vais parler un petit peu plus loin, une prolongation de 4 années pour ces contrats. Ces 4 années vont-nous permettre d'avoir plus de lisibilité, plus de flexibilité sur le plan sanitaire et économique. Ce délai nous permettra également de voir achever le travail de réflexion sur l'avenir des chambres consulaires, plus largement des chambres des métiers et de l'artisanat dans le cadre de la loi PACTE de mai 2019 qui prévoit leur fusion et, pour ce qui nous concerne, l'intégration de l'établissement « chambre consulaire » au sein de la Collectivité de Corse.

Cette prolongation et cet avenant prévoient dans ce cadre et viennent renforcer le contrat en prévoyant un accompagnement de gestion, de suivi dans le cadre des investissements, être auprès de la chambre consulaire pour ces 4 années à venir, les accompagner et suivre au plus près avec eux. Dans cet avenir qui est très morose en termes de prévisions, au-delà de la Collectivité, l'Etat devrait pouvoir les accompagner aussi.

Des études dans le cadre la loi PACTE dont je vous parlais, sont toujours en cours. Elles associent la Collectivité. Le résultat de cette loi et des commissions de travail qui se réunissent doit faire l'objet d'un vote au Parlement, puis d'un vote devant notre Assemblée. Donc, c'est un contexte, au niveau législatif, encore incertain.

Ces avenants sont placés, vous l'avez compris, sous le signe de la sécurité pour les 4 années à venir. Nous accompagnons et nous vous demandons de prolonger ces contrats de concession.

Je vais quand même vous lire la référence à la loi PACTE, quelques lignes : la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises précise en son article 46 « en Corse, en raison de la mise en place de la Collectivité unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une étude est conduite conjointement par la Collectivité de Corse, l'Etat, les chambres consulaires afin de proposer un diagnostic, un audit, une assistance et un conseil en vue de l'évolution institutionnelle et statutaire des chambres consulaires de l'île. Cette évolution doit s'inscrire dans un processus global de transfert de compétences de l'Etat vers la Collectivité de Corse. Cette étude est remise au Parlement ainsi qu'au Conseil exécutif de Corse plus tard un an après la promulgation de la présente loi ».

Nous avons demandé au préfet de Corse une réunion aux mois de novembre. Le calendrier a été un petit peu chamboulé, mais ce comité devrait se réunir normalement au mois de janvier 2021. Donc, un peu de temps est vraiment indispensable, au-delà de l'avenir de nos concessions. Mais ça va bien plus loin, la réflexion est bien plus profonde et il s'agit bien sûr de l'avenir des chambres consulaires.

C'est la présentation globale, mais je pense qu'il faudra voter de manière distincte l'ensemble de ces avenants. Il y aura sans doute des échanges avec nos élus.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Effectivement, je pense que nous aurons des réactions à ces rapports.

Qui veut prendre la parole ? Pas d'interventions. Nous allons passer au vote. Je vous propose de voter le rapport n° 418. Je demanderai au représentant de chacun des groupes de voter pour ses collègues, sachant que les présidents de groupes n'ont pas encore envoyé leur pouvoir et qu'ils sont absents parce qu'en conférence des présidents.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés **vutemu à prò** : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA,

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Une petite variante sur ce rapport, je vous demanderais de bien vouloir noter **la non-participation de M. Antoine POLI** en tant qu'agent de la chambre de commerce puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts. Pour le reste, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (418) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Je vous propose que nous votions le prochain rapport. Le secrétariat général m'indique que vous pourrez dire « unanimité des présents et représentés. Ça vous évitera d'énumérer le nom de chacun des conseillers.

**M. Pierre GHIONGA**

M. TOMI dit que ce n'est pas vrai, qu'il faut énumérer tous les noms.

**M. Serge TOMI** (Secrétaire général de l'Assemblée de Corse)

C'est une confusion de ma part. Le texto, c'était pour dire, vous pouvez, Mme la Présidente, dire « unanimité des présents et représentés » et nous, nous avons les pouvoirs qui arrivent en temps réel et nous faisons l'ajustement après.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 20/214 AC

En revanche, il appartient à chaque groupe de rapporter en effet, l'effectif de son groupe nominalement.

Excusez-moi, dans le texto, je ne peux pas vous donner toute l'explication d'où la confusion potentielle. Au temps, pour moi !

**Mme Mattea CASALTA**

C'est cela ! Le SMS m'est arrivé peut-être au mauvais moment. Je vous en prie, nous allons poursuivre, comme pour les autres rapports.

Donc, rapport n° 419.

**\* Rapport n° 419 : Aghjustu n° 2 à u cuntrattu di cuncissioni di l'aerupurtu di Figari Sud-Corse cunclusu trà a Cullittivita di Corsica è a Camara di Cummarciu è d'Industria d'Aiacciu è di Pumonti**

**\* Rapport n° 419 : Avenant n° 2 au Contrat de concession de l'aéroport de Figari Sud-Corse conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aiacciu et de Corse-du-Sud**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés **vutemu in favore** di stu raportu : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA,

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Comme pour le rapport précédent, la **non-participation de M. Antoine POLI** en tant qu'agent de la chambre de commerce. Pour le reste, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (419) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés.<sup>5</sup>**

Nous allons passer au rapport n° 420.

**\* Raportu n°420 : Aghjustu n° 3 à u cuntrattu di cuncessione di l'aerupurtu di Bastia Puretta cunclusu tra a Cullettivita di Corsica è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Bastia è di Cismonte**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 20/215 AC

\* **Rapport n° 420** : Avenant n° 3 au Contrat de concession de l'aéroport de Bastia Poretta conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, votons **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Merci de noter **la non-participation de M. Antoine POLI** en tant qu'agent de la chambre de commerce.

Pour le reste, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

### **Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (420) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés.<sup>6</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup>421 : Aghjustu n<sup>u</sup> 2 à u cuntrattu di cuncessione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina cunclusu trà a Cullettivita di Corsica è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Bastia è di Cismonte**

**\* Rapport n° 421 : Avenant n° 2 au Contrat de concession de l'aéroport de Calvi Sainte Catherine conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse**

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

### **M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 20/216 AC

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, votons **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Notre ami et collègue Antoine POLI étant toujours agent de la chambre de commerce, **non-participation. Vote favorable** pour Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (421) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés.<sup>7</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup>422 : Aghjustu n<sup>u</sup> 2 à u Cuntrattu di cuncessione di u portu di cummerciu di Bastia cunclusu trà a Cullettività di Corsica è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Bastia è di Cismonte**

**\* Rapport n° 422 : Avenant n° 2 au Contrat de concession du port de commerce de Bastia conclu entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse**

---

<sup>7</sup> Délibération N° 20/217 AC

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, **vutemu à prò.**

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR.**

**Mme Catherine RIERA**

Votent **POUR** : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA. Notre ami et collègue Antoine POLI étant toujours agent de la chambre de commerce, non-participation.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie

GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (422) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>8</sup>.**

Rapport suivant.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 427 : Raportu d'infurmazione nantu à a rinnuvata di l'infrastrutture purtuarie di Bastia**

**\* Rapport n° 427** : Rapport d'information sur le renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

C'est un rapport d'information qui n'appelle pas de vote.

Dans la même idée que sur l'aérien tout à l'heure et conformément à notre délibération du mois de juillet 2019, nous revenons vers vous pour faire un point d'étape.

Un rapport très long et très détaillé qui vous a été fourni, je ne doute pas que vous l'avez tous lu et détaillé avec beaucoup d'attention !

Je vous rappelle l'organisation de cette réflexion qui a fait l'objet de la création d'une délégation pour assurer cette mission avec un urbaniste, un délégué aux grands projets portuaires, un ingénieur portuaire et un cadre administratif qui travaillent en étroite collaboration avec, entre autres, la direction des transports, des infrastructures de la mobilité, l'Office de l'environnement de la Corse.

Il s'agit aujourd'hui d'un compte rendu, d'un rapport d'étape de nos comités de suivi ainsi que du comité scientifique.

Je vais essayer d'être très brève et ne pas trop rentrer dans le détail technique puisque toutes les études et les comptes rendus vous sont fournis, mais quand même quelques éléments.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 20/218 AC

Les études programmées, les études réalisées, les études en cours : tout d'abord il vous est joint un rapport sur la sécurité nautique du port actuel de Bastia. Tout le monde connaît les difficultés de l'infrastructure existante, d'où la réflexion qui est menée.

Des études géotechniques dont les résultats sont disponibles en annexe 12 et les études portuaires du projet de la réflexion menée sur « Portu novu ».

« Portu novu », il y a 7 phases de réflexion qui sont proposées, 4 sont déjà réalisées : le plan de masse, les études d'agitation, la trajectographie et le calcul des houles. Il y a 3 phases qui restent à réaliser : le dimensionnement du linéaire de digues, l'évaluation des coûts de réalisation et la production d'éléments d'insertion paysagère qui devraient nous être fournis dans les mois à venir.

Parallèlement, sont menées les études routières, puisque nous parlons bien sûr d'une infrastructure structurante, qui ne peut nous exonérer de la réflexion sur la multimodalité et sur les routes. Elles vous sont remises en annexe 4 et plus précisément, vous avez différents schémas en page 14 et en page 15. La multimodalité évolue aussi selon les aspects législatifs et réglementaires et nous permet, pour chacune des hypothèses, de visualiser la modélisation des trafics, le projet d'insertion routière directe sur la RT 11 existante et une modélisation des trafics pour un contournement d'une part par le nord-ouest de Bastia et également, une modélisation sur un projet de contournement nord-ouest de Bastia par le tunnel.

Ces résultats vous sont restitués en en annexe 11. Je vous précise qu'aujourd'hui le législateur, dans la réflexion sur ce type de projet, souhaite qu'on essaie de rester et de partir de l'existant plutôt que de repenser de nouvelles structures, si cela est possible en termes d'infrastructures routières.

En ce qui concerne les études de modélisation du trait de côte où il y a une véritable inquiétude pour nous tous en terme environnemental et les conséquences que cela pourrait avoir, différentes études ont été menées, y compris à une échelle réduite, mais en réel, ce sont des études physiques, numériques pour la Carbonite. Les résultats ont été présentés pour le projet de la Carbonite en octobre 2019 avec un certain nombre de remarques de la part des deux comités qui vous ont été intégrées dans la réflexion et dans l'étude qui vous est jointe aujourd'hui et un avenant sur le marché en cours, précisément sur ces études de modélisation, nous a permis de prendre en compte la modélisation de l'évolution de ce trait de côte pour le scénario « Porto novu », ainsi que sur la stabilité de l'anse de Ficaghjola - chère aux bastiais - dont l'avis d'expert conclut d'ailleurs à une très bonne stabilité de cette dernière.

Concernant les différentes études portuaires et les différents scénarii en ce qui concerne le port existant en centre-ville, cette étude propose de conserver le port de commerce en centre-ville. Elle a été lancée en avril 2020. Les études sur les aspects de modélisation des agitations et de trajectographie ont été réalisées.

Concernant les aménagements terrestres, la conception technique et les chiffrages, ils sont en cours et devraient nous être restitués dans les semaines à venir.

Également, différentes études d'urbanisme opérationnelles sont menées sur la l'ensemble des différentes propositions.

Concernant les études de « Portu novu », les études de plan de masse vous sont restituées en annexe 10 et sur les pages 9 à 14, la trajectographie et l'agitation des flux.

C'est très technique, mais les schémas sont souvent très parlants, je vous invite vraiment à en prendre connaissance, si vous ne l'avez déjà fait, puisque on essaye de tout balayer, mais les schémas sont assez intéressants et les retours également.

Vous disposez de l'avancement des démarches de création de la réserve marine, tout ce volet environnemental bien sûr est prioritaire sur la réflexion (c'est un travail mené conjointement avec l'Office de l'environnement), et la réflexion sur les mesures compensatoires à l'autorisation de destruction d'espèces protégés. Un état des lieux a déjà été présenté aux différents comités par l'Office de l'environnement en juin 2020. La réflexion se poursuit sur ces mesures compensatoires. Nous sommes accompagnés également par les services de l'Etat sur ces réflexions.

C'est un point d'étape à notre avis indispensable, on vous l'a dit, la transparence. Nos réflexions nous permettent et doivent vous permettre de constater que ce travail considérable a véritablement avancé ces derniers mois, depuis le rapport que nous vous avons présenté en 2019. Nous espérons bien sûr, c'est l'objectif, que tous ces éléments vous permettront d'éclairer objectivement votre réflexion sur les propositions qui vous sont faites des différents scénarii par le Conseil exécutif.

J'ai essayé de faire rapide sur ce projet. C'est un rapport d'étape et je pense que tout le monde a pris connaissance de ce rapport très lourd. Je reviendrai vers vous avec le Président du Conseil exécutif dans les semaines à venir pour vous faire le bilan des différentes études.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Effectivement, c'était un rapport très long et vous avez été parfaite.

Il y a un rapport de la commission « aménagement » qui est favorable. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, M. CASALTA, vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci.

Mme la conseillère, bravo ! Ce n'est la quantité qui est importante, la qualité. Votre résumé était d'une excellente tenue, je vous félicite.

C'est un rapport dense, un point d'étape important. Il y a beaucoup de points d'étape à l'ordre du jour de cette session, mais l'information, c'est très important.

Un résumé de nombreux rapports et études qui ont été faits dans ce sens, avec un panel de disciplines couvert assez large : portuaires, routiers, etc. C'est très bien, je le redis au risque d'être redondant.

Néanmoins, je me permets une petite incise : j'ai hâte que ce genre de rapport soit fait également pour le projet du fond de baie d'Aiacciu. Je le dis d'autant plus volontiers que je sais que vous partagez mon point de vue, Mme la Conseillère exécutive. Vous savez que c'est un dossier qui est en souffrance depuis des dizaines d'années, un dossier extrêmement important. Il conviendrait que l'une des parties, peu importe laquelle, prenne l'initiative de convoquer, d'appeler de nouveau au dialogue les autres pour qu'on puisse enfin en sortir.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Cher collègue. Une autre intervention peut-être ? M. GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Ma question s'adresse à la fois à Vanina et à François SARGENTINI, pour savoir si les mesures compensatoires de la destruction de l'herbier de posidonie, est-ce que c'est la réserve multisite où il y a d'autres mesures compensatoires ? Parce qu'au départ, on était

partis sur la réserve multisite et ensuite, la réserve multisite devait avoir une existence autonome et là, est-ce qu'il y a d'autres mesures compensatoires ? C'est la question que je voulais poser.

**Mme Mattea CASALTA**

D'autres interventions ? Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Nous en avons déjà discuté en commission, mais comme les avis de commissions sont souvent trop longs pour être tous lus, je pense que nous étions d'accord à l'unanimité pour dire, s'il était possible, d'organiser une commission spécifique sur ce thème parce que l'intervention de Mme la Présidente était synthétique et bienvenue, et l'intervention de M. BAILLY était extrêmement intéressante également en commission.

Mais vu la technicité et la densité de ce rapport, s'il était prévu peut-être d'organiser une commission spécifique sur les avantages et les inconvénients objectifs de chaque scénario ? Je pense que ce serait effectivement bienvenu. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. D'autres interventions ? L'Exécutif pourrait peut-être répondre.

**Mme Vanina BORROMEI**

Deux mots rapidement et François SARGENTINI complètera pour répondre à Pierre.

En ce qui concerne le fond de baie, je m'y suis engagée, les services sont là et très rapidement, nous allons organiser... Bon, la réflexion continue, mais c'est vrai que c'est un dossier qui traîne à notre avis depuis trop longtemps. Effectivement, nous allons organiser, je m'y engage et je l'avais fait, cette concertation.

En ce qui concerne ce qu'a dit Marie-Thé, effectivement, je crois qu'il est vraiment important, parce que c'est un dossier fondamental pour l'avenir de l'île, mais aussi de nos infrastructures, ces projets structurants sont rares et il est important qu'on puisse tous se réunir au-delà de ces périodes de réflexion ou de ces petits délais de présentation que nous avons.

Ce que je vous propose, et c'est ce qu'on avait convenu avec le Président du Conseil exécutif, c'est que lorsque les retours que nous attendons d'ici quelques semaines nous seront communiqués, nous puissions organiser avec un certain nombre de représentants de l'ensemble des groupes de l'Assemblée, cette consultation et ces échanges pour passer plus de temps, et avoir M. BAILLY et l'ensemble des services avec nous pour pouvoir nous accompagner dans notre réflexion.

Je laisse à parole à François pour le volet environnemental.

**M. François SARGENTINI**

M. le Conseiller, conformément au mandat qui a été donné à l'Office de l'environnement, il y a un travail qui est fait par le service « espaces protégés » qui est en cours.

Nous travaillons sur la base d'un projet multisite, dont celui que j'ai annoncé ce matin sur le grand herbier de la Côte orientale de la Corse.

On travaille sur 2 options : une qui serait plutôt en Haute-Corse avec 2 sites et une en Corse-du-Sud avec 2 sites, plus le projet sur le grand herbier.

Maintenant, nous attendons de savoir quel projet sera maintenu parce que le dimensionnement des sites qui vont être retenus pour les futures réserves sera fait en fonction du projet qui sera maintenu.

Donc, tout cela est en cours au niveau des services de l'office.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Là, nous n'avons qu'une prise d'acte, il n'y aura pas de vote.

**L'Assemblée PREND ACTE du rapport (427)<sup>9</sup>.**

Nous passons à « la jeunesse et le sport ».

Je vous propose de passer au rapport n° 413.

La parole est à Mme la Conseillère exécutive.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 20/219 AC

## GHJUVENTÙ E ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

\* **Rapport n° 413 : Rigulamentu di l'aiuti Sport**

\* **Raportu n° 413 : Règlement des aides Sport**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Il y a normalement un PowerPoint pour accompagner ma présentation et pour que ce soit plus clair pour les conseillers.

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que nous pouvons le suivre à distance également.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Oui, ça avait été fait aussi pour le « Pattu per a ghjuventù », Melle LABERTRANDIE avait pu le diffuser en même temps que je le présentais.

Je vais commencer.

Cara presidente, Cari Culleghi,

Depuis de nombreuses années, un débat relatif à la politique sportive de la Collectivité de Corse et à ses grandes orientations était attendu, légitimement réclamé par la grande majorité des acteurs du monde sportif.

J'ai, dès le début de mon mandat, pris cet engagement d'ouvrir un espace de dialogues et c'est ce que nous avons fait avec l'organisation des Scontri di u Sport, sur lesquels je reviendrai un peu plus tard.

J'ai la conviction, comme nous tous ici, que le sport joue un rôle important pour l'équilibre psychique et physique de l'individu et ce, d'autant plus, dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons actuellement. Le monde sportif et les pratiquants ont besoin plus que jamais de notre soutien et de sentir que leur rôle dans la société est plein et entier tant il permet de véhiculer les valeurs de partage, d'échange, de dépassement de soi, etc.

Avant de vous présenter dans le détail ce nouveau règlement des aides sport, j'aimerais revenir quelques instants sur la crise sanitaire et les conséquences qui en découlent pour le monde sportif insulaire.

Aujourd'hui, tant pour le sport amateur, que pour le sport professionnel, nous ne pouvons que constater et déplorer de lourdes pertes dans les 3 principaux secteurs qui font le fonctionnement d'un club :

- diminution de licenciés à environ 1/3, et même parfois jusqu'à 40 % pour certaines disciplines,
- perte de trésorerie due à l'arrêt des compétitions ou aux huis clos (donc diminution de la billetterie, buvettes, galas...),
- diminution des partenariats privés.

Très tôt, dès les mois de mars et d'avril, nous avons pris attache avec les associations sportives pour être au plus près de leurs besoins et anticiper avec elles l'impact de la crise sur le terrain.

Nous avons également adapté les modalités de versement des aides (de 50 à 70 %), simplifié l'envoi de pièces justificatives toujours dans un souci d'efficacité et de rapidité de traitement des dossiers.

De plus, en juillet dernier, nous avons été en mesure d'octroyer le fonds de solidarité de l'Agence Nationale du Sport qui a permis de combler la totalité des besoins recensés, vous avez d'ailleurs voté ce rapport à l'unanimité en commission permanente délibérante.

Toutefois, nous pensons que l'impact réel de la crise sur le monde sportif se ressentira à partir de 2021.

C'est pour cela que ce nouveau règlement comporte une mesure spécifique, à savoir le dispositif « Forza ! », j'y reviendrai après.

Ce rapport qui est présenté ce jour devant votre Assemblée a donc une importance particulière :

- d'une part, il est le reflet du travail effectué en amont de la crise sanitaire, lors des Scontri di u Sport (réalisé courant d'année 2019). Ces rencontres ont été l'occasion d'engager dans le territoire une large concertation avec le monde sportif, qu'il soit amateur

ou professionnel. Je tiens d'ailleurs à remercier bon nombre d'entre vous pour avoir contribué et participé à ces Scontri,

- d'autre part, il est important, car il va nous permettre d'accompagner le tissu associatif sportif fortement impacté par la crise sanitaire.

Ce règlement est donc le résultat d'un large processus de concertation et d'un travail de co-construction venant retranscrire l'esprit des orientations partagées durant les Scontri.

Pour rappel, les Scontri ont réuni plus de 400 personnes sur toute la Corse, nous avons également reçu 49 contributions écrites.

Cet engouement, cette adhésion « massive », à la démarche initiée est peut-être la conséquence d'une promesse faite de longue date, mais jamais tenue, d'organiser un débat relatif à la politique sportive de la Collectivité de Corse et à ses grandes orientations.

La dernière politique sportive adoptée par l'Assemblée de Corse datait de 2006 et n'avait pas donné lieu à une prise en compte de la parole des acteurs et en particulier du monde associatif sportif.

(Si le PowerPoint ne marche pas, ce n'est pas un souci, je reviendrai sur les grands axes).

Dès ma prise de fonction, il était donc important d'ouvrir un espace de dialogue avec le monde sportif.

Un nouveau règlement des aides, harmonisant les différents dispositifs existants au sein des trois anciennes collectivités, avait déjà été adopté par votre Assemblée en mai 2018, mais il s'agissait d'un document transitoire.

Nous vous présentons donc aujourd'hui une version issue d'un débat de fond avec les acteurs du monde sportif, mené dans le cadre des « Scontri » et enrichi de dispositifs permettant d'accompagner au mieux le milieu sportif dans cette période difficile.

Je vous propose néanmoins que la concertation se poursuive et devienne une règle ; une règle à formaliser dans l'organisation d'une nouvelle gouvernance du sport pour la Corse. Cette gouvernance doit être adaptée à nos spécificités : la première d'entre-elles étant que la Collectivité de Corse est le chef de file naturel et légitime du projet sportif territorial.

Concernant la gouvernance du sport, la loi n° 2019-812 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport, adoptée le 1er août 2019, est venue poser les bases de la nouvelle organisation du sport en France. En termes de gouvernance et sur le plan national, il s'agit d'une profonde mutation qui confie au mouvement sportif de nouvelles missions et aux collectivités territoriales la fonction de financeurs principaux du sport. L'intégration à la réflexion générale des acteurs économiques est également une nouveauté. Ce chantier va s'ouvrir à compter de 2021 et je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Concernant le règlement des aides à proprement parler, il se structure comme pour le précédent autour de trois titres :

- les aides financières qui se déclinent autour de quatre axes : la pratique sportive pour tous, l'Agence Nationale du Sport, la performance sportive et le dispositif d'aide pour faire face à la crise COVID,
- les outils et services de la Collectivité de Corse proposés aux acteurs engagés dans la promotion et le développement du sport (aides en nature),
- les modalités d'instruction des dossiers et des demandes d'aides.

Je vais m'attarder sur la présentation de certains dispositifs qui me semblent importants car issus des Scontris ou alors mis en place pour lutter contre les conséquences de la crise sanitaire :

Premier dispositif : l'aide aux défis sportifs solidaires. Il s'agit d'accompagner 5 projets valorisant les thématiques se centrant autour d'actions auprès des publics éloignées de la pratique sportive, féminine, du développement du sport santé, de la lutte contre les violences (harcèlement, les violences sexistes et/ou sexuelles, homophobie).

Autre dispositif : aide au maintien des sportifs de très haut niveau dans les clubs insulaire. Nouveau dispositif. Il s'agit de permettre aux athlètes, lorsqu'ils partent à l'INSEP ou au Pôle France (et uniquement à ce niveau-là), de continuer à jouer sous les couleurs de leur club insulaire d'origine. Cela demande bien sûr des déplacements importants, d'où un accompagnement à hauteur de 70 %, mais également une aide jusqu'à 50 % sur les compléments d'entraînement. Pour exemple, Priscilla GNETO nous faisait savoir que lorsqu'elle avait voulu continuer à jouer à Purtivechju, elle avait été obligée de cesser car le coût des déplacements lui empêchait de pouvoir revenir régulièrement sur le territoire.

L'inscription formelle dans ce nouveau règlement des aides du dispositif des ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse : à ce jour, nous avons 7 jeunes et/ou sportifs de haut niveau en situation de handicap qui se déplacent. C'est un peu compliqué à

l'heure actuelle avec le COVID, mais qui en tout cas se sont portés volontaires pour justement partager leur expérience et aussi diffuser des valeurs de partage, de transmission et de dépassement de soi.

Dans ce dispositif, on a également revu l'aide Sportipass' qui permet aux jeunes de 6 à 18 ans de bénéficier d'une aide sur l'obtention de la licence sportive. Cette aide est passée de 35 € à 60 € et nous avons également une aide de 150 € pour les jeunes en situation de handicap.

La création du dispositif « Forza ! » : qui est un fonds de solidarité, créé spécifiquement pour répondre à l'urgence et qui a pour objectif d'accompagner les bénéficiaires en fonction de l'évaluation précise de leurs pertes liées aux conséquences économiques de la crise. Cela concerne les clubs professionnels, les clubs évoluant en championnat national, mais aussi les ligues comité et clubs amateurs. Il s'agit d'une aide transitoire, mais qui aura vocation à perdurer tant que les conséquences économiques de la crise se feront ressentir.

Je souhaite également évoquer les outils et les services que l'équipe de la direction adjointe au sport propose aux acteurs engagés dans la promotion et le développement du sport :

- Une équipe dédiée à l'expertise et à l'accompagnement des projets d'investissement,
- 7 agents en charge de l'animation et du développement de projet (chronométrage sur certaines courses, prêt de matériel technique et pédagogique),
- Une équipe consacrée au développement de la pratique sportive dont le traitement des dispositifs que j'ai pu évoquer précédemment.

Je tiens donc à saluer l'ensemble de la direction adjointe sport pour leur investissement auprès des acteurs sportifs et les remercie pour leur implication et pour la qualité de ce document.

Pour conclure, ce présent règlement propose donc une approche transversale nécessaire aujourd'hui pour notre institution, mais également pour le monde sportif qu'il soit institutionnel, associatif, professionnel afin de pouvoir mener une politique publique efficace et surtout efficiente centrée sur leurs besoins et sur les conséquences de la crise sanitaire.

U nostru duvere, oghje, hè d'esse à fianc'à l'attori spurtivi per sustenè li è per accumpagnà, più che mai, a nostra ghjuventù nant'à a strada di a pratica spurtiva.

À ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Ce rapport est passé en commission « social » et a obtenu un avis favorable. En commission des finances, également. Qui veut intervenir ?

**Mme Juliette PONZEVERA**

Mme la Conseillère exécutive, Chère Lauda,

Je vous remercie pour la présentation très claire que vous avez faite de ce nouveau règlement des aides au sport.

Vous avez souligné (inaudible)... Le terme de « co-construction » que vous avez employé à travers « I scontri di u sport » auxquels nous avons eu le plaisir de participer, est une méthode qui a permis de prendre en compte les besoins et les aspirations des acteurs sportifs et des territoires, et ce, bien en amont de la crise sanitaire et économique que nous traversons.

« I scontri » que vous avez initiés dès 2019 montrent que vous avez su anticiper les évolutions, notamment concernant la nouvelle gouvernance du sport en prenant soin de consulter l'ensemble du monde sportif, les acteurs économiques du sport.

Je salue également le fait que vous avez répondu aux grandes préoccupations qui ont émergé pendant « I scontri » en réalisant des actions rapides, comme la création de moyens de communication sur les réseaux sociaux, la création de la mission « équipements sportifs » et des ambassadrices et ambassadeurs du sport.

Ce qui me semble important de souligner, c'est que ce rapport intervient à un moment clé, car le sport a aussi été considérablement affecté par la crise et que ce nouveau règlement vient en complément des rapports « Salvezza » et « Rilanciu », ce qui permet d'envoyer un message fort à l'ensemble du monde sportif amateur et professionnel.

Je souligne enfin que vous avez accompagné les acteurs sportifs dès le premier confinement en les consultant et en leur apportant un soutien technique et financier adapté à leurs besoins.

Ce règlement d'aides a donc été rénové de façon à prendre en compte l'ensemble des éléments soulevés lors des « scontri », mais a aussi su s'adapter aux urgences de la crise que nous traversons.

Je pense particulièrement au fonds « Forza » dont vous avez parlé qui permettra d'effectuer des compléments d'aide en fonction de l'évaluation précise des pertes des associations sportives, car le sport devra incontestablement être un secteur d'avenir dans lequel il est important que notre Collectivité s'investisse, tant il est important que l'ensemble des Corses, et particulièrement notre jeunesse, ait accès à une pratique sportive de qualité, de proximité et inclusive.

Au-delà de l'urgence, ce règlement d'aides révisé va permettre de renforcer et améliorer les pratiques sportives, je pense particulièrement à l'aide au maintien pour les sports de haut niveau dans les clubs insulaires, au meilleur traitement de l'aide aux manifestations, à la valorisation du bénévolat, à la création d'une aide accompagnant les défis sportifs, ou encore la revalorisation du Sportipass'.

Vous connaissez mon attachement aux valeurs véhiculées par le sport : la tolérance, le respect, l'esprit d'équipe, la solidarité, la coopération, le dépassement de soi. J'ai la conviction que ce rapport encourage leur transmission et correspond au modèle de société que nous voulons.

Félicitations, Mme la conseillère, pour ce travail et cette écoute permanente dont vous avez fait preuve à l'égard du monde sportif.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Chère collègue. D'autres remarques ?

**M. Jean-François CASALTA**

Vogliu ghjustu ringrazià a cunsiglieri esecutiva pà l'impurtante travagliu ch'hè statu fattu, è tutti i servizii, ùn ci vò micca à scurdà li. Veramenti un travagliu maiò.

A Corsica chè no vulemu ùn si pò fà senza aiutà assai, assai u mondu spurtivu.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Romain COLONNA, vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Je m'inscrirai dans les pas de mes collègues et je serai très bref puisque l'essentiel a été dit.

Simplement pour rajouter que lorsque l'on parle de sport, comme souvent de culture, j'associe les deux, on a tendance à croire que le sport, c'est juste aller se faire un footing le dimanche ou regarder un match de foot. Or, on voit là, Mme la conseillère, que vous apportez un démenti cinglant sur la question puisque le sport, c'est bien une politique publique, vous l'avez dit, vous avez terminé votre intervention dessus, c'est un diagnostic, c'est une concertation et une discussion avec les acteurs, c'est fixer et formuler des objectifs et c'est allouer des moyens.

Je crois que là, on a, avec ce rapport, tous les ingrédients d'une politique publique ambitieuse.

Je crois aussi, si vous permettez, je pense que le rapport ne porte pas forcément bien son titre parce que ce n'est pas qu'un règlement des aides, c'est aussi une politique à l'égard du sport pour dire qu'en Corse, on est une vieille nation de sport, de sportifs et qu'à travers la structuration d'une filière, vous montrez qu'on peut continuer dans cet élan. Dire et comment définir plus globalement ce plan, ça a été dit par vous et par d'autres, il a une dimension exhaustive et transversale.

Ce qui m'a frappé à sa lecture, c'est que vous vous adressez sans hiérarchie aucune à la fois (je les qualifierai ainsi) aux non-professionnels et aux professionnels, aux sportif amateurs et aux sportifs qui vivent de leur pratique. Ça, on ne peut que sans réjouir.

Terminer enfin, et je sais que cela ne vous aura pas échappé, sur l'avis du CESEC qui est circonstancié et tout à fait favorable, on ne peut que s'en féliciter. Il y a notamment quelque chose dans cet avis-là, Mme la Conseillère, qui m'a interpellé : c'est l'évocation de la labellisation « squadra corsa », si on pouvait réfléchir collectivement là-dessus et revenir parce que je crois qu'il y a là un indicateur d'identité, de professionnalisme, et mes collègues le disaient, de valeur à travers cette « squadra corsa » qu'on connaît bien évidemment autour du football, mais pas que maintenant, qui pourrait aller un petit peu plus loin au niveau sportif.

En tout cas, toutes nos félicitations ! Et vous l'avez compris, nous appuierons très favorablement ce plan. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Cher collègue. M. CARLOTTI, vous avez la parole.

**M. Pascal CARLOTTI**

Dans la continuité, Chers collègues, comme nous le savons, le rapport qui a été présenté aujourd'hui par la conseillère exécutive, intervient suite à la loi d'aout 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport qui a confié à la Collectivité de Corse les nouvelles missions dont celle, principalement, des finances.

Il s'agit de l'adopter à la suite du règlement d'aides au sport adopté en 2018. Cette présentation nous permet ainsi de constater votre réactivité ainsi que ceux de vos services et nous permet d'aider et d'accompagner, de sauver au mieux le secteur du sport qui a été véritablement impacté par la crise économique suite à la COVID.

Ces efforts budgétaires importants destinés à indigner une faillite économique d'un secteur qui constitue un levier de développement de l'économie insulaire, notamment dans le rural, et un secteur d'éducation et d'épanouissement pour nos jeunes de notre peuple se poursuivront bien sûr en 2021, ce qui montre bien le sérieux de ces mesures et la lucidité de notre exécutif.

Nous ne pouvons donc que nous en réjouir.

Il faut, à notre sens, se féliciter du caractère collaboratif de ce nouveau règlement d'aides qui a su inclure tous les acteurs publics et privés, afin d'adopter au mieux des mesures en phase avec les attentes et les besoins des acteurs qui vivent au quotidien avec tout ce monde sportif qui connaissent mieux la situation que quiconque.

Un plan élaboré en concertation avec tous et au service de tous.

Il faut aussi relever la recherche des solutions toujours plus poussées au service du sport d'excellence pour notre territoire, avec l'aide pour le maintien des sportifs de très haut niveau, les clubs insulaires ou la révision du barème des aides et ceux qui les ont accordées.

Ces nouvelles mesures œuvrent à l'attractivité sportive de notre territoire et contribuent à faire de la Corse une terre d'excellence.

Enfin, si nous ne pouvons pas relever toutes les aides qui ont été approfondies ou ajoutées à ce nouveau règlement, ce qui pour nous est une bonne chose, nous devons

néanmoins souligner la revalorisation du Sportipass' de 60 à 140 € à destination de nos jeunes ; revalorisation qui leur permettra en cette période bien morose de prendre davantage en charge financièrement leurs pratiques sportives, source de mobilité et de bien-être physique et mental.

Ainsi, Chère collègue, vous l'aurez compris, nous ne pouvons que saluer et voter un tel rapport.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Cher collègue. D'autres intervenants ?

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Rapidement, Mme la Présidente, juste pour saluer le travail qui a été fait par la conseillère exécutive et les services.

D'une part, le travail en amont sur la méthode, très important, la concertation avec tous les acteurs, personne n'a été oublié, surtout dans les conditions sanitaires que l'on connaît, un secteur qui a été très touché.

Saluer le rendu parce que ce rapport remet l'équité au centre de la règle et fait en sorte que l'exception et la dérogation ne sont plus les règles.

Merci et bravo !

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Plus d'interventions ? Oui, M. MINICONI, vous avez la parole.

**M. Paul MINICONI**

Merci.

En marge de tout ce qui s'est dit, je voudrais qu'individuellement chaque conseiller fasse remonter sur le terrain la souffrance des clubs et on attend beaucoup de ce rapport.

Étant moi aussi dans l'associatif et sportif dans ma commune, c'était très important parce qu'on en discute au quotidien et au quotidien, c'est récurrent, on souffre, on a besoin d'aides.

Donc, je profite de cette Assemblée pour éventuellement demander à tous les conseillers de vous faire la parole de ce qui s'est dit cet après-midi, mais dès demain parce qu'on a besoin de cela. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Plus d'interventions ? Avant de passer au vote, je voudrais que la conseillère exécutive reprenne la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Vous remerciez pour votre intervention, remercier aussi la qualité des interventions.

Pour rebondir sur l'intervention de M. FILIPPETTI sur le caractère exceptionnel dérogatoire qui devenait récurrent, j'avais eu l'occasion de le dire l'an passé, en disant qu'il fallait qu'on sorte de ce système dérogatoire et qu'on avait un règlement des aides qui allait arriver et qui allait cadrer. C'est le cas aujourd'hui.

L'objectif est de pouvoir rester dans les clous.

Évidemment, on a voulu aussi anticiper par rapport à la crise sanitaire, puisqu'on sait que le monde professionnel, national ou les clubs amateurs ont des conséquences économiques, ont des répercussions de la crise sanitaire dans le cadre de leur fonctionnement. C'est pour ça qu'on a mis aussi un fonds qui ne concernait que l'aspect économique de la crise parce qu'il est bien évident, et pour rassurer aussi Paul MINICONI, que le fonctionnement auquel émargent les clubs n'est pas touché. Ils continueront à être accompagnés.

On a voulu également assouplir, et ça a été le cas lors du vote d'avril dernier, les dispositions de la vie associative pour justement que les associations, qu'elles soient sportives ou autres, ne soient pas en souffrance.

La direction des sports est en contact permanent avec les acteurs de terrain. Pour l'information, parce que je sais que Jean-Charles ORSUCCI avait pu dire lors de la

présentation du rapport « Salvezza » ou « Rilanciu » qu'il était l'interlocuteur du monde sportif qui s'inquiétait, il faut être rassuré.

Christophe GIANNI, par exemple, a régulièrement les acteurs sportifs. Il a quand même 260 clubs par semaine au téléphone pour les accompagner. Donc, on est vraiment dans l'accompagnement, dans l'aide aussi au montage de dossiers parce que souvent, on sait que c'est compliqué. Et je pense que c'est toute l'essence aussi de ce rapport, ça a été dit, qu'il y ait un dispositif d'aides, mais aussi un dispositif humain où on va à la rencontre des acteurs du sport pour les accompagner dans leurs démarches.

Aujourd'hui, je pense que plus que jamais, ils ont besoin d'une collectivité qui soit à leurs côtés parce que les conséquences sont assez défavorables pour eux.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Nous allons procéder au vote. Je demande donc à chaque Président de groupe de rapporter les votes de ses collègues.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène SERVAS-CASANOVA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, M. Hyacinthe VANNI, **vutemu à prò.**

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents, et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, **vutemu à prò.**

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR.**

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, avant de voter je voudrais vous faire remarquer qu'on a dérogé à la règle un interlocuteur par groupe, est-ce que c'est définitif ou non ?

**Mme Mattea CASALTA**

Effectivement M. GHIONGA, je vous réponds tranquillement, c'est vrai !

**M. Pierre GHIONGA**

C'est vrai, donc on aura droit à plusieurs interlocuteurs sur d'autres rapports ?

**Mme Mattea CASALTA**

Ecoutez ma réponse gentiment. Ce rapport il est exceptionnel, il s'adresse aux jeunes, il s'adresse aux sportifs, c'est un rapport sur lequel tout le monde pouvait effectivement dire un mot, et je suis persuadé que vous auriez souhaité également intervenir, dommage que vous ne l'ayez pas vraiment fait, mais je pense que c'est une simple exception parce que cela s'adresse aux jeunes et je sais à quel point vous êtes sensible au lien social que peut être le sport. Donc, une exception à la règle, ça confirme la règle, une intervention par groupe sur un rapport.

Voilà, est-ce que j'ai bien répondu à votre remarque ?

**M. Pierre GHIONGA**

Vous auriez pu le signaler avant. J'espère que vous ferez la même chose sur d'autres rapports aussi importants.

**Mme Mattea CASALTA**

Non, je n'ai pas dit ça, M. GHIONGA ! J'ai simplement dit, et je le répète tranquillement, que c'est un rapport d'exception et c'est une exception à la règle ; la règle étant, comme nous l'avons votée en commission permanente, une intervention par groupe et par rapport. Voilà qui est dit. Je vous remercie. Nous poursuivons.

Quel est votre vote ? Parce que nous étions en train de voter et, malheureusement, vous avez interrompu le vote, alors nous poursuivons ce vote.

**M. Pierre GHIONGA**

Je pense pour une raison qui était valable, Mme la Présidente.

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (413) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Mme la Conseillère exécutive, nous allons maintenant vous demander de présenter le rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 425 : Cunvenzione d'uggettivi è di mezi cù u Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSGC).**

\* **Rapport n° 425 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC).**

---

<sup>10</sup> Délibération N° 20/220 AC

Je vous en prie, vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, un rapport qui vient un peu dans la continuité du règlement des aides, puisqu'il concerne, là-aussi, le sport mais également la jeunesse.

Donc, vous l'avez dit, Mme la Présidente, ce rapport propose une convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse, afin de pouvoir poursuivre et intensifier la politique publique en faveur du développement du sport.

Cette convention qui se veut pluriannuelle, a pour but de sécuriser l'établissement et de mettre à sa disposition les moyens lui permettant d'exercer sereinement et pleinement ses missions.

En effet, depuis sa création l'ex-CREPS s'est vu doter d'une diversité de statuts juridiques ayant contribué à générer beaucoup d'incertitudes.

C'est la raison pour laquelle, concomitant à l'avènement de la Collectivité de Corse, il a été décidé de pérenniser cet établissement, et de mettre à sa disposition les moyens lui permettant d'exercer sereinement et pleinement ses missions.

Donc, la présente convention a pour objet de définir, premièrement, la périodicité de la convention : il s'agit d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022. Cette convention est évidemment reconductible, la reconduction donnant lieu à une actualisation du projet d'établissement.

Deuxième point : les objectifs que la Collectivité et le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse s'assignent en commun.

Troisième point : les moyens afférents à la réalisation de ces objectifs et leurs différentes sources de financement. La Collectivité s'engage à apporter son concours financier au centre par le biais de financements croisés, provenant de différentes directions. Ces aides peuvent relever à la fois de crédits de fonctionnement et/ou d'investissement. La direction du sport opère à titre principal, d'autres directions pourront évidemment intervenir au regard des missions et des périmètres qui sont les leurs à compter de 2021. Ont à ce stade été prioritairement identifiés, en raison de leur champ de compétences et de leur proximité avec les publics relevant du CSJC, la direction de l'éducation et de l'enseignement et de la recherche et le service apprentissage de la direction de la formation tout au long de la vie.

Quatrième point : les engagements pris par le CSJC en contre partie des moyens qui sont mis à sa disposition, à savoir une mise à disposition à titre gracieux d'agents, de salles de cours de réunions ou d'équipements sportifs.

Cinquième point : les conditions de suivi et d'évaluation de la présente convention. Un comité de suivi de pilotage et d'évaluation est donc créé pour se réunir une fois par trimestre. Il permet de veiller à la cohérence globale des interventions des différentes directions et de discuter, voire même de faire émerger des projets communs entre la Collectivité et le Centre.

L'une de ces quatre réunions a d'ailleurs pour objet l'évaluation annuelle de la présente convention.

Ce document, vous l'avez compris, a été rédigé avec les directions de la Collectivité concernées, directions des sports et de la formation, également des bâtiments et le Centre du sport et de la jeunesse Corse.

Grâce à la mise en place de cet outil, le CSJC voit sa situation générale se stabiliser et peut enfin se projeter dans ses divers projets : formation, sport de haut niveau, infrastructures sportives, actions jeunesse. Et, je pense qu'il est important aujourd'hui que nous puissions lui accorder la place qu'il mérite au service du sport et de la jeunesse, ça a été un peu dit lors des interventions dans le cadre du règlement des aides au sport.

Per cunclude, vogliu ringrazià i servizii di a nostra cullettività è a squadra di un Centru di u sport è di a ghjuventù per stu travagliu.

Vogliu dinò felicità u Presidente TOMASI è a so squadra per u so impegnu è per fà di u centru una struttura viva è ricca di prugettu.

A nostra cullettività deve esse presente à fianc'à elli, per fà di stu centru un arnesu à u serviziu di u sport, di i ghjovani è di tutti quelli chì volenu travaglià ind'è u duminiu di u sport.

A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Avant de passer à une discussion générale, je voudrais signaler quand même que les administrateurs du CSJC sont invités à ne pas participer au débat et à ne pas voter : il

s'agit donc de Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Julia TIBERI, Petr' Antò TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI, Christelle COMBETTE, Valérie BOZZI et Catherine RIERA.

Ceci étant dit, il y a un avis favorable de la commission des finances. Et je demande maintenant qui voudrait intervenir sur ce rapport. Pas d'intervention ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Oui, il y a Xavier LACOMBE qui va intervenir car il y a des amendements, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci de me prévenir de cette façon, c'est plus facile pour moi, parce que malheureusement je n'ai aucune visibilité.

M. LACOMBE, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, le CSJC est un outil majeur dans son domaine. C'est un outil de qualité au service de notre jeunesse, bien évidemment, et un outil d'excellence en matière sportive.

Cette convention d'objectifs et de moyens que vous nous proposez était attendue et nécessaire pour la bonne mise en œuvre de ces missions envers la jeunesse insulaire.

Sur le principe même du rapport qui nous est soumis, nous y sommes favorables, aucune opposition.

En revanche, et nous en avons parlé en aparté, nous vous proposons deux amendements, vous les avez reçus, que je qualifie de bienveillants, toujours bienveillants.

Le premier vise à clarifier les compétences exercées par la Collectivité dans le domaine du sport. Par exemple, le haut niveau et la formation des athlètes, ne sont pas des compétences de la Collectivité, ou du moins cela n'est pas mentionné comme tel à la lecture du CGCT et de la loi de 2002 qui avait transféré notamment la répartition des crédits CNDS.

Comment pouvons-nous confier une mission que l'on ne dispose pas ? D'où la proposition d'adoption normative. C'est logique.

Pour ce qui est du deuxième amendement, toujours selon le code général des collectivités, je vous fais grâce de l'article, une commission territoriale pour le développement du sport en Corse, dont la composition est fixée par la délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend pour la moitié de ses membres des représentants du Comité régional olympique et sportif. Cette parité avec le monde sportif fédéré, 6 élus régions et 6 représentants du CROS, ne se retrouve pas au CSJC dans le conseil d'administration, composé de 11 membres dont 9 élus de la région, un représentant du CROS et un représentant de la CRESS.

Donc, le conseil d'administration qui se doit de refléter les moyens déployés par la Collectivité ne pourra certes pas évoluer plus que de raison, mais des solutions alternatives restent possibles.

Nous proposons dans ce deuxième amendement : la mise en place d'un conseil consultatif du sport, constitué dans les mêmes conditions que la commission territoriale pour le développement du sport, ça semble logique vu la délibération du 27 avril 2018 qui, libéré du quotidien, serait consulté sur les orientations stratégiques dans le domaine sportif à l'initiative du CSJC.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. D'autres interventions ? Non.

Je vais donner la parole à la Conseillère exécutive pour répondre et nous dire quel est son avis sur les amendements.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Alors, juste un peu pour rappeler le cadre de cette convention : cet outil il est « exigé » dans le cadre d'une création de régie. J'en ai discuté avec Christelle et je lui ai expliqué. Sur le premier amendement, il est relatif en fait à une demande d'extension des compétences sportives de la Collectivité au sport et au sport de haut niveau. Il y a lieu d'affirmer et de rappeler qu'effectivement nous y sommes très favorables, et d'autant qu'en plus, ça rentre complètement dans les débats de la thématique n° 1 des « Scontri », le développement du sport, de l'initiation à la compétition.

Cette question, à mon sens, dépasse le cadre de la convention présentée, car c'est un sujet qui va très vite être traité dans le cadre des négociations que l'on espère de tout cœur, et nous croyons aux miracles de Noël, avec le Ministère des sports sur l'organisation de la nouvelle gouvernance du sport en Corse, parce que, pour rappel, je l'avais déjà dit lorsque j'ai présenté l'avis de décret, j'ai sollicité, je crois que j'en suis à mon quatrième courrier auprès du ministère des sports, et je n'ai même pas une réponse accusant réception de mes courriers. Je les tiens à votre disposition d'ailleurs, j'avais pu le dire lors de la présentation du décret. Donc, j'espère que l'on va pouvoir discuter enfin de l'organisation du sport, du haut niveau, tout cela, mais pour l'instant. J'espère qu'avec Noël, j'aurai peut-être un beau cadeau...

Du coup, dans le cadre des courriers que l'on a adressés, on demande justement une composition spécifique pour la Corse de la conférence régionale du sport. C'était l'objet du refus du projet de décret que l'on avait voté en octobre sur la nouvelle gouvernance et la conférence des financeurs.

Dans cette nouvelle organisation, la question du haut niveau sera également traitée en 2021, conformément au souhait de l'agence nationale du sport qui est organisée en direction haut niveau et direction territoire.

Donc, moi sur le principe, il n'y a pas de souci pour accepter l'amendement, bien que ça n'ait forcément sa place dans le présent rapport parce que le rapport instaurant la convention n'introduit aucun changement. Donc, à la limite ça ferait plus l'objet, peut-être, d'une motion de votre part que d'une écriture dans le présent rapport. Mais s'il faut le mettre, on le mettra, il n'y a pas de souci, mais ce n'est pas forcément le bon lieu ou le bon axe pour traiter de cette question.

Concernant le deuxième amendement, j'ai pu aussi en discuter avec Christelle, pour nous, cet amendement, il n'est pas recevable puisque nous instituons un comité de suivi, de pilotage et d'évaluation de la convention, et ce comité a pour vocation exclusive d'assurer le suivi du rapport et d'évoquer les perspectives.

Donc la composition doit rester identique à la proposition, à savoir avec une majorité de cadres administratifs qui soient représentés et pas forcément des cadres sportifs. A mon sens, il n'est pas utile de créer encore un conseil d'orientation dit scientifique, à portée consultative sur les choix à opérer en matière de sport. C'est ce que j'ai pu dire à Christelle, et ça rejoint un peu ce que j'ai dit au-dessus, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, ces questions vont être traitées, parce qu'il va y avoir un groupe dédié exclusivement au sport de haut niveau.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien, merci Mme la Conseillère exécutive. Je reviens vers Xavier LACOMBE pour lui demander s'il pense maintenir les amendements ou si les explications qui lui ont été fournies ont pu le satisfaire.

**M. Xavier LACOMBE**

Ecoutez, déjà sur le premier amendement, il y a plutôt un avis favorable, donc même si ce rapport qui nous est présenté n'est pas vraiment le bon, je pense qu'on peut quand même, le maintenir.

Quant au second, c'est tout simplement une répartition d'un conseil consultatif, donc nous maintenons l'amendement et l'Exécutif prendra sa décision.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous allons donc passer au vote. Nous sommes obligés puisque le premier amendement pourrait être accepté, d'après ce que j'ai cru comprendre, par l'Exécutif, mais par contre, le deuxième ne l'est pas, donc nous allons devoir passer au vote.

Je demande pour le **premier amendement**, aux Présidents de groupes de voter.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Julien PAOLINI è Rumanu COLONNA sò surtiti, postu ch'elli sò tramindiu membri di u cunsigliu d'administrazione.

Fermanu, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, M. Hyacinthe VANNI, ch'elli **votanu à prò.**

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Michel GIRASCHI, Pascale SIMONI, Paul

LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, nous votons **POUR**.

**M. Xavier LACOMBE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Donc, le **premier amendement est adopté**.

**Non-participation** : Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI, Julia TIBERI, Christelle COMBETTE, Valérie BOZZI, Catherine RIERA.

Nous passons au **vote du deuxième amendement** qui n'a pas l'avis favorable du Conseil exécutif. Je demande aux groupes leur vote.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, M. Hyacinthe VANNI, votenu **CONTRU**.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **CONTRE** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Michel GIRASCHI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, nous votons **CONTRE**.

**M. Xavier LACOMBE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Donc, le **deuxième amendement est rejeté.**

**Non-participation** : Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI, Julia TIBERI, Christelle COMBETTE, Valérie BOZZI, Catherine RIERA.

Nous allons passer maintenant au vote du rapport amendé.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, M. Hyacinthe VANNI, **Vutemu à prò.**

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Michel GIRASCHI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, nous votons **POUR.**

**M. Xavier LACOMBE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR.**

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Non-participation** : Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI, Vannina ANGELINI-BURESI, Julia TIBERI, Christelle COMBETTE, Valérie BOZZI, Catherine RIERA.

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport amendé (425) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Nous allons passer maintenant au rapport suivant.

**M. Jean-François CASALTA**

Mme la Présidente, vous m'accordez une seconde la parole ? Ça n'a rien à voir avec les rapports, mais peut-être pourriez-vous relayer ma parole de manière plus efficace que je ne le ferais moi-même, pour essayer, je sais que vous n'avez aucune compétence, de faire quelque chose pour la température dans cette salle, on se croirait revenu sous l'ère quaternaire où les glaciations étaient fréquentes et brutales.

Donc là véritablement, ça dépasse le stade du simple confort, c'est la bronchite qui nous guette. Donc, à qui de droit, si on peut intervenir, d'ailleurs même Jean BIANCUCCI a gardé la veste, pourtant il est habitué aux rigueurs du climat cuttolais.

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense, Cher collègue, que votre demande a bien été enregistrée. Je crois que pour demain la température sera plus agréable, j'aurai la chance d'en profiter. Je suis de tout cœur avec vous, malheureusement de là où je suis, je n'ai vraiment aucune solution à vous proposer. Je crois que tout le monde est prévenu, tout le monde le sait, dans l'hémicycle tout

---

<sup>11</sup> Délibération N° 20/221 AC

le monde s'en soucie, malheureusement je n'ai aucune réponse. Croyez-moi, j'en suis désolée, je suis complètement solidaire.... Mais ça n'arrange pas la température, je sais.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci quand même, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous passons donc au rapport 405, est-ce que Mme la Conseillère exécutive m'entend ?

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 405** : **Stabilita di un Mercatu à prucedura furmalizata in quantu à a furnitura di un simulatore di meccaniche à u benefiziu di u Liceu Professionale Marittimu è Acquacolu di Bastia.**

\* **Rapport n° 405** : Passation d'un Marché à Procédure Formalisée relatif à la fourniture d'un simulateur machines au profit du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Bastia.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit en effet d'une démarche qui vise à s'inscrire dans la structuration d'une des filières diagnostiquée comme porteuse, étant celle des métiers de la mer, filière maritime et aquacole, et donc de doter l'établissement, le LPMA de Bastia, d'un investissement, je dirai, de qualité, et donner au lycée professionnel l'envergure d'un établissement international situé en Méditerranée puisque l'ambition est bien ici, en offrant la meilleure formation aux métiers de la mer à nos élèves en formation initiale. Mais c'est aussi la possibilité donnée au lycée maritime et aquacole d'accueillir des professionnels en formation continue.

Donc, le simulateur machine est un élément structurant pour la mise en place de nouvelles formations d'enseignement supérieur ; nouvelles formations d'ailleurs dont vous

avez validé une filière la semaine dernière, en tout cas formulé un avis favorable, puisque le lycée maritime et aquacole verra la création d'un BTS à la rentrée 2021.

Donc, je crois que c'est une action structurante pour ce lycée et pour le développement d'une filière porteuse.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup. Ce rapport a eu un avis favorable de la commission finances et un avis favorable de la commission sociale.

Je vous demande s'il y a des remarques, des demandes de prises de parole, des interventions ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme la Présidente, simplement je voudrais vous dire deux mots après la présentation de ce rapport par Mme la Conseillère exécutive, puisque je siége pour la Collectivité de Corse au lycée maritime.

Je voulais quand même saluer, on parle beaucoup dans l'opinion public, dans les médias de ce qu'on ferait mal, de ce qui ne marche pas bien, je voudrais qu'on parle aussi de ce qui marche très bien et des investissements que la Collectivité fait pour la formation de notre jeunesse, de la jeunesse Corse à laquelle nous tenons parce que c'est la Corse de demain.

Je voudrais souligner l'investissement financier important qui est fait sur cet outil de formation. J'ai eu le privilège de voir quelques photos. Je voulais saluer également l'équipe pédagogique, la directrice et l'ensemble des enseignants.

Je pense qu'il est de notre devoir, au-delà de l'hémicycle, de dire que cet outil c'est un outil formateur, c'est un outil qui permet aux jeunes Corses d'avoir du travail lorsqu'ils ont terminé cette formation, on n'en parle pas suffisamment.

L'investissement financier de la Collectivité est très important, on aura fait beaucoup de choses, et je pense qu'il faut souligner cet outil qui va vraiment, avec le BTS, faire rentrer le lycée maritime...Vous savez qu'il y en a 12 en France, dont 2 en Méditerranée, un de ces deux est en Corse, donc nous nous félicitons de ce travail et je félicite également la Conseillère exécutive et encore une fois, l'ensemble des enseignants du lycée maritime.

Voilà, Mme la Président, je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non, peut-être un retour vers l'Exécutif ?

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Anne-Laure SANTUCCI, effectivement, d'avoir souligné la qualité de l'outil, l'engagement des équipes enseignantes et cette volonté de structurer une filière.

Nous avons un outil qui est parfois, vous avez raison Mme la Conseillère, un peu méconnu et qui est d'une grande qualité et par lequel, en se dotant d'outil tel que celui-ci, nous allons permettre de positionner encore mieux et sur la formation initiale de nos élèves, mais aussi sur la formation continue des professionnels.

Je crois que c'est une belle avancée pour la filière et pour la structuration du lycée maritime et aquacole. Donc, je me joins à vous pour saluer les équipes et leur engagement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci nous allons donc passer au vote.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, M. Hyacinthe VANNI, **vutemu à prò.**

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Pierre-José FILIPPETTI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, **vutemi à prò.**

**M. Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR.**

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, je vais encore jouer les rabat-joie, mais tout à l'heure les gens du conseil d'administration du CNJC n'ont pas participé au débat et n'ont pas voté et là Anne-Laure SANTUCCI, même si je l'écoute volontiers, a parlé et a voté. Je n'y comprends plus rien.

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Mme Mattea CASALTA**

**Le rapport (405) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Absents : Anne-Laure SANTUCCI et Julie GUISEPPI.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 20/222 AC

Pour répondre à votre remarque, Anne-Laure SANTUCCI n'a pas pris part au vote et Julie GUISEPPI non plus.

Ensuite pour répondre à Jean-François CASALTA et à Nadine NIVAGGIONI, le secrétariat général me dit que vous avez gagné 3 degrés, de 15 ce matin, vous êtes passés à 18 et que surtout, c'est là l'intérêt, une réunion est prévue demain à 8 h 30, une réunion de service, de manière à régler ce problème. A ce stade, ce sont les seules précisions que je puisse vous donner.

Nous allons passer au rapport suivant...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme la Présidente, je n'ai pas pris part au vote ?

**Mme Mattea CASALTA**

Non, vous n'avez pas pris part au vote parce que vous êtes impliquée...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Bien sûr, bien entendu.

**Mme Mattea CASALTA**

Donc, rapport suivant :

\* **Rapport n° 410** : Prughjettu di custruzioni di una fabrica di casgi è di salamarìa à u Campus Agri di Sartè.

\* **Rapport n° 410** : Projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese.

Je le précise tout de suite, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, Jean-Jacques LUCCHINI ne prendra pas part au vote, puisqu'il fait partie du CA du lycée de Sartè.

Voilà, Mme la Conseillère exécutive, si vous le voulez, la parole vous appartient.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Mme la Présidente.

Alors, dans la continuité d'une volonté de structurer nos éléments forts, nos outils de formation, notamment sur des filières qui sont porteuses et qui pour nous sont porteuses d'avenir, après le lycée maritime et aquacole, le lycée agricole de Sartè.

Beaucoup d'élus sur tous les bancs connaissaient l'état dans lequel à notre arrivée nous avons pu trouver le lycée de Sartè, et beaucoup et sur tous les bancs, s'étaient émus régulièrement de cette nécessité d'investir.

Dès notre arrivée et ensuite en 2017, les travaux avaient été rendus pour l'internat, pour la rénovation des salles d'EPS et concernant les projets en cours de rénovation énergétique des autres bâtiments.

Le projet présenté ici vise à poursuivre la modernisation de cet établissement puisque pour nous là-aussi, elle s'inscrit sur un travail de fond auquel j'associe notamment le Président de l'ODARC puisque doter aussi dignement des outils de formation, c'est aussi reconnaître des filières, reconnaître des secteurs, et c'est aussi ici reconnaître que notre agriculture a le droit de disposer d'outils de formation à hauteur de ses ambitions. Et, c'est aussi là la volonté de ce rapport.

Là encore, comme précédemment, je salue également l'engagement de la direction des équipes enseignantes et des élèves puisqu'ils savent se mobiliser aussi quand il y a besoin, du lycée agricole de Sartè, ainsi que son Président. Et, je souhaite, bien entendu, les associer à ce travail de fond qui a été effectué sur cet outil majeur de formation au service d'un développement agricole qui soit digne de ce que nous voulons.

Les bâtiments donc d'élevage, mandria è salla di munta, et les ateliers de transformation fromagère, attellu casgile, et de charcuterie, attellu di carne purcina.

Alors, deux projets sont aujourd'hui proposés : un bâtiment de transformation laitière et charcutière, ainsi qu'une bergerie comportant un local de traite et une zone de stockage. Cela permet aux élèves, et c'est important pour eux, de pouvoir disposer de toute la chaîne et de tous les éléments pour leur temps de formation.

Un bâtiment donc de transformation à vocation pédagogique permettra aux élèves du lycée agricole de suivre des enseignements répondant aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité, et ce dans des conditions optimales de travail.

La structure abritera donc l'atelier charcuterie, l'atelier fromage, une cave d'affinage et un point de vente.

Le projet consiste donc en la construction d'un atelier fermier de faible capacité de fabrication de produits à base de lait, de 20 000 à 25 000 litres et la construction d'un atelier fermier de faible capacité de fabrication de produits à base de viande porc nustrale.

Le coût financier de cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de 2,3 M€H.T.

Pour la bergerie, le projet est porté par le lycée agricole à travers son exploitation. L'établissement sera donc en maîtrise d'ouvrage directe. La bergerie aura également vocation à accueillir des enseignements pratiques dispensés par le lycée agricole et le bâtiment aura une emprise au sol de 642 m<sup>2</sup> répartis en zone de stockage de matériel ; pour accueillir les brebis et pour les postes de traite.

La surface de la bergerie a été réfléchi en tenant compte du nombre de brebis, bien entendu, et en respectant les règles de bien-être animal, pour un coût total de 412 158 €

Là aussi, c'est une belle opération structurante que nous sommes heureux, et je salue aussi la direction de l'enseignement, de vous présenter aujourd'hui.

A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci beaucoup, Mme la Conseillère exécutive.

Nous allons bien sûr passer aux remarques et aux interventions sur ce rapport qui a obtenu, comme vous l'imaginez, des avis favorables quand on l'a présenté en commission.

Des interventions, s'il-vous-plaît ?

**Mme Pascale SIMONI**

Mme la Présidente, je tiens simplement à saluer, outre les investissements, les efforts de structuration et de montée en compétence qui sont faits dans nos lycées, tant pour le lycée maritime que pour le lycée agricole.

Donc, je pense qu'on se dirige dans la bonne direction et je pense que les jeunes du coup auront des outils qui leur permettront d'évoluer dans les choix professionnels qu'ils ont faits. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. D'autres interventions ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Paola MOSCA**

Merci. Dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons voulu montrer que la formation et l'éducation des jeunes et des apprenants étaient pour nous une priorité majeure.

Donc, à ce titre, nous avons pris immédiatement en compte l'état de délabrement du lycée agricole de Sartè et agi en conséquence.

Ce rapport s'inscrit dans une démarche globale de valorisation et de transformation des métiers liés à l'agriculture. Il s'agit d'un véritable projet au service d'un territoire, mais aussi de la filière agricole dans son ensemble.

Il résulte d'un constat, celui de l'état d'abandon de la structure Campus Agri Corsica et d'une urgence pour les infrastructures de l'exploitation d'être dotées d'outils de travail et de formation adaptés, modernes et performants.

Ce projet initié de manière transversale par le conseil d'administration et son Président Jean-Jacques LUCCHINI, l'ensemble du personnel du lycée, et notamment sa directrice, les services formation de la Conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI et l'ODARC, avec le soutien financier de la Collectivité de Corse et du comité de massif, a pour vocation de faire du lycée agricole de Sartè une vitrine d'excellence de l'agriculture de demain.

Donc, ce rapport concerne la création de deux bâtiments, un premier bâtiment destiné à la transformation laitière et charcutière, permettant de travailler dans des conditions de sécurité et d'hygiène optimales. Ce bâtiment de fabrication répondra aux exigences techniques, environnementales et réglementaires, ainsi qu'à des critères de qualité et de fonctionnalité, abritant des ateliers de charcuterie et de fromage, ainsi qu'une cave d'affinage et un point de vente, il permettra aux apprenants de mettre en pratique les étapes de leur futur métier, allant de la transformation à la vente.

Cet équipement sera ambitieux en termes de conception et répondra à des critères d'évolutivité et de fonctionnalité, pour un montant total de 2,3 M€

Le deuxième bâtiment concerne la création d'une bergerie. Donc, il s'agit d'un projet structurant au service d'une filière emblématique de la Corse, représentant les fondements de notre agriculture, pour un montant de 412 158 € Soit un investissement total

de 2.712.158 € au service de la formation, afin d'offrir à l'établissement et à l'ensemble de la profession, des outils de formation et de travail dignes de l'agriculture corse du XXI<sup>ème</sup> siècle, reflet de notre identité.

En effet, en renforçant les outils de formation de la structure Campus Agri Corsica, il s'agit de contribuer à la valorisation des métiers de l'agriculture en donnant à notre jeunesse des outils performants, modernes et innovants, leur permettant de s'engager dans leur parcours de vie, dans les meilleures conditions possibles au service d'une agriculture de production vertueuse, raisonnée, fermière, familiale et adaptée à notre pays.

A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, d'autres remarques ? Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci. Quelques mots pour saluer ce travail.

Tout d'abord, une présentation aujourd'hui pour cet investissement de 2,7 M€, tout simplement dans un premier temps, pour répondre aux normes sanitaires et d'hygiène puisque ces bâtiments, depuis de longues années, ne faisaient plus référence à ces dernières, et pour cause, l'évolution de la réglementation et la vétusté des bâtiments.

Je voudrais au passage saluer le travail, puisque si on en arrive à cette prétention de dossier, ce travail a été mené par la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud, et je voudrais saluer les équipes qui ont travaillé, les techniciens, pour nous présenter cela. C'est dans le rapport d'ailleurs. Il faut le dire aussi, parce que pour sortir un projet de 2,7 M€, on ne claque pas des doigts, et avec le partenariat et tous les services de l'Etat qui ont pu nous accompagner là-aussi, parce qu'il faut quand même le dire.

Un point important de ce dossier qui n'a pas été soulevé, c'est que ce sont des ateliers pédagogiques qui sont créés, ce ne sont pas que des structures et des bâtiments pour fonctionner tel que le ferait une exploitation agricole, mais ce sont des ateliers pédagogiques, peu importe, dans le domaine fermier ou d'ateliers de viande porcine, porcu nustrale, attention aux appellations, parce qu'il y a des cahiers des charges, et il faut les respecter. Donc je mets en garde, les appellations, c'est bien beau de les revendiquer, mais il faut savoir les respecter, quand on se rend compte que dans la pratique que ce n'est pas toujours évident, et on s'en éloigne de plus en plus, et on voit même des exploitants, là ce n'est pas

le cas puisqu'on est dans le cadre d'un EPLE, des exploitants qui s'en éloignent et qui l'abandonnent.

Alors, encore une fois, mais je m'adresserai plus, Mme la Conseillère exécutive, au Président de l'ODARC, d'être prudent là-dessus, mais je tenais à le dire.

Ce que je déplore en contrepartie, c'est tout simplement la faible participation sur les 2,7 M€, comme l'a dit notre collègue Paola MOSCA, du comité de massif qui ne représente que 3 %. Il aurait été peut-être souhaitable justement, avec une enveloppe aussi conséquente dont dispose le comité de massif, que ça vienne fortement aider ce type de projet. Et, ça aurait permis peut-être de permettre de dégager un peu plus de financements pour les bâtiments d'enseignement pédagogique classique.

Je vous en remercie.

### **Mme Mattea CASLATA**

Merci, plus personne ne souhaite intervenir ? Mme la Conseillère exécutive, je vous en prie, vous avez la parole.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente. Quelques éléments de réponse.

Alors d'abord, effectivement, cela accompagne la montée en compétence générale de nos établissements que nous avons entamée, comme cela a été rappelé par la Conseillère territoriale, Pascale SIMONI. C'est vrai que ça accompagne un grand plan, et je ferai le lien avec ce qu'a souligné en conclusion M. LACOMBE. Il n'y a pas de vase communicant, on monte des dossiers, vous connaissez les montages financiers, il y a une répartition des charges, il y a des financements qui viennent se superposer, se compléter.

Il y a aussi, je crois là une volonté, justement. Si nous souhaitons aussi nous impliquer fortement, c'est que nous ne dissociions pas dans notre stratégie les établissements entre eux. Pour nous pourquoi plus s'engager pour des établissements d'enseignement public général et moins s'engager pour des établissements agricoles ? Cela voudrait peut-être dire de manière sous-jacente qu'il y aurait peut-être une hiérarchie entre les établissements. Je sais que ce n'est pas ça que vous avez voulu dire. Et donc, je vais dans la logique, à un moment donné, il y a une cohérence à apporter et la volonté c'est de dire que pour nous l'enseignement agricole, l'enseignement aquacole et maritime juste avant, l'enseignement général doivent faire l'objet d'un même plan de financement et d'investissement. Et d'ailleurs, nous nous y attelons.

Il reste encore effectivement du travail à faire puisque beaucoup de nos établissements, alors on ne va pas dire que tous sont dans des états de vétusté avancée, parce que ce serait un abus de langage et un abus dans la réalité, mais effectivement il y a beaucoup d'investissements qui restent à faire. Nous investissons à hauteur d'à peu près 14 M€ annuels sur nos établissements, on pourra faire d'ailleurs un compte rendu dans les semaines à venir avec différentes problématiques qui peuvent être rencontrées, par ailleurs.

Mais justement, la volonté affichée de financer sur la direction de l'enseignement, c'est la volonté aussi de ne pas mettre de hiérarchie entre des établissements d'enseignement général et des établissements d'enseignement spécialisé, même si ce n'est pas tout à fait l'appellation adaptée.

Pour ce qui est également de la question de la valeur donnée, et là aussi ça va faire le lien entre ce que disait Paola MOSCA, qu'il y avait une volonté d'être ancré sur un territoire, mais qu'il y avait aussi la volonté dans l'enseignement de correspondre à un modèle de développement agricole, même si je n'aime pas beaucoup le mot de « modèle », on dira que je prends un confort de langage.

Donc effectivement, la volonté c'est d'avoir une agriculture productive et basée sur de la qualité. Ce travail en amont et je vous remercie d'avoir souligné l'engagement de la chambre d'agriculture. Quand j'ai dit les différents représentants du secteur agricole, cela nous a permis d'aboutir à un travail mené, non pas de manière dissociée avec les professionnels du secteur, mais bien en interaction avec eux. Et c'est vrai qu'effectivement, il y a la volonté du secteur agricole et du secteur de l'élevage porcin et ovin, pour ce qui nous intéresse dans ce rapport, d'aller vers des signes de qualité.

Alors effectivement, il y a des discussions à l'intérieur des filières sur certaines appellations, mais la volonté c'est de former des jeunes dans un cahier des charges qui soit extrêmement rigoureux. Donc cette volonté-là, elle a été portée avec les professionnels agricoles qui ont travaillé et qui se sont engagés sur ce dossier, puisque comme vous l'avez souligné, ce travail ne s'est pas fait de manière déconnectée, il a été le fruit d'un travail concerté avec les filières, avec les chambres, avec la direction de l'établissement et son Président - je profite une nouvelle fois pour les saluer-, avec l'ODARC bien évidemment et également sur les parties des contrôles sanitaires, avec les services de l'Etat, puisque sur le reste...

Ensuite, effectivement nous avons la volonté d'accompagner nos établissements sur cette voie de professionnalisation et d'excellence dans laquelle nous voulons engager l'agriculture et lui donner des établissements dignes de ce nom puisque nous travaillons par ailleurs, je le rappelle, avec l'autre lycée, celui de Borgu, sur d'autres filières, puisque là aussi il y a une complémentarité entre nos établissements, de c'est de cette manière que nous

travaillons en collaboration avec eux, une volonté effectivement d'accompagner, dans cette excellence, et de doter, je dirai, d'outils de formation, d'ateliers pédagogiques, vous l'avez rappelé, je l'avais souligné durant la présentation, effectivement ce sont des ateliers pédagogiques et de formation, et même ils pourront faire l'objet de formation continue par ailleurs. C'est aussi s'adresser au monde agricole et lui dire, bien entendu, que des outils de formation dignes, cela montre aussi l'engagement que nous portons pour ce secteur clé du développement de notre île, et c'est aussi un message que nous voulons porter.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos remarques et je pense que j'ai fait le tour des questions ou remarques qui avaient été posées par les conseillers.

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que notre Président vient de reprendre sa place, je m'efface.

**Le Président TALAMONI préside la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Vice-présidente pour avoir assuré cet intérim pendant la réunion de la conférence des Présidents.

Je vais mettre ce rapport aux voix et ensuite, je vous donnerai quelques éléments sur la teneur de la réunion que nous avons eue en conférence des Présidents.

Donc je vais interroger les groupes pour recueillir les voix des différents élus territoriaux sur le ce rapport qui vient de vous être présenté.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, M. Hyacinthe VANNI, **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Marie SIMEONI, Rosa PROSPERI, Laura FURIOLI, Laura-Maria

POLI-ANDREANI, Petr'Antone TOMASI, Michel GIRASCHI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI, Paul LEONETTI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI.

Je vous précise que Pierre-José FILIPPETTI n'a pas pris part ni au débat ni au vote, il a quitté l'hémicycle et il ne participe pas.

### **Le Président TALAMONI**

Et Jean-Jacques LUCCHINI ne participa pas non plus, cela sera mentionné au procès-verbal.

### **M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, votons **POUR**.

### **M. Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

### **Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè aRepublica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (410) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Absents : Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-José FILIPPETTI.

Rapport suivant :

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

\* **Rapportu n<sup>u</sup> 423** : Cunvenzione tripartita e quadriennale d'uggettivi è di mezi trà a cullettività di corsica, a Sucieta Naziunale di programma France Télévisions è u Statu in quantu à u sviluppu di u canale ViaStella pè u periudu currendu da u 1<sup>ma</sup> di ghjennaghju à u 31 di dicembre di u 2023.

\* **Rapport n° 423** : Convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société Nationale de programme France Télévisions, et l'Etat relative au développement de la chaîne ViaStella pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

C'est Josepha GIACOMETTI-PIREDDA qui doit prendre la parole pour présenter ce rapport.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de l'approbation du projet de convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre notre Collectivité, la Société Nationale de programme France Télévision relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période 2020/ 2023

Vous connaissez ce type de convention. Nous avons souhaité, dans le cadre de notre stratégie globale du développement de la filière audiovisuelle, retenir, revoir, en tout cas renforcer un certain nombre d'axes stratégiques puisque j'ai eu l'occasion plus en commission permanente délibérative ces derniers temps qu'en Assemblée de Corse, de présenter dans un certain nombre de rapports qui sont venus montrer l'action de la

<sup>13</sup> Délibération N° 20/223 AC

Collectivité de Corse dans sa stratégie de développement de l'audiovisuel. Cette convention s'inscrit dans cette stratégie globale. Je veux faire référence aux différents rapports passés ces dernières semaines pour la plateforme Allindì, pour le soutien à la société FIURA MOSSA, pour KEEP COOL que nous avons eu l'occasion de présenter la semaine dernière, tous ces outils structurants sur le territoire, je le disais la semaine dernière en commission permanente délibérative, permettent de créer un écosystème de la filière audiovisuelle et en tant que diffuseur et créateur de programme principal, bien entendu, notre convention avec la chaîne ViaStella s'inscrit pleinement dans cette stratégie.

Pour cela, un certain nombre d'axes ont été retravaillés pour renforcer notamment la présence à l'antenne de programmes portant sur notre île, pour suivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle à laquelle je faisais référence à l'instant, par la coproduction et l'achat de droit de programmes locaux et de commandes d'œuvres, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock davantage que de la production de flux. C'est important aussi pour structurer une filière.

Pour suivre la valorisation et la sauvegarde de la langue, en coproduisant, il va y avoir une politique renforcée en ce sens de coproduction pour diffuser des programmes en langue corse, développer le doublage. C'est pourquoi j'ai bien rappelé l'écosystème vertueux que nous tentons de mettre en place en accompagnant un certain nombre de projets auxquels je faisais référence à l'instant.

Développer le doublage et le sous-titrage en langue corse de programmes ; poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine et aux traditions (c'est une action que nous souhaitons développer dans les axes stratégiques) ; poursuivre la politique d'ouverture méditerranéenne, mais au-delà d'une stratégie inscrivant la chaîne pleinement dans l'espace méditerranéen, c'est aussi la volonté de créer, de mettre en ligne et d'alimenter une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée qui est baptisée pour l'instant provisoirement « Via mediterraniu », mais qui aura très certainement l'occasion d'évoluer en tout cas dans son appellation.

Voilà en quelques mots notre engagement. La subvention annuelle, pour parler chiffres, proposée pour les années 2020 à 2023 s'élève à 800 000 €. C'est détaillé dans le rapport directement et non dans ses annexes.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'ai demandé et je réitère ma demande auprès des présidents de groupes, afin qu'ils regagnent leur siège puisqu'après l'examen de ce rapport, nous allons avoir un échange qui va faire suite à notre réunion de la conférence des présidents. Il est bon que ceux qui ont participé à cette conférence des présidents soient dans l'hémicycle à ce moment-là. Je le dis pour les différents groupes, assurez-vous que votre président soit dans l'hémicycle dans quelques minutes.

S'agissant de ce rapport qui vient d'être présenté par Josepha GIACOMETTI, quelle est la position de la commission de la culture ? C'est un avis favorable.

La commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande. M. COLONNA, vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, nous avons lu avec attention ce rapport. Ce qui est tout à fait appréciable dans un premier temps, c'est qu'il s'agit d'une convention que nous allons passer, quadriennale, mais vous y faites le bilan de la convention précédente. C'est tout à fait appréciable.

Tous les chiffres ou presque sont au vert. Je voudrais qu'on puisse se féliciter collectivement de telles conventions lorsqu'elles sont honorées puisque lors de la dernière convention, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs et là, ils sont parfaitement déclinés, explicités évalués, ce qui est rare en la matière. La plupart des objectifs sont remplis, je le dis très sincèrement, on ne peut que s'en réjouir d'autant plus que France 3 Corsica ViaStella, c'est un peu la chaîne de tous les Corses. Au-delà du service public, c'est notre chaîne et on ne peut que s'en satisfaire.

Je disais que tous les chiffres sont au vert. J'en relève au moins un. Lorsqu'en 2007, la chaîne a été inaugurée, c'était 5 heures de programmes journaliers, aujourd'hui,

nous sommes à 24. Donc, en l'espace de quelques années, une montée en charge qui est tout à fait appréciable. La Collectivité de Corse, en un peu plus d'une décennie, c'est près de 10 M€ qui ont été investis et c'est tout à fait normal.

C'est la structuration d'une filière, et vous avez employé un mot qui me plaît bien et donc, je vais le faire mien si vous me le permettez, c'est celui d'un écosystème autour de l'audiovisuel et on voit une montée en charge autour de tous les précédents rapports qui ont été votés.

Je voudrais encore une fois, si vous me le permettez, extraire quelques chiffres du rapport concernant le monde de la culture qui est durement touché en ce moment comme d'autres également, quelques chiffres : 175 entreprises de la culture en Corse ; 522 salariés et 1 048 intermittents. Autant de familles qui vivent non pas exclusivement de l'audiovisuel, ce sont les chiffres un petit peu bruts de la culture, mais on voit à quel point, la culture, je le disais précédemment en commission et je le répète dans cet hémicycle, à quel point en Corse, c'est une filière qui compte, qui est importante, que nous devons aider et soutenir.

Il est tout à fait normal que notre Collectivité se soit engagée précédemment et qu'elle le fasse de nouveau, d'autant que je crois, on peut le dire, « ViaStella » a fait un travail remarquable depuis quelques années et qu'il est au centre de cet écosystème culturel et de cette structuration.

Une difficulté dans le rapport qui apparaît, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport, vous écrivez au niveau de la langue corse notamment, j'anticipe peut-être sur d'éventuelles autres prises de parole en ce sens, peu d'indicateurs de suivi de cet objectif. Là, je crois qu'il faut véritablement à ce niveau-là, que nous nous mettions tous autour de la table et essayer d'avoir une réflexion collective pour savoir comment on peut faire pour impacter durablement et fortement la langue corse au sein des médias, d'autant plus que dans une politique linguistique, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, il y a plusieurs secteurs qui comptent plus que d'autres : il y a le droit pour protéger le locuteur, le monde de l'éducation et il y a les médias qui sont un secteur, ce n'est pas des secteurs exclusifs, mais qui sont des secteurs extrêmement importants.

Il faudrait aussi dans la réflexion qu'on se demande ce qu'est un programme en langue corse. Qu'est-ce que l'on considère être comme un programme en langue ? Le journal en langue corse dans lequel, et ce n'est pas un reproche, il y a plusieurs interventions francophones, il est a priori listé dans les pourcentages de la langue corse. On voit que malgré cela, il n'y a pas une progression significative du pourcentage depuis quelques années. Il faudrait qu'on mène cette réflexion collectivement.

Mais encore une fois, bravo à la politique de France 3 ! Tout à fait normal que la Collectivité l'appui. Notre groupe suivra bien évidemment ce rapport et toute la filière.

Dire enfin, vous avez terminé dessus, je le ferai également, que France 3-ViaStella, c'est la chaîne de la Corse et donc, de la Méditerranée et qu'il y a vraiment une perspective supplémentaire. Je crois que la Corse, à défaut d'être la tête de pont des services militaires en France, doit être en tout cas la courroie de transmission des îles et des pays de la Méditerranée. Et France 3 Corse en prend le chemin et le fait brillamment.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

M. CASALTA, vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Concernant ce rapport, le renouvellement de la convention avec la chaîne « ViaStella » dont on ne souligne plus l'importance, tant au plan du rayonnement, de la diffusion, de la culture, du patrimoine, de notre histoire, mais aussi au plan de la dynamique et au plan de l'emploi.

Il faut rappeler aussi qu'on conventionne avec ce média depuis 2007, c'est une longue histoire.

Les principaux axes financiers, c'est la collaboration avec la filière audiovisuelle de Corse, 30 % de la subvention et la valorisation de la langue à 45 % de la subvention. C'est important de le souligner et de le rappeler.

Pour les suivis des objectifs concernant la dernière convention, sur le plan de la collaboration avec la filière audiovisuelle de Corse, les objectifs, il faut le dire, sont largement dépassés. 82 % des engagements financiers extérieurs sont pris avec la filière locale audiovisuelle corse.

Je rappelle sur l'audiovisuel corse que c'est plus d'une trentaine d'entreprises, 75 salariés à temps plein et plus de 500 intermittents. Il est donc très important que notre

financement participe indirectement au développement de cette filière, particulièrement dans cette période extrêmement sinistrée pour ce domaine, le domaine culturel.

Sur la valorisation de la langue, j'ai cru lire dans le rapport que les objectifs aussi étaient largement dépassés. On a une augmentation sur la case « infos », c'est la première conséquence, me semble-t-il, du D.U. journalisme corsophone mis en place à l'università il y a quelques années.

Augmentation également importante sur la case « programmes ». Je crois qu'il y avait 1 400 heures en 2007 et 1 600 en 2019, sous le contrôle de chaque partie, en respectant toujours la diversité des genres, tant en programme culturel, vie locale, divertissement, jeunesse, etc. Une augmentation également de la coproduction en langue corse.

Pour reprendre en partie l'argumentaire de Romain COLONNA, c'est vrai qu'on serait satisfait quand on arrivera aux 100 %. Mais pour être réalistes et pragmatiques, il ne faudrait pas que le mieux devienne l'ennemi du bien. On se félicite quand même des progrès qui sont constatés aujourd'hui. Bravo !

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste un mot qui fera peut-être transition avec le débat que nous aurons après.

On peut se féliciter de la façon dont notre Collectivité a su à plein régime, même si on peut toujours monter en régime, se saisir de l'opportunité, de la naissance et du développement de « ViaStella » pour installer dans le paysage audiovisuel, de vrais réflexes multilingues.

Je veux rappeler et ce n'est pas neutre, en cette période un peu trouble, que sur ce sujet-là comme sur tant d'autres, l'Etat n'avait pas manqué son rendez-vous. C'était il y a quelques années, à la naissance et depuis, me semble-t-il, l'Etat n'a pas défailli. Et je pense qu'au moment où nous nous apprêtons à démontrer que l'Etat n'est pas forcément toujours au rendez-vous sur un certain nombre de sujets, il n'est pas inutile de rappeler que dans l'histoire récente, l'Etat a su se montrer à la hauteur des enjeux, sur un sujet qui n'est pas technique du tout, mais qui était à l'époque éminemment politique et qui, au fil du temps, est sorti du champ politique pour rentrer dans un champ de vulgarisation de l'information, aussi bien en langue française qu'en langue corse. J'y vois là un gage de réussite. Lorsque

les choses sont apaisées, lorsqu'elles sont finalement banalisées, elles fonctionnent plutôt bien.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, mi rallegru di a firmatura di sta cunvenzione perchè chì ViaStella hè veramente un arnese impurtentissimu per a Corsica è a so cultura.

Aghju a listessa riflessione chè Romain COLONNA per sapè chì i mezi chè mettimu perchè a lingua corsa ùn v'andà micca aldilà di e 77 % di i programmi è ci vole à pone si sta quistione è forza avè una riflessione per sapè si u publicu hà una vera dumanda o nò di sta lingua. Hè quesse a vera quistione. Cì vuleria à discutà, sò prontu à participà à una discussione.

Vi ringraziu.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi assai. Aghju da dà a parolla à a cunsigliera esecutiva.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

À ringrazià vi.

Aghju dà cumencià pè Petru GHIONGA postu chì ghjè una quistione chì ghjè vultata à spessu ind'è sferente intervensione chì si sò siguitate.

Nantu à a quistione di a lingua corsa, ghjè per quesse chì nant' à u resu contu di a cunvenzione 2019, avemu vulsutu mette in risaltu sti risultati ch'eranu di sicuru in prugressione, ma a prugressione ci fermava à fà. Ghjè un scambiu, una discuzione chè n'avemu avutu dinò incu u cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua corsa è in presenza di i so servizii di sicuru, pè rimette in ballu una grilla di criteri.

Perchè ciò ch'ellu dicia Romain COLONNA, ghjè di sapè ciò ch'ellu si chjame un'emissione in lingua corsa, ciò ch'ellu si chjama un programma in lingua corsa è ciò chì pò esse cuntabilizatu in quantu di diffusione di a lingua corsa. Dunque, cù ViaStella di sicuru, em'avutu stu scambiu perchè chì avemu vulsutu veradimente mette in risaltu

l'ubbligazione ch'è ghjè nostra di cuntinuà di fà una prugrezione. Vale à di ch'è nant' à a cunvenzione sò 45 %, guasgi a mità di a cunvenzione ch'è ghjè messe à prò di sta logica quì.

Dunque c'è veradimente un novu ogettivu ch'è statu fissatu per a cunvenzione à vene nant' à sta quistione quì, pè fà di manera à ciò ch'è ci fussi una prugrezione, ma una prugrezione ch'è si posse misurà, postu ch'è v'avete fattu riferenza à un bisognu di misurà l'oggettivi è di sapè s'elli sò successi o s'è ci fermanu i sforzi à fà.

Ci fermanu i sforzi à fà di sicuru, ma pè què è pè pudè misurà, ci vole ch'èllu sia chjara a vuluntà di a Cullettività in giru à sta necessità di i programmi in lingua corsa, ch'èlla sia spertutu è hè spertuta da ViaStella. Dunque ghjè veramentu una discussione ch'è no avemu avutu è novi ogettivi cù novi critterii di misura di a diffuzione di lingua corsa.

Pè a siconda parte di a vostra dumanda dicendu ch'è s'èlla c'è una dumanda di u publicu, mi pare veradimente di sì ch'èllu c'è una dumanda, perchè ch'è l'unità di misura ch'è ci permettenu di di cum'elli sò seguitati i programmi in lingua corsa, c'indicanu quantunque ch'èllu c'è una dumanda di stu publicu. Mà c'è l'offerte è a dumanda à travaglià, è di sicuru sarà un piacè cù u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua corsa d'assucià vi à e riflessione ch'è puderanu esse purtate in sa materia.

Pè l'altre aspetti nant' à a quistione di a necessità di piazzà a nostra logica di sviluppu audiuisivu, aghju da di aldilà di ViaStella nant' à u Mediterraniu, c'è viramentu un scopu maiò di piazzà a Corsica parch'è oghje, a sò ch'èlla piace à Rumanu COLONNA, l'ecosistema di l'audiuisivu ci permette oghje d'avè un postu in u Mediterraniu, un postu ch'è pò piazzà a Corsica à livellu prufeziunale in audiuisivu di manera veradimente ch'è sia una prufeziunalinazione, un sviluppu à l'internaziunale, ch'èlla sia diffuzione, ch'èlla sia in creazione di cuntenutu.

Què ghjè veramente un passu maiò pè, è facciu a leia dinò cù l'intervenzione di Jean-Martin MONDOLONI nant' à a quistione di a furmazione, dinò in u sviluppu di e filere audiuisivu ind'è a nostra università ch'è, se u Statu hè statu à l'appuntamentu ghjè ch'è nanzu ci sò stati quantunque rivendicazione, ci sò cunflitti, ci so stati indiatu ch'è anu purtatu à l'apertura di l'Università è ch'è anu fatu di manera à ciò ch'è ci fussi una risposta. È à l'epica, quand'èllu c'è statu a risposta, c'era dinò una speranza appena piatta, perchè ch'è st'Università era prugramata pè accoglie 300 studienti èppo po esse... C'era di sicuru una vulintà timida. Dopu, hà seguitatu u ballu, quandu tuttu stu mondu s'è messu à ballà.

Oghje, tutt' u mondu ghjè à l'appuntamentu pè di ch'èllu hè statu una riescita, ma quand'èmu incalcatu i primi passi, eranu belli pochi, tantu megliu ch'è dopu fussinu statu seguitati.

Ensuite, pour les autres remarques, je voulais revenir sur la question de ce qu'était aussi l'audiovisuel et le secteur de l'audiovisuel en Corse. Beaucoup d'entre vous sont revenus et je les remercie, dans quasiment toutes les interventions, vous êtes les uns et les autres revenus sur le poids de l'audiovisuel en Corse. L'audiovisuel en Corse, dans la création, dans la diffusion de programmes, dans la fabrication de contenus, ce sont effectivement des entreprises, des intermittents. Les chiffres ont été donnés et c'est aujourd'hui aussi un message, puisque l'on vote des rapports comme celui, comme ceux que nous avons votés la semaine dernière et le mois précédent, sur les différentes sociétés que nous accompagnons dans ce domaine, ce sont des entreprises, ce sont des hommes et des femmes qui travaillent, ce sont des intermittents qui sont bien secoués par la période que nous vivons cette année.

Je voulais profiter du rapport « Bastia cultura », qui viendra après, mais je le ferai maintenant, le monde culturel est actuellement secoué. Là, on voit bien que le monde culturel a un poids symbolique, pour nous il est fondamental. La culture, c'est une part constitutive et essentielle de l'essence d'un peuple. Elle est essentielle en cela, mais elle est aussi une valeur ajoutée en termes de développement économique. Elle a aussi un poids économique, on le voit ici, 1 € investi par la Collectivité de Corse dans le domaine de l'audiovisuel, c'est 7 € de retombée économique pour le territoire. Ça aussi, il faut bien l'entendre et puis, ce sont des familles, ce sont des gens qui vivent de ce secteur. On le voit ici en audiovisuel, mais c'est aussi pour le livre. Je présentais la semaine dernière un rapport sur le livre et la lecture publique, sur le secteur des librairies, sur le soutien que nous apporterons aux libraires.

J'étais également la semaine dernière en réunion avec les gérants et les propriétaires de salles de cinéma. Ils sont extrêmement inquiets actuellement. Le soutien de la Collectivité de Corse, et là encore, je reprendrai le terme d'écosystème, parfois derrière un rapport, on ne voit pas toujours les effets indirects et induits d'un rapport, mais ça concourt au soutien de toute une filière. Bien entendu, je vous remercie de l'avoir fait et je m'associe au soutien que nous devons porter au monde culturel. Nous l'avons porté durant toute cette année, nous l'avons porté il y a trois semaines au travers du plan « Salvezza ». Nous le faisons aussi d'une certaine manière et c'est vrai aujourd'hui, et nous continuerons de le faire dans les jours, dans les semaines et dans les mois à venir.

Il faut nous faut encore réaffirmer que la culture est une valeur ajoutée inestimable en termes symboliques, mais elle est aussi une valeur ajoutée inestimable pour le développement économique dans lequel nous croyons. Ce genre de rapport le démontre.

Pour finir, c'est vrai qu'avec la chaîne « ViaStella », nous travaillons à l'atteinte des objectifs fixés, je n'y reviendrai pas, chacun d'entre vous est revenu sur ces différents

objectifs. Je crois qu'il y a eu un saut qualitatif fait ces dernières années. Des efforts restent bien évidemment à concrétiser. « ViaStella » entre dans nos maisons chaque jour, d'autres l'ont dit, c'est un peu la chaîne des Corses, qui s'adresse aux Corses. Je crois que dans cette filière audiovisuelle, c'est un outil essentiel au service également du développement de ce secteur et de notre île.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Je vais demander aux présidents de groupe le vote de leur groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » et de ses élus présents et représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Julia TIBERI, Anne TOMASI, Pierre POLI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jeanne STROMBONI, Jean-François CASALTA votons **en faveur de ce rapport**.

**Mme Christelle COMBETTE**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane », nous votons **POUR** : Catherine RIERA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (423) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Nous allons en venir aux suites de la réunion de la conférence des présidents qui avait été sollicitée par le Président du Conseil exécutif pour qu'il ait l'occasion de décrire de manière détaillée aux différents présidents de groupes, notamment ceux de l'opposition puisque ceux de la majorité avaient été informés en amont au cours des échanges que nous avons eus ces derniers jours, le Président du Conseil exécutif donc a eu l'occasion au cours de cette conférence des présidents de faire part de manière extrêmement précise des réponses, des non-réponses, des propos parfois qui ont été tenus et enregistrés dont il a été pris acte, des propos donc des différents représentants de l'Etat s'assagissant des dossiers en cours très importants que nous avons évoqués ce matin.

Par ailleurs, au cours de cette conférence des présidents, certains membres de la conférence, certains présidents de groupes, notamment de l'opposition, ont estimé que, compte tenu du caractère très politique des interventions des présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée ce matin, qu'il serait bon, même si la procédure habituelle ne le prévoit

---

<sup>14</sup> Délibération N° 20/224 AC

pas, que les groupes puissent s'exprimer à travers un petit débat sur la question politique générale qui a été abordée ce matin.

J'ai accepté cette proposition en insistant sur le caractère exceptionnel de la démarche parce qu'on ne peut pas faire ça à chaque réunion de l'Assemblée de Corse. Mais compte tenu de la situation exceptionnelle que vit la Corse et notre institution, compte tenu des propos que nous avons eus, le Président du Conseil exécutif et moi-même ce matin, j'ai estimé qu'il était de bon aloi de voir les présidents de groupes et tout particulièrement ceux de l'opposition mais pas seulement, s'exprimer sur la situation politique de la Corse.

Peut-être que le Président de l'Exécutif et moi-même ferons l'économie d'une intervention puisque nous nous sommes largement exprimés ce matin, sauf si les propos tenus nécessitaient des réponses. Nous avons eu quand même plusieurs heures pour échanger en conférence des présidents. Je crois que ça a été utile de se parler, mais en tout cas, je pense qu'il est bon aussi qu'il puisse y avoir à présent des interventions.

La parole est à qui la demande parmi les présidents de groupes. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a.

## **DEBAT SUITE CONFERENCE DES PRESIDENTS**

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président. Un double merci puisque j'ai fait partie de ceux qui vous ont sollicité pour pouvoir m'exprimer cet après-midi suite aux deux interventions, la vôtre et celle du Président de l'Exécutif de ce matin qui étaient, pour le moins, inhabituelles, déjà parce qu'elle était en langue française de votre part, et peut-être davantage aussi sur le fond.

Pour être totalement honnête avec vous, j'ai trouvé vos interventions ce matin à la fois très manichéennes et très sombres. J'aurais pu penser dans un premier temps que nous étions rentrés déjà dans la campagne électorale qui nous attend dans quelques semaines ou quelques moi. J'aurais pu penser aussi que c'était un moyen détourné de mettre la caméra sur, non pas le retrait d'un dossier emblématique qui est celui des déchets, mais sur un tout autre sujet pour susciter un débat tout autre. Je reconnais que le débat que nous avons eu en conférence des présidents a permis d'évacuer cette pensée.

Je pense qu'aujourd'hui ce sont vos convictions, peut-être plus que des convictions mais des éléments qui vous amènent à penser cela, qui vous ont fait réagir de la sorte. Je vais donc, suite à cette réunion, à mon tour m'exprimer, donner mon sentiment.

C'est vrai, M. le Président de l'Assemblée, je vous ai trouvé un peu excessif ce matin pour être honnête, vous le savez parce que vous êtes un lettré beaucoup plus que moi, parfois ce qui est excessif devient même un peu insignifiant. Je vais essayer, modestement, non pas comme valet d'Emmanuelle MACRON ou relais de Paris comme on aurait tendance à vouloir le présenter systématiquement lorsque je n'acquiesce pas les propos de la majorité territoriale, mais je vais essayer de faire preuve d'un peu d'honnêteté intellectuelle pour ne pas dire beaucoup, comme d'habitude.

Tout simplement, vous savez comment je vais le faire, en allant d'abord dans votre sens, dans le sens du Président de l'Assemblée et du Président de l'Exécutif parce que c'est vrai, je dois le reconnaître, il y a par certains côtés, des maladresses voire, sur un sujet que je vais évoquer, des fautes de l'Etat.

Je le dis parce qu'il faut justement, pour que nous puissions réussir ensemble pour la Corse, que nous essayons les uns et les autres de prendre de la hauteur, de quitter nos habits de militants, de partisans. J'appartiens à un mouvement national et c'est vrai que malgré ma loyauté, j'entends bien défendre les idées qui ont toujours été les miennes.

C'est vrai que je ne comprends pas, et je pense que là on est vraiment dans le cadre de l'erreur, la position de l'Etat, lorsqu'il s'agit de la question du gaz de ville à Ajaccio. Quand un ministre a pris un engagement, il est bon et il est même forcé d'avoir derrière des suites. Il en va de la crédibilité de la parole de l'Etat. Je crois que là-dessus, la solidarité nationale doit se manifester, la parole de l'Etat ne doit pas être reprise.

Si je m'autorise une petite régression, M. le Président de l'Assemblée de Corse, j'avais un point d'accord ce matin avec vous : c'est celui qui consiste à dire que lorsque l'Etat commet des erreurs ou des fautes, il vient renforcer un sentiment de défiance envers lui et voire, envers la Nation. Et moi, vous imaginez bien que cela me désole plus qu'autre chose. Ça pourrait peut-être vous satisfaire. Evidemment, vous vous imaginez bien que cela me désole.

Ça me désole aussi concernant, et je vais encore donner raison à l'Exécutif, concernant l'enveloppe de fongibilité de la continuité territoriale. Là encore, je partage le sentiment du Président de l'Exécutif. Nous devons nous inscrire dans ce qui a été octroyé par le Gouvernement et nous devons avoir là-dessus des garanties concernant la fongibilité de l'enveloppe.

Je partage aussi vos inquiétudes et votre sentiment lorsque, aujourd'hui, des hauts fonctionnaires sont optimistes quant à la situation économique et sociale de la Corse. Oui, je suis inquiet, très inquiet de cette situation qui appelle des pouvoirs publics de la Collectivité de Corse mais aussi de l'Etat, une réponse forte ; réponse forte que nous avons

déjà eue de la part de l'Etat avec 1,4 milliard d'euros en direction de notre île. J'estime que c'est la juste part qui est la nôtre dans le cadre des plans nationaux qui sont défendus.

Penser aujourd'hui que la crise est derrière nous, j'attire l'attention de l'Etat sur le fait que je pense qu'elle est devant nous et que nous devons être efficaces sur le sujet. Ça, ce sont au minimum des maladresses, ou des fautes, ou des erreurs de l'Etat.

Je crains une faute, je le dis ici parce que ce matin, votre ton était comme je l'ai peu souvent entendu dans cet hémicycle, j'y siége maintenant depuis 8 ans avec une interruption entre 2015 et 2017, je pense que la question des prisonniers politiques est une question qui nous empoisonne la vie. Elle nous empoisonne la vie parce que derrière cette question-là, il y a la question et la vie d'hommes et de leurs familles. Je pense qu'aujourd'hui, il est grand temps que l'Etat, non pas honore sa parole, mais respecte la loi qu'il a lui-même édictée. Il est temps que l'on fasse respecter les lois de la République concernant l'ensemble des prisonniers politiques. Je crois que c'est important pour vous, mais c'est important pour la Corse et c'est important pour la France et pour sa démocratie. Là-dessus je partage vos inquiétudes.

En revanche, sur un point que vous avez évoqué ce matin, celui du plan « Rilanciu è Salvezza », vous m'avez interpellé, M. le Président de l'exécutif, en me demandant d'user de mes connaissances pour passer le message et pour qu'on nous entende, et pour qu'on s'inquiète de la situation économique de la Corse.

M. le Président, vous imaginez bien que je n'ai pas attendu votre interpellation publique ce matin pour le faire. Lorsque l'intérêt supérieur de l'île le demande, je me mets au service de cette île et je me mets au service de votre majorité si cela est nécessaire.

J'ai, pas plus tard que jeudi dernier, interpellé le Ministre du tourisme. Je vous avais vu lors de cette émission, j'avais entendu les professionnels du tourisme interpellé le ministre sur le fait que depuis le mois de septembre et la venue à Bonifacio, les choses n'avaient pas suffisamment avancé. Je l'ai alerté sur le sujet. Il m'a répondu qu'il était justement vendredi à Lourdes où il déclinait ce qui est prévu pour 3 collectivités particulières : les Outre-mer, Lourdes et la Corse. Il a pris l'engagement avec moi de revenir vers vous pour avoir des réponses concrètes sur le sujet. J'espère que cet engagement sera tenu et qu'il reviendra vers vous pour que nous avancions ensemble sur le sujet.

Sur le plan « Salvezza è Rilanciu », M. le Président, à la fois vous l'avez reconnu vous-même, ce matin, le Gouvernement vous a écouté. A deux reprises, la ministre en charge des relations avec les collectivités locales a été votre interlocuteur. Certes, elle ne vous a pas donné raison.

Je continue à être à vos côtés pour obtenir du Gouvernement qu'il nous reçoive et nous entende sur ce sujet puisque ça a été le vœu et ça a été la délibération unanime de notre Assemblée. Je serai là encore à vos côtés pour que nous soyons entendus. Mais je suis prêt aussi, M. le Président, et vous devez être prêt aussi à entendre que nos demandes ne sont forcément pas toutes légitimes ou opérationnelles vis-à-vis du plan de relance du Gouvernement. Vous le savez puisque ça vous a été dit et ça m'a été dit, le souci de notre feuille de route, c'est qu'elle ne correspond pas à ce que le Gouvernement a mis en place à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, huit régions sur douze ont contracté avec l'Etat un plan de relance qui correspond à ce qui a été édicté, vous le savez, en termes de cohésion sociale, en termes de développement environnemental et de compétitivité. Nous devons nous inscrire dans cela, nous devons faire valoir notre spécificité si cela est nécessaire, et je serai à vos côtés pour cela, mais je reconnais aujourd'hui que notre demande n'a pas été en totalité reçue.

Je le redis ce soir, la situation vous l'avez décrite tous les deux. Elle vous paraît grave et très grave et lorsque les deux présidents de notre Collectivité sont inquiets à ce point, je ne peux qu'être interpellé, je ne peux que passer le message au plus haut niveau de l'Etat par rapport aux inquiétudes qui sont les vôtres.

Je continue à dire que notre groupe, depuis toujours, a essayé à la fois de garder son libre arbitre, que ce soit vis-à-vis de Paris ou que ce soit vis-à-vis de vous, pour uniquement défendre les intérêts de la Corse et les intérêts supérieurs de la Corse parce que nous voulons être des acteurs de la paix. Nous voulons aujourd'hui un avenir serein pour nos enfants. Nous craignons les semaines et les mois à venir, nous serons à vos côtés pour nous faire entendre à hauteur des moyens qui sont les nôtres. En tout cas, c'est l'engagement que je peux prendre ici, devant vous ce soir, et c'est ce que nous ferons dans un esprit bien évidemment supérieur de la Corse.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Président.

Pour rejoindre les propos de Jean-Charles ORSUCCI, ce matin lorsque j'ai entendu vos deux discours, notamment, M. le Président, vous avez dit « les responsables

français ont engagé une démarche de mise au pas de la société corse » et à l'unisson avec le Président de l'Exécutif, vous regrettiez de ne pas être entendus par le Gouvernement. J'ai trouvé vos deux discours très durs et je dois dire que je n'ai pas tout à fait compris pourquoi ils avaient été tenus. Je me suis même dit, encore une fois, la rengaine de l' élu nationalise contre le méchant Etat français qui l'empêche de mener sa politique. Finalement, un constat d'échec et puis, un seul responsable : l'Etat.

Et finalement, nous avons eu une conférence des présidents et vous nous avez apporté des précisions importantes qui m'ont permis de comprendre, voire d'adhérer parfois à ce que vous aviez pu dire. Notamment, je suis très inquiète, comme Jean-Charles vient de le dire, lorsque vous nous rapportez les propos d'un représentant de l'Etat qui dirait que nous avons déjà beaucoup obtenu et que la situation économique de la Corse n'était pas si catastrophique que ça, qu'au contraire, elle était maîtrisée. Là, je suis très inquiète, et là je vous rejoins et je rejoins votre sentiment de ne pas être entendu. Si on considère qu'aujourd'hui la situation économique de la Corse est bonne, c'est qu'on ne vit pas au quotidien ce que nous, élus locaux, nous pouvons rencontrer. Sur ce point-là, je peux vous rejoindre et être à vos côtés pour ouvrir un dialogue, ouvrir les yeux de certains responsables du Gouvernement qui ne seraient pas au fait des difficultés de nos citoyens et de nos entreprises.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons voté avec vous le plan « Salvezza », parce qu'il avait été élaboré avec les entreprises, pour les entreprises, avec les chambres consulaires. Il apportait des mesures importantes pour leur permettre de survivre durant cette crise qu'ils traversent et qu'ils vont traverser pour les mois à venir. Ça n'était pas simplement des aides ponctuelles que nous demandions, mais vraiment pouvoir aider ces entreprises corses. Donc, nous vous avons suivis sur ce volet-là.

Malheureusement, et nous savions aussi que certaines mesures qui étaient demandées, notamment les mesures fiscales, ne seraient pas entendues, mais au moins, on peut espérer que nous serons entendus sur certaines mesures qui pourraient être mises en place assez rapidement.

Au moment où on avait voté ce plan « Salvezza », nous avons regretté qu'il manque le volet essentiel, le plan « relance ». C'est là où vous ne pouvez pas être entendus par le Gouvernement parce qu'on ne parle pas le même dialogue. Il y a un plan « relance » comme l'a dit Jean-Charles qui entre dans un cadre national. Il y a les autres régions qui l'on élaboré et il fallait que ce plan « Salvezza » soit accolé à un plan « relance » pour pouvoir être entendu. C'est ce que pour notre part, nous avons regretté. C'est ce que, j'espère, nous pourrions rectifier ensemble puisque nous devons travailler à l'élaboration de ce volet

« relance ». Je crois que c'est essentiel d'avancer là-dessus pour que les deux puissent marcher ensemble.

Deux autres points sur lesquels nous avons échangé au cours de cette conférence des présidents, c'est sur les engagements qui ont été donnés par le ministre de l'écologie, notamment sur le gaz de ville. Evidemment, sur ce point-là comme sur n'importe quel autre, un engagement pris par un représentant de l'Etat doit être maintenu. J'espère que c'est une erreur de communication que de dire que cette promesse, écrite d'ailleurs, ne soit pas maintenue. Là-dessus, bien sûr qu'on comprend cette incohérence que vous avez évoquée ce matin

Le dernier point, ce sera sur les détenus DPS que vous avez évoqués qui souhaitent finir leur peine au plus proche de leur famille. Je crois que là-dessus encore, on peut vous rejoindre.

Simplement j'ai relu votre communiqué du 18 décembre et je le trouve à minima maladroit. Vous indiquez pour les DPS que la décision de retrait des DPS serait une décision juridique et la décision de maintien, ce serait une décision politique. Vous évoquez la logique de vengeance de l'Etat. Je trouve qu'à l'aube de la prise de la décision, ça ne va pas dans le sens d'une décision favorable pour ces détenus. C'est à mon sens aujourd'hui maladroit parce que le fait d'avoir retiré la prise de décision au garde des sceaux parce qu'il avait été avocat dans ce dossier notamment, c'est plutôt une bonne décision parce que, quoi qu'il aurait pris comme décision, elle aurait entraîné une polémique.

Aujourd'hui, la décision sera prise par le Premier ministre. On lui demande et je pense que tout le monde lui demande d'appliquer la loi. C'est tout à fait humain, logique que ces personnes qui ont purgé la grande partie de leur peine sur le continent puissent terminer cette peine au plus proche de leur famille. C'est logique pour eux, c'est logique pour leur famille, c'est logique pour la société parce que quand on est détenu, on est privé de notre liberté, mais on doit pouvoir avoir accès à notre famille et c'est tout à fait légitime d'entendre cela.

Mais je crois que ce communiqué, il me semble aujourd'hui prématuré. Attendons la décision du Premier ministre et dans ce cas-là, on pourra la commenter si on estime qu'elle ne correspond pas à ce que nous attendions.

Voilà, M. le Président, pour les observations que j'avais à faire sur les points que nous avons évoqués ensemble.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

## **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci de répondre à l'invitation qui vous a été faite d'ouvrir ce débat, c'était bien la moindre des choses après la charge violente que vous avez portée ce matin dans vos propos ? Qui sont toujours distillés avec le juste souci du mot choisi qui, du reste, a fait l'objet d'une querelle de vocabulaire entre nous qui n'était pas une querelle de vocabulaire, mais une querelle profondément politique qui tient moins à nos convictions quant aux intérêts supérieurs de la Corse, qu'à la façon dont vous procédez.

Je tire profit et bénéfice de cette situation pour rappeler que nous continuerons inlassablement à nous insurger chaque fois qu'on voudra nous ranger mécaniquement dans un camp au profit que nous ne sommes dans le camp qui est le vôtre.

Ne pas être nationaliste aujourd'hui, ce n'est pas synonyme d'être un valet, un soumis ou un serviteur inféodé à l'Etat.

La pensée complexe, ce n'est pas ça du tout. La pensée complexe, elle s'adosse à un principe simple : celui de la liberté. La liberté de ton, d'esprit et d'action. Je vais modestement essayer de vous en faire la démonstration.

De quoi s'agit-t-il depuis ce matin ?

Vous-même, dans une forme dédiée, M. le Président de l'Exécutif, dans une forme plus modérée, avez fait l'inventaire ou en tout cas avez égrainé certain nombre de soucis que, pas vous, que notre institution rencontre en ce moment avec les services de l'Etat.

Quand il a un problème avec les services de l'Etat ou avec le représentant local de l'Etat, ou avec un ministre ou une ministre, quelle qu'elle soit ou quel qu'il soit, il faut le dire très simplement, sans concession et sans complaisance.

Le ministre de l'écologie, en son temps, avait donné non seulement un accord de principe, non seulement un accord verbal, mais un accord écrit quant à une péréquation touchant au gaz de ville, Ajaccio et Bastia, en direction du reste de la population pour beaucoup impécunieuse ou en tout cas qui relève de mécanismes de solidarité.

Ce contrat moral, ce contrat écrit est-il honoré ? Si oui, tant mieux ; sinon non, vous avez raison et nous avons raison collectivement de dénoncer le fait que cette parole ne

serait pas honorée. De dire ça, ça ne fait pas de nous des nationalistes qui voulons l'indépendance de la Corse ou engager un rapport de force ou un bras de fer. C'est une situation factuelle. Ça ne fonctionne pas, il faut le dire.

La dotation de continuité territoriale, vous savez que nous avons été des adversaires invétérés de la fongibilité de cette enveloppe. Fut un temps où cette enveloppe a été pensée, imaginée, conçue pour engager une continuité de bord à bord sur le tarif 2<sup>ème</sup> classe. Et puis un jour, lorsque nous siégions dans les rangs de la majorité, nous avons imaginé qu'il fallait aussi, lorsqu'il y avait des reliquats, ça existait aussi un peu à l'époque, faire usage de ces fonds en direction des ports et aéroports. Il nous semblait qu'il y avait une logique.

Et puis, le temps a passé et vous avez estimé qu'il fallait faire usage de cette enveloppe à d'autres fins, notamment en direction du comitè de massif. Ce n'est pas ça qui est en cause, ce n'est plus en cause, c'est dans la loi générale et c'est voté ou réitérée chaque année au titre de la loi de finances. C'est bien le danger d'ailleurs, cette enveloppe dépend chaque année de la solidarité nationale qui est inscrite régulièrement à la loi de finances. Il faudrait bien qu'un jour, au détour de quelques snipers invétérées, elle puisse disparaître.

Là, n'est pas la question. C'est la loi, il faut l'appliquer et il faut l'appliquer dans l'esprit de la décentralisation. La décentralisation, c'est le contrôle a posteriori. Il ne faut pas que l'Etat vienne nous dire « a priori, on va essayer de voir comment vous fonctionnez, si vous utilisez dans une matrice prédéterminée par les services de l'Etat ». Donc, vous avez tranquillement raison de dire qu'il y a là une maladresse, ou en tout cas, un mécanisme de recentralisation qui, pas pour nous, défenseurs d'une cause qui serait en opposition avec les nationalistes, il y a quelque chose qui contrevient l'esprit de la décentralisation. Donc, non, nous ne pouvons pas accepter cette reprise en main de la méthode d'utilisation des fonds liés à la dotation de continuité territoriale.

Troisième point beaucoup moins technique, beaucoup plus sérieux parce que beaucoup plus sensible, d'abord du point de vue humain et de l'histoire tourmentée qui a traversé la Corse ces dernières années, l'histoire des prisonniers. Tout a été dit. Le droit, tout le droit, rien que le droit. On a aujourd'hui des situations qui pourraient faire l'objet d'une liberté conditionnelle ou à tout le moins, en examinant le statut des intéressés, d'un rapprochement. Tout ce que demande cette Assemblée, c'est que le droit soit respecté et appliqué de façon sereine comme ça se passe pour un certain nombre d'autres cas. On ne peut pas en dire plus sur ce sujet, il ne faut pas en dire plus parce qu'en dire plus, c'est justifier qu'on pourrait quelque part sortir du droit. Or, les plus hautes autorités de l'Etat doivent faire valoir la parole de l'Etat, comme sur un certain nombre de sujets.

Autre et dernier point, peut-être plus léger, mais qui dans le temps pourrait s'avérer tout aussi dramatique : l'histoire du plan « Salvezza ». Ce n'est pas seulement une affaire qui a été votée à l'unanimité, dans une espèce de consensus mou et généralisé. Nous avons tous conscience qu'en votant ce plan à l'unanimité, nous allons nous heurter à un certain nombre de difficultés.

La fiscalité, on sait bien que ça ne va pas se régler avant le 31 décembre. Nous avons l'habitude pour certains de dire que Bercy est une citadelle, sinon imprenable, en tout cas difficilement prenable. Donc, on rentre dans des discussions au long cours.

Mais avant de rentrer dans des discussions au long cours, il faut que des portes s'ouvrent, il faut qu'on puisse dialoguer, il faut qu'on puisse interagir, il faut qu'on puisse contraster, il faut qu'on puisse confronter nos points de vue. Donc, ce qu'il est logique de demander, c'est l'ouverture d'un discours ne serait-ce que pour mettre sur la table en cause une petite musique de fond qui commence à circuler et qui demande à être validée ou invalidée.

L'idée selon laquelle nous aurions été beaucoup aidés, il y a même des chiffres qui circulent, 1,4 milliard, 14 milliards, j'ai même entendu le chiffre de 14. Il y a la solidarité nationale qui doit s'exercer en direction de la Corse.

Nous n'étions pas d'accord il y a 15 jours, et nous avons de nouveau fait valoir ce désaccord avec le Président, sur le quantum. Je considère qu'il y a un plan de 100 milliards et qu'à ce titre-là, comme dans toutes les politiques depuis des années, comme on nous regarde avec une espèce de lunette à courte vue sur la règle des 0,5 %, on pouvait à minima exiger, en tout cas considérer que la proportion de l'effort de la solidarité nationale devait s'impacter à hauteur de 500 M€ C'est une porte d'entrée dans le débat, mais c'est une porte d'entrée. Elle vaut ce qu'elle vaut.

On peut aussi considérer que la matrice qui s'adosse à la compétitivité, qui s'adosse à la transition écologique, à la cohésion des territoires, non pas qu'elle n'est pas adaptée du tout, mais elle est peu adaptée à la singularité de notre territoire et qu'il faut donc discuter.

Ce que l'on ne peut pas entendre, en revanche, ni des services de l'Etat, ni de leurs représentants dans différentes institutions, y compris de la voix du directeur régional de la banque de France, c'est de s'entendre dire « on ne pourra pas sauver tout le monde », deux minutes après avoir indiqué que finalement, tout n'allait pas si mal. Si on ne peut pas sauver tout le monde, c'est que les choses ne vont pas si bien que cela. J'insiste beaucoup là-dessus, dans le mécanisme finalement un peu fataliste, un peu darwinien selon lequel la survie des

espèces économiques passerait pas la disparition programmée des uns pour sauver les autres. C'est toute l'antilogique du plan « Salvezza » qui est de sauver tout le monde.

Donc, on a besoin d'ouvrir des discussions avec les services de l'Etat. Mais dire ça pour nous, c'est simplement déployer une parole libre. Ça ne fait pas de nous des adversaires de l'Etat lorsque l'Etat n'a pas été au rendez-vous.

Donc, ce qui nous distingue vraiment et considérablement, indépendamment des problèmes de forme, et ça continuera à nous séparer longtemps, c'est cette tentation permanente de vouloir ranger les gens de camps. Il n'y a pas un seul débat où nous soyons enfermés. Eh bien, nous, on ne va pas se laisser enfermer, ni dans un camp, ni dans l'autre. Je viens d'en faire la démonstration.

Si l'Etat a manqué à certains rendez-vous, eh bien on le dit très tranquillement. Mais lorsqu'on parle d'urbanisme, ce n'est pas parce que vous êtes des défenseurs d'une thèse que ça fait de nous des bâtisseurs invétérés, les rois du béton.

Lorsqu'on parle d'environnement, ce n'est pas parce que vous seriez les gardiens de l'air pur que nous serions des professionnels de l'incinérateur.

Lorsque vous parlez d'agriculture, ce n'est pas parce qu'un soir, vous avez eu la logique politique de vouloir préempter 105 000 hectares de terrains agricoles, que nous serions des professionnels de l'agriculture extensive sur quelques terrains qui laisseraient par ailleurs libre cours à une urbanisation effrénée.

Cette logique-là, elle finit finalement non pas par nourrir des disensus, mais rendre nos débats peu audibles à l'égard de l'opinion. Et pour finir et pour conclure sur un mot juste, nous n'allons pas suivre votre voie qui consiste à empêcher les décisions d'Etat. On ne va pas se laisser enfermés sur ce sujet. On considère et on continuera à penser qu'avec l'Etat comme avec tous les autres partenaires, il faut non pas engager des bras de fer, mais privilégier toujours la force des rapports aux rapports de force.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Les présidents de la majorité ? Pierre POLI, vous avez la parole.

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, vous dire que je n'ai pas trouvé votre discours excessif, bien loin de là. Je l'ai trouvé réaliste malheureusement pour la Corse.

Notre groupe, bien sûr, ne peut pas accepter que le représentant de l'Etat en Corse, pour ne pas le citer, le Préfet, remette en cause le dispositif de compensation validé par le ministre de RUGY sur l'énergie, sur la tarification, étant bien entendu que si était remis en cause ce dispositif, les consommateurs corses paieraient le gaz de ville beaucoup plus cher que les consommateurs du continent. Je vous laisse juge.

Nous ne pouvons pas accepter non plus qu'il souhaite connaître en amont les besoins réels en matière de flux de passagers, de marchandises pour ajuster la dotation de continuité territoriale.

Il souhaite aussi imposer la modification des règles DPI, notamment sur l'Office foncier sous peine de perdre l'enveloppe PEI, ce que nous considérons comme du chantage erroné. Un office foncier qui aujourd'hui est un outil qui sert en particulier, je dirai, aux communes et qui fonctionne parfaitement, je pourrais citer les retours des maires que nous avons aujourd'hui. Le Préfet vient, bien entendu, contester le fonctionnement de cet office.

On ne peut pas accepter non plus qu'il affirme qu'il n'y ait pas de problèmes spécifiques pour la Corse. La Corse vit aujourd'hui une situation catastrophique malheureusement, et le Préfet aujourd'hui se permet de dire que la Corse n'a pas de problème économique, n'a pas de problème social, ça devient vraiment n'importe quoi, et je pèse mes mots.

La problématique du rapprochement des prisonniers politiques est pour nous un rapport primordial. Le décret qui confère au Premier ministre de statuer en lieu et place du Ministre de la justice est pour nous un déni de justice, tout simplement.

Le traitement que fait le Préfet sur le rapport qui a été voté à l'unanimité par la Collectivité de Corse sur le plan « Salvezza è rilanciu », le Préfet, tout simplement, le dénigre, il n'en tient pas compte, nous n'avons aucun retour quant à la discussion nécessaire en vue du calibrage de l'enveloppe dédiée à la Corse et des contours de son utilisation.

Nous avons la sensation, qui aujourd'hui est devenue une certitude, que l'Etat français ignore les élus de la Corse, ignore les Corses et ignore la Corse. Cette attitude qui relève d'un certain mépris, pour ne pas dire d'un mépris certain, est pour nous inacceptable et nous prendrons toutes les mesures nécessaires et nous nous associerons à toutes les actions. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de groupe. Il reste deux Présidents, donc Hyacinthe VANNI vous avez la parole.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

Après des discours de ce matin, après les discours des Présidents de groupes, surtout de l'opposition, je tiens quand même à leur rendre hommage parce quand j'entends le discours de Jean-Charles, de Valérie et de Jean-Martin, même si ça été peut-être dur pour eux d'entendre un certain nombre de choses ce matin, je pense qu'après la discussion que nous avons eue, tout le monde a un petit peu compris de quoi il s'agissait.

De quoi il s'agit ? Nous, depuis notre prise de responsabilités, depuis que nous sommes arrivés ici, nous n'avons jamais été dans la surenchère, nous avons toujours été dans le dialogue, dans la main tendue, c'est ce que nous reprochons aussi quelquefois à notre Président, la ligne est toujours la même, ce n'est pas bloc contre bloc, je me rappelais de ses propos, c'est toujours dans un consensus et dans un esprit de construction et de dialogue.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on nous oppose ? Sur les six points où on est tombés d'accord, donc là je pense qu'il n'y a aucune discussion, remise en cause d'une décision prise par un Ministre, la DCT, on nous demande même de déroger aux règles respectées jusqu'à maintenant pour le PEI, je ne parle même pas des prisonniers qui, pour nous est quelque chose, mais pas que pour nous, puisqu'aujourd'hui c'est unanime, des délibérations votées à l'unanimité balayées d'un revers de main.

Nous l'avons tous dit, vous l'avez tous dit, aujourd'hui le constat il est là.

Mais pour nous nationalistes, il est encore plus dur puisque nous représentons ici des gens qui ont tout sacrifié, leur vie, leur liberté et pour certains qui le payent toujours, qui ont payé un lourd tribut, et nous sommes arrivés, nous avons tendu la main quand même, et nous avons dit : mettons-nous autour de la table et discutons, et voyons jusqu'où on peut avancer.

A ce jour, malgré tous les efforts, nous n'avancions pas, bien au contraire, nous avons aujourd'hui, après le passage de Mme CHEVALIER, un Préfet, peut-être aux ordres ou peut-être pas, mais en tout cas qui nous manque de respect, qui nous humilie, qui nous demande de retirer des délibérations en solidarité à des peuples opprimés, un Préfet qui

pense qu'ici il peut tout se permettre avec des élus, mais pas seulement avec des élus, avec les Corses et le peuple corse.

Alors j'ai sorti mon masque pour lui dire à visage découvert que ça, nous ne l'accepterons pas, et il faut l'entendre, avec tout le respect que nous lui portons, et la main tendue qui est la nôtre, et qui reste tendue, nous lui demandons de changer d'attitude, nous lui demandons que nous les élus de la Corse, nous les représentants de la majorité aujourd'hui, nous avec notre histoire, nous lui demandons de ne plus se comporter de la sorte. Nous ne l'accepterons pas, nous ne le tolérerons pas. Et ça, il faut que ce soit bien entendu pas très loin d'ici.

Et je le dis très calmement mais très solennellement, au nom de mon groupe, ces comportements nous ne les accepterons pas, ils sont intolérables, inacceptables pour la Corse et les Corses !

Si on vient parler du plan « Salvezza » aujourd'hui, ce n'est pas le plan Salvezza de la majorité, c'est le plan « Salvezza » de tous les Corses. Nous l'avons construit avec tout le monde, les chômeurs, les socioprofessionnels, tous les élus. Et, il faudrait qu'on ne nous reçoive pas ou qu'on nous dise : circulez, il n'y a rien à voir. Mais comment on pourrait accepter ça ? Comment nous pourrions accepter ça ?

Alors, M. le Président, MM. les Présidents, Chers collègues, c'est vrai que la colère, vous l'entendez peut-être à travers mon intervention, mais ce n'est pas l'intervention du Président du groupe, c'est l'intervention de tout un groupe et, au-delà du groupe, je pense que c'est aussi ce que veulent les Corses : on veut être entendu.

Dire que tout va bien aujourd'hui, qu'il n'y a pas de crise, qui pourrait croire ça ? Ceux qui souffrent ? Qui pourraient qu'aujourd'hui il n'y a pas de crise ?

Alors, nous demandons au représentant de l'Etat de revenir à un comportement, j'ai envie de dire, digne de ce qu'il représente. Et, nous ne tolérerons plus ce genre de comportement et nous le lui disons solennellement aujourd'hui.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Petr'Antone TOMASI, dernier groupe à s'exprimer.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, Chers collègues, nous avons eu l'occasion d'écouter ce matin vos interventions, effectivement très politiques, nous avons eu l'occasion d'échanger en présence de l'ensemble des sensibilités politiques cet après-midi et nous voudrions, à l'instar des autres groupes, donner la vision qui est aujourd'hui la nôtre.

Notre collègue Jean-Charles ORSUCCI rappelait qu'il appartenait, je le cite, à un mouvement national ; en ce qui nous concerne, nous venons du mouvement national, avec son histoire, avec le mandat que les Corses nous ont donné par deux fois, avec les serments que nous avons ici prêtés. Et donc, vous le comprendrez bien, avec, au-delà des points d'accord que nous pourrions trouver, une dialectique nécessairement différente de cette situation.

Moi je ne vais rentrer dans les détails techniques, je vous donne quitus et nous validons ce qui a été dit sur les 5 ou 6 dossiers qui ont été évoqués. Oui, l'attitude de l'Etat, dans ces différents dossiers, est anormale, elle est méprisante, elle est scandaleuse, elle doit être refusée obstinément.

Oui, dans cette affaire, le Préfet LELARGE a une attitude provocatrice et néfaste. Oui nous partageons cela.

Pour autant, nous voudrions remettre ce qui se passe dans cette séquence en perspective avec un moment politique qui est plus large. L'attitude de l'Etat sur les six dossiers : la DCT, l'énergie, la question qui nous préoccupe au plus haut point des prisonniers politiques, et tant d'autres, le plan « Salvezza », elle ne procède pas seulement, comme on a pu l'entendre, tantôt de maladresses, tantôt d'erreurs, parfois de fautes, pourquoi pas d'une attitude, de notre part, qui manquerait de légitimité ou qui ne rentrerait pas dans les cadres. Elle peut procéder de tout cela, mais elle procède aussi d'une logique plus globale, qui d'ailleurs n'a pas commencé ces quelques jours, même s'il y a une accélération.

Cette doctrine de l'Etat elle commence au moins en 2018, ça été rappelé par notre collègue et ami, le docteur BENEDETTI, dans un cri qui sortait certes des règles établies par notre règlement intérieur, qui sortait du cœur et de ses tripes de militant nationaliste, cette doctrine elle vient de ce discours du Président de la République française à Ajaccio d'abord, à l'égard des membres du commando ERIGNAC, cela ne se plaide pas, elle vient donc d'une doctrine clairement revendiquée d'une vengeance d'Etat, et elle vient de façon plus générale, du discours du lendemain à Lupinu, qui préfigurait déjà tout ce que nous disons aujourd'hui : une reprise en main totale de l'Etat via la préfectorale. Non seulement une fin de non-recevoir aux demandes exprimées légitimement par une Assemblée élue par les Corses, mais une régression totale par rapport à plusieurs décennies d'évolutions

politiques à la suite de luttes, à la suite de combats, à la suite aussi de drames et à la suite de victoires.

Alors bien sûr, comme en toutes choses, le comportement des hommes, des élus, des Préfets, peut avoir une incidence sur la qualité des rapports politiques. Mais un Préfet reste un Préfet. Un Préfet, c'est un haut fonctionnaire nommé et nommé pour, je cite une loi qui est une loi de principe dans l'imaginaire républicain français, « exécuter les ordres du Gouvernement avec la rapidité du fluide électrique » (pluviôse an VIII).

Donc le Préfet LELARGE, il a une marge d'action, une marge de manœuvre, mais il est aussi le représentant d'un Etat et d'un Gouvernement.

Et donc, ce dont nous discutons aujourd'hui, nous ne pouvons pas le déconnecter de ce contexte politique général.

Face à cela, qu'allons-nous faire ? Et, je crois que c'est l'objet de tout ce débat. Bien sûr, nous allons continuer à nous battre pour l'application de nos délibérations, pour le plan « Salvezza », pour la question de l'énergie, pour les militants nationalistes emprisonnés. Mais de façon plus générale, allons-nous continuer dans les mois à venir et les années à venir, à nous laisser opposer cette fin de non-recevoir ? Il ne s'agit pas tant de nous opposer par principe à l'Etat, que d'imposer le respect de ce que nous votons et ce que nous votons, c'est finalement ce que les Corses votent au moment des élections, c'est-à-dire ce que les Corses expriment par le vote souverain, par le vote démocratique.

Je crois que dans cette affaire, l'Etat avec ses représentations, sa culture historique, on en discutait tout à l'heure dans le bureau du Président de l'Assemblée, en conférence des Présidents, nous avons la désagréable impression que l'Etat nous voit comme les Bourgeois de Calais qui, pour avoir quelques grâces, devraient se présenter la corde au cou, les clés de cette Assemblée dans une main en guise de soumission, pour pouvoir prétendre à quelques menues avancées.

Nous ne l'acceptons pas, nous ne l'accepterons pas ! D'abord, parce que nous n'avons pas été élus pour cela, ensuite parce que ça ne relève pas de notre culture politique. Vous savez, au XIVème siècle, la France, Calais et ses bourgeois, étaient bien éloignés de notre pays, et puis parce que nous avons aussi nos propres références, peut-être moins lointaines, mais qui comptent et qui trouvent à s'appliquer.

Alors, on convoque souvent Paoli, on en a parlé le 8 décembre, qui était proche de nous, quelle est cette référence ?

Le peuple corse est légitimement maître de lui-même, préambule de la Constitution de 55. Est-ce que ce principe, malgré les siècles, malgré les changements de régime, est-ce qu'il vaut encore ? Oui, il vaut encore, il s'applique. Et, s'il s'applique, nous ne pouvons pas accepter indéfiniment la situation qui nous est faite. Je crois que c'est le débat qui s'ouvre aujourd'hui. Et, nous n'avons pas une réponse toute faite, nous avons une contribution. Cette contribution, c'est de rechercher, à chaque fois que cela est possible, le dialogue. Nous ne sommes pas rentrés dans cette Assemblée, il y a 3 ans, avec la volonté d'en découdre à tout prix, c'était même bien l'inverse.

Mais, malgré toute notre patience, je crois que l'heure est venue de tirer le Z et de faire le bilan de l'interaction que nous avons eue en face et d'adapter une stratégie à une situation. Et, je crois que lorsqu'en face nous aurons une volonté réelle, comme nous avons pu l'avoir dans un passé, y compris proche (processus de Matignon, à d'autres moments de l'histoire contemporaine de la Corse), nous allons nous engager tous, y compris le mouvement national et le courant que nous représentons, dans la voie du dialogue politique. Et puis, lorsque nous allons nous retrouver dans une impasse, nous allons nous exprimer ici, nous allons voter, délibérer, « délibérer » pas simplement rendre quelque avis, sur ce qu'il convient de faire et malgré tous les vents contraires, je crois que nous allons donner tous les moyens de l'appliquer.

Voilà ce que nous voulions vous dire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc je crois que ce débat a été intéressant, de haute tenue, qui fait suite d'ailleurs à des échanges que nous avons eus en conférence des Présidents, qui ont été également très intéressants. Notre Assemblée, notre institution sort grandi de tels échanges et qu'il faut maintenant considérer les jours, les semaines et les mois à venir, un petit peu comme nous l'avons fait, en échangeant avec un esprit de dialogue entre nous, c'est la moindre des choses, et un esprit aussi déterminé à l'égard de ce qui aujourd'hui nous est imposé.

Voilà, donc moi je vous propose que nous passions à la suite de l'ordre du jour habituel. Donc, je demande au Secrétariat général de m'indiquer le rapport suivant, qui ne va avoir que peu de chose à voir avec ce que nous venons d'évoquer.

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 424 : Aiutu finanziariu à a cumuna di Bastia pè a realizazione di un studiu preparatoriu à a candidatura Bastia Corsica à u labellu « Capitale eurupea di a cultura ».**

**\* Rapport n° 424 : Aide financière au bénéfice de la commune de Bastia pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature Bastia-Corsica au label « Capitale européenne de la culture ».**

### **Le Président TALAMONI**

La parole est à Josepha GIACOMETTI pour nous présenter ce beau dossier.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Alors, tout d'abord une parenthèse, nous l'avons déjà un petit peu ouverte tout à l'heure lorsque nous évoquions les précédents rapports sur notamment l'audiovisuel, nous avons manifesté notre soutien au monde culturel et les différents intervenants, différents conseillers territoriaux l'ont manifesté, et moi ensuite. Un soutien au monde culturel que je souhaiterais, en préambule ce rapport, rappeler puisque ce rapport qui s'inscrit pour une aide financière au bénéfice de la commune de Bastia pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature Bastia-Corsica au label « Capitale européenne de la culture », s'inscrit aussi dans notre volonté de mettre la culture au cœur du projet sociétal, per firmà cio chè no simu, finalement ça à un petit rapport, firmà cio chè no simu, avec le débat que nous venons d'avoir.

La culture est pour nous un secteur économique, un secteur essentiel dans ce qu'elle constitue l'essence d'un peuple. Elle est aussi un outil de transformation profonde, économique, écologique, numérique, là résulte notre capacité à innover. Et, c'est pour que ce type de projets aboutisse, cette candidature ne pourra se faire sans ceux qui font vivre chaque jour notre culture sur cette île. Romain COLONNA a rappelé dans son intervention précédente des chiffres, 1 048 intermittents, 175 entreprises, des théâtres, des cinémas, des libraires, des acteurs culturels, des artistes, des structures qui vivent et font vivre la culture, qui vivent et font vivre leurs familles, qui vivent et font vivre ce que nous sommes et qui vivent et font vivre l'art et la création que nous voulons garder au centre et au cœur du projet que nous portons.

Alors, ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'acteurs pour préparer le plan d'actions, pour préparer aussi ce que vous avez validé il y a quelque temps dans le plan « Salvezza », pour préparer le plan d'actions qui sera celui de la Collectivité

après les soutiens successifs de ces derniers mois au secteur culturel. Mais au-delà du soutien, j'ai rencontré des acteurs qui ne voulaient pas, comme jamais ils n'ont voulu, qu'on leur donne les moyens de survivre, mais qui voulaient simplement pouvoir s'exprimer et continuer de le faire pleinement.

J'ai pourquoi je souhaitais faire ouvrir cette parenthèse avant la présentation directe de ce rapport.

Donc, il s'agit bien de soutenir la candidature de Bastia pour la réalisation d'une première étude qui aura pour objet un diagnostic de faisabilité autour de la candidature « Bastia Corsica - Capitale europea di a cultura ».

C'est une démarche que nous partageons avec la ville de Bastia, puisque cette démarche, si elle doit être portée par une ville, et c'est le cas aujourd'hui de la ville de Bastia qui a fait acte de candidature, puisque l'acte fondateur ce doit être un acte de candidature porté par une ville, Bastia s'est portée candidate. Nous partageons cette démarche puisque nous pensons, et forts des expériences précédentes des autres villes qui ont pu être capitale de la culture, forts des expériences précédentes en bénéfice comme en passif, puisqu'il faut tout regarder pour l'appréhender pleinement, nous pensons qu'il y a là une logique qui peut irriguer, en tout cas c'est ce que nous souhaitons porter, l'ensemble de la Corse et ne peut être simplement celle de Bastia.

Ça ne peut pas être seulement la ville de Bastia. La ville de Bastia, et c'est sa volonté aussi, se veut être la porte d'entrée d'une valorisation de l'ensemble de nos villes évidemment, de nos artistes, de nos acteurs culturels. Et c'est, avec cette volonté d'initier une démarche, alors on entend beaucoup ce terme qui devient presque aujourd'hui galvaudé, de co-construction, avec l'ensemble des Collectivités, mais aussi l'ensemble des acteurs culturels, l'ensemble des artistes, puisque quand je parlais d'écueil à ne pas commettre, on peut voir qu'il ne faut pas, lorsqu'on prépare ce type de candidature et que l'on veut qu'elle soit portée comme un processus et non une fin en soi, être retenu à la candidature n'est pas une fin soi, elle doit initier un processus de co-construction sur plusieurs années. Donc, c'est facteur d'émulation pour notre île et pour le secteur culturel.

En effet, il ne faut pas que le projet soit porté par une approche artificielle qui ne prendrait pas en compte la volonté des acteurs, qui ne prendrait pas en compte l'essence de ce nous sommes et qui fait notre spécificité culturelle, afin de l'inscrire dans les peuples et les nations d'Europe. Je crois que ça, c'est élément important.

Ces dernières années, et vous l'avez bien souvent et à plusieurs reprises, validé ici, nous avons initié dans ce domaine l'affirmation de notre volonté pour que la culture

irrigue la société et fasse rayonner la Corse dans son environnement naturel, la Méditerranée bien sûr, l'Europe et au-delà.

D'ores et déjà, ces dernières années, nous avons construit un certain nombre de fondations, poursuivies pour certaines initiatives, permettant une réelle autant que nécessaire ambition patrimoniale et culturelle pour cette île. Vous avez validé à plusieurs reprises des opérations, notamment des chartes, des outils dédiés, réorganisés, nos différents outils, le centre de conservation de Calvi, le centre d'Art polyphonique, mais aussi le soutien que nous portons en coordination avec les lieux de diffusion dans les différentes villes, communes et intercommunalités, les *fabriche culturale*, les *laboratorii*, l'accent mis sur la transition, une politique de développement artistique et culturel.

Tout ceci fait sens pour pouvoir installer et soutenir sereinement des projets d'ampleur internationale, comme celui que nous souhaitons et que nous espérons que vous soutiendrez avec nous aujourd'hui. Il est, je le disais, une opportunité pour la Corse, pour nos artistes, pour nos infrastructures culturelles et pour une mise en cohérence de l'ensemble d'un écosystème, encore une fois, que nous avons contribué à construire.

Bastia a fait valoir - bien entendu, puisque je le disais, l'acte fondateur c'est d'abord la candidature d'une ville - a mis en avant ses atouts, son identité historique et culturelle, son identité forte au travers de ses habitants et de ses quartiers puisque là aussi, il est important, je le disais, de ne pas poser une logique descendante, son patrimoine culturel, historique et écologique, un plurilinguisme puisque la langue corse sera bien évidemment un fil conducteur pour l'inscrire dans la romanité et dans la latinité et ce sera un atout fort à faire valoir dans cette candidature, une création insulaire aux qualités internationalement reconnues, une histoire forgée par des migrations méditerranéennes, européennes et mondiales,

une histoire ancrée sur nos valeurs, un dynamisme culturel grâce à la synergie des acteurs, des politiques publiques, du rôle majeur du tissu associatif puisque nous pensons que là-aussi ce sera une volonté d'émulation que nous devons porter et une ambition de faire, bien sûr, de Bastia la porte d'entrée pour irriguer l'ensemble de la Corse en matière de création et d'ingénierie culturelles, et d'industrie culturelle aussi.

Il nous faut donc aujourd'hui partager cette démarche. La première étape, c'est cette étude de faisabilité qui évaluera les retombées également directes et indirectes que cette démarche pourra susciter, la façon la plus efficace d'associer les acteurs culturels puisque dire que l'on veut co-construire, cela demande de poser une méthode et, cette étude nous permettra de préfigurer cette méthode : associations, artistes, citoyens, bien sûr, puisqu'ils devront être au cœur des processus, espaces culturels et collectivités ; l'ensemble des collectivités qui voudront s'y associer, seront bien évidemment les bienvenues

puisqu'elles s'associeront aussi à cette ambition commune qui se veut enrichir l'ensemble de notre politique culturelle.

Je vous remercie, je crois que c'est une ambition que nous pourrons porter ensemble, al dilà di Bastia-capitale, serà per a Corsica una manera di luccica in l'Europe d'oghje è di dumane.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, s'agissant de ce rapport, il doit y avoir un avis de la commission de la culture, la moindre des choses est que l'avis soit favorable, mais j'interroge quand même ? On peut me confirmer que l'avis est favorable ?

**Mme Muriel FAGNI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Commission des finances ? Il est favorable, le rapport écrit l'indique.

Donc, je vais donner la parole à qui la demande. Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Une observation et une question que je n'ai pas pu poser en commission.

D'abord savoir, quand vous indiquez que vous allez pouvoir impliquer l'ensemble des acteurs culturels de l'île, on a dû mal à voir comment dans le périmètre d'une ville candidate, on va pouvoir rayonner au-delà ou impliquer en tout cas, le monde culturel de la Corse en général.

Et deuxièmement, parce que je pense que c'est vraiment un très beau projet pour la ville qui peut, en effet, rayonner, dans quelle cour joue-t-on ? Avec quelle strate de ville on est en compétition, pour mesurer, sinon nos changes de succès, en tout cas nos chances de saine et juste concurrence ?

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu pour souligner la candidature de la ville de Bastia, au label capitale européenne de la Culture 2028 ; saluer, bien entendu, son maire Pierre SAVELLI et plus particulièrement, vous le savez, notre ancienne collègue et amie Mattea LACAVE, cheville ouvrière de la culture bastiaise qui a mené ce dossier, bien entendu, avec la collaboration de Josepha et toutes les équipes de la mairie de Bastia, encore une fois pour porter son projet et Bastia à travers son patrimoine historique, architectural, doit faire rayonner la Corse dans toute l'Europe.

En tout cas, moi je me félicite et je félicite tous ceux qui ont participé à ce projet et forza Bastia et forza a Corsica !

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, merci.

En 2011, j'avais essayé de susciter la candidature de Corte. Vous allez rigolés peut-être, mais pourquoi ? J'avais étudié la candidature et la réussite d'Essen. Essen a eu le titre « capitale européenne » en 2010, pourquoi ? Pas pour Essen seulement, c'était la candidature de la Ruhr et 53 villes de la Ruhr ont participé à cette réussite.

Donc, moi je suis très favorable à ce projet.

Le petit bémol, pas dans ce que vous avez dit, c'est clair, mais dans le rapport je trouve qu'il y a trop Bastia en avant et par le reste de la Corse.

Donc, c'est dans ce sens-là que je voulais intervenir. Il faut que le projet soit vraiment le projet du territoire, di tutta a Corsica, même si Bastia, bien sûr, c'est une ville, et pour répondre un peu à Jean-Martin, on joue dans la même cour, puisque Matera, 60 000 habitants, a eu le titre de capitale européenne, mais je crois qu'elle l'a eu parce que c'est la Basilicata entière qui l'a eu, c'est Carlo LEVI, c'est « Cristo si è fermato a Eboli ».

C'est dans ce sens-là qu'il faut candidater au titre de capitale européen de la culture.

Voilà, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue, la candidature de Corte n'avait strictement rien de ridicule, et en ce qui nous concerne, elle ne nous a pas fait sourire.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, si vous permettez, juste une intervention de principe en soutien de ce beau projet de dimension culturelle, mais pas uniquement.

Je crois que c'est aussi un bon signal, à l'heure où le projet européen lui-même semble dans une impasse, et je crois que c'est un bon moyen, s'il s'agissait de le refonder, que de promouvoir ce type d'initiative, c'est-à-dire une Europe de réalité humaine et pas l'Europe telle vous la connaissez et pour laquelle, je crois, je n'ai pas besoin de m'étendre plus avant, qui aujourd'hui semble trop éloignée des peuples et de leur culture, puisque c'est ce dont il est question à travers ce rapport.

Donc, un soutien enthousiaste à ce projet.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc cet enthousiasme, évidemment, est largement partagé, en tout cas sur les bancs de « Corsica Libera » déjà, et bien sûr, sur les bancs de la majorité de manière plus générale, et je crois qu'il est partagé au-delà des groupes de la majorité.

Donc, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président et merci pour cet enthousiasme partagé.

D'abord quelques éléments de réponse, et je remercie Pierre GHIONGA qui a, en quelque sorte, quasiment répondu à ma place, à plusieurs égards, et je confirme que la candidature de Corte, n'était en rien ridicule, et vous aviez eu raison d'essayer de la susciter. Et, c'est effectivement cette dynamique que nous souhaitons impulser, c'est-à-dire que si la candidature s'était avérée être seulement une candidature bastiaise, Bastia avait bien sûr beaucoup d'atouts à faire valoir seule, mais elle ne serait pas inscrite dans une dynamique nous permettant véritablement de porter le projet à la hauteur de celui qu'il doit être, parce que, je crois, que c'est un projet qui doit impulser une émulation tout au long de sa construction et pas uniquement comme un point d'arrivée.

Et, je crois qu'à l'époque où vous l'aviez suscité, de la manière dont vous le présentez aujourd'hui, vous aviez, vous aussi, cette idée en tête de pouvoir favoriser l'émergence d'une candidature de la Corse, derrière cette entrée par la ville de Bastia, capitale européenne.

C'est tel que nous voulons le définir, et pour cela et pour bien réussir il ne suffit pas de le dire, il faut poser une méthode et c'est bien cela que nous souhaitons établir aujourd'hui par cette première pierre en portant cette étude qui va nous permettre de définir très clairement comment nous allons associer l'ensemble des acteurs.

Ensuite, pour nos concurrents, je dirai, Jean-Martin MONDOLONI posait la question, effectivement il y avait eu anciennement, mais ça a été dit, Matera, mais c'était 60 000 habitants, Galway, 72 000 habitants, avaient été choisies en 2019.

Pour nos concurrents, il y a la ville de Clermont-Ferrand et la ville de Brno en Tchéquie, ce sont également les villes candidates à l'heure actuelle. Je crois qu'il nous faut construire cette dynamique.

Hyacinthe VANNI le rappelait, et j'attendais de pouvoir conclure pour saluer, bien évidemment, le travail que nous avons porté en commun, les services de la direction de la culture et de patrimoine de la Collectivité de Corse avec les services de la mairie de Bastia, saluer le maire de Bastia et, bien sûr, avoir un salut aussi particulier et amical pour Mattea LACAVE, avec laquelle j'ai eu à travailler sur ce dossier et j'ai à travailler d'ailleurs sur beaucoup d'autres dossiers que nous portons en commun.

Je crois que là-aussi, il y a vraiment des atouts aujourd'hui à faire valoir pour la Corse. Et pour conclure sur les propos de Petr' Antò TOMASI, effectivement, à l'heure où le projet européen vacille, en tout cas le projet européen tel que nous le voulons, tel que nous le souhaitons, tel que nous l'imaginons : apporter notre pierre à l'édifice d'une Europe des peuples où la Corse pourra porter sa voix, nous semble être aussi à l'égard des instances européennes ou au-delà, je crois, un beau message que nous pouvons délivrer au travers de cette candidature.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il nous faut maintenant voter sur ce rapport qui vient d'être défendu avec brio par la Conseillère exécutive.

Je demande aux présidents de groupe de nous donner le vote de leur groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, sont **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

**M. Pierre POLI**

Le groupe « PNC », les élus présents et représentés, vote **POUR** ce rapport : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA.

**Mme Christelle COMBETTE**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **POUR**, en espérant que vous trouviez une petite place pour le Sporting.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport(424) est ADOPTE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

Rapport suivant :

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

Alors, nous en arrivons à deux rapports qui vont nécessiter un vote sur l'urgence :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 441** : « Pianu Média & Lingua Corsa » : Sustegnu finanziariu 2020 à i media isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News.

\* **Rapport n° 441** : Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News.

**Et**

\* **Raportu n<sup>u</sup>442** : Mudificazioni n° 4 à i cunvanzioni Accademia di Corsica, GIPACOR è a CTC rilativi à a missa in opara di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u 1<sup>mu</sup> gradu in lingua corsa, da ghjinnaghju à ghjungnu 2021, in u quadru di u CPER.

\* **Rapport n° 442** : Avenants n° 4 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse, GIPACOR et la CTC relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour l'enseignement en langue corse de janvier à juin 2021 dans le cadre du CPER.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 20/225 AC

Donc, nous allons voter sur l'urgence, pouvez-vous M. le Conseiller exécutif, justifier la demande de vote d'urgence ?

**M. Xavier LUCIANI**

Tout simplement, M. le Président, pour des raisons d'urgence, justement, financière. On est devant une situation, on est obligé à un moment donné de serrer les budgets et de payer, notamment concernant le grand plan de formation, GIPACOR, de mettre en place le scénario, je dirai, de janvier à juin, avant le 31 décembre.

Et même chose pour la presse qui a un plan média, dont je parlais tout à l'heure. Je répondrai comme ça à Romain COLONNA, même chose sur des actions engagées qu'il faut absolument boucler avant la fin de l'année, voilà tout simplement.

**Le Président TALAMONI**

Je vais donc proposer à l'Assemblée de voter sur l'urgence, s'agissant des deux rapports en même temps, le Secrétariat général vient de me confirmer que cela ne pose pas de problème sur le plan juridique.

Je vais donc demander aux Présidents de groupes de donner le vote de leur groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI : **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

**M. Pierre POLI**

Le groupe « PNC », les élus présents et représentés : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA votent **POUR**.

**M. Christelle COMBETTE**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **CONTRE** l'urgence.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, nous votons **CONTRE** le caractère d'urgence pour les deux rapports.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence est adoptée.**

Merci, donc l'urgence est reconnue par l'Assemblée de Corse à travers son vote. Et, vous avez la parole M. le Conseiller exécutif pour présenter au fond votre rapport.

\* **Raportu n<sup>u</sup> 441** : « Pianu Média & Lingua Corsa » : Sustegnu finanziariu 2020 à i media isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News.

\* **Rapport n<sup>o</sup> 441** : Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News.

## **M. Xavier LUCIANI**

Merci. Rapidement, vous savez qu'il y a un plan médias qui a été voté par l'Assemblée de Corse en 2017, ce plan médias, je le précise quand même parce que tout à l'heure on évoquait les médias, il est cette année de 590 000 € et il touche pratiquement l'ensemble des médias corses.

Je peux citer de mémoire : RCFM avec une convention triannuelle, je dirai, 330 000 € etc. Je passe sur les détails : Corse Net infos, Canal Sud Corse, Tele Paese, Frequenza Nostra, Corsica News qui vient d'être créée cette année, etc., etc.

Sur ce rapport, il y a quatre médias qui sont concernés. Je précise quand même, je fais une petite parenthèse sur Corse Net Infos, à propos du Ghjurnalettu, ça ne passe pas à l'Assemblée, l'urgence ne concerne pas simplement les rapports, il y a des rapports qui passent en Conseil exécutif et qui sont conséquents, notamment ce que je viens d'évoquer, les conventions avec RCFM, avec Corse Net Infos par exemple, ou Tele Paese, mais une partie passe à l'Assemblée.

Alors, il y a quatre médias ici qui sont concernés, notamment Tele Paese, Frequenza Nostra, le nouveau média bilingue qui vient de se créer, Corsica News qui est sur le Sud et un quatrième que je vais certainement reprendre au début, qui est Canal Sud Corse qui est donc Alta Frequenza.

Je précise quand même qu'il y a une partie très importante, si vous avez lu le rapport, très importante de langue corse sur ces canaux. Je ne sais pas s'il faut dissenter sur le pourcentage, mais c'est un pourcentage conséquent. Au-delà, bien entendu, vous avez vu que RCFM aussi a largement augmenté sa part.

Donc, ces 4 métiers sont aidés dans le profil déjà du plan médias engagé avec les autres.

Donc en gros, je ne vais pas faire le détail, il y a 22 900 € pour Corsica News, 40 000 € pour Tele Paese, 70 000 € pour Alta Frequenza et 20 000 € pour Frequenza Nostra, qui sont soit des radios, soit de l'audiovisuel.

Donc, c'est dans un plan qui pèse pratiquement 600 000 € cette année. C'est un effort énorme. Josepha n'a pas évoqué tout à l'heure le fait qu'il y a quand même un D.U journalisme qui est en cours cette année aussi, puisqu'on forme encore une dizaine de journalistes qui sont, pour la plupart, intégrés à ces dispositifs. On est dans une marche en avant.

Mais au-delà des pourcentages, je pense qu'à un moment donné, le pourcentage c'est nous, simu noi u percentuale, on n'est pas simplement dans une bataille de chiffres, c'est une bataille de la volonté aussi.

Je précise que avons largement insisté avec la plupart des partenaires sur la nécessité d'avoir un qualitatif d'abord aussi, parce que le qualitatif c'est quelque chose d'important, c'est un peu comme dans l'enseignement. Et après, bien sûr, un quantitatif, mais le quantitatif, pas à n'importe quel prix. A un moment donné, on veut une construction, on ne veut pas une langue de saltimbanques ou une langue pour faire plaisir ou pour soulager la bonne conscience territoriale et dire « emu datu i soldi à quessi è quessi, avà chjudidela ».

C'est simplement pour dire à l'ensemble des acteurs de l'information et de l'animation, qu'à un moment donné on a besoin aussi d'une langue où on se reconnaît nous, mais aussi avec, par exemple U Ghjurnalettu, c'est quand même un effort énorme, où se reconnaissent aussi ceux qui apprennent le Corse à l'école, au lycée ou au collègue.

Il y a besoin aujourd'hui d'une auto-reconnaissance de ce que l'on fait nous, de ce qu'on peut entendre ou voir à travers les canaux de télévision ou à la radio.

Le CESEC avait fait une remarque, je voudrais en parler deux secondes, justement par rapport à l'évaluation de ce plan. Je voudrais quand même le préciser parce qu'on parle souvent d'indicateurs, tout à l'heure Romain COLONNA en parlait. Il y a des indicateurs qui permettent d'apprécier l'évolution de la présence de la langue, le volume horaire bien sûr, les horaires de diffusion aussi, c'est important, les thématiques abordées, ne pas rester dans le Tempi fà, par exemple, le temps de diffusion et puis le temps de préparation.

Il y a quand même pas mal de soutien aussi à des boites privées, notamment quand on soutient de manière très forte I Sapientoni, par exemple, a Fabricuccia, ou un certain nombre d'émissions de télévision, au-delà de la convention ViaStella, parce que ça c'est la part propre à la langue Corse. Il y a aussi, et c'est important de le dire, le fait que s'il y a de variations aujourd'hui, et on le fait remarquer, entre les différents médias, que ce soit la presse écrite, puisque Corse-matin est aussi dans ce plan, ou de médias radiophoniques ou audiovisuels, il y a quand même aujourd'hui pour nous une volonté d'évaluer de manière sérieuse, et ça a commencé.

Pour corroborer tout ça, un peu comme on fait avec le rectorat aujourd'hui, on demande des comptes, parce que depuis des années, on donnait des sous, passez-moi l'expression, mais on ne demandait pas de comptes, or c'est l'argent de la Corse qu'on engage, c'est l'argent pour les Corses que l'on engage. Et à un moment donné, l'Etat, parce qu'on a parlé tout à l'heure d'un personnage qui fait deux ans en Corse, à peu près, durée de vie en Corse c'est deux ans, nous on est là tout le temps, nos enfants seront là après nous,

donc on a besoin aussi qu'on nous rende des comptes quel que soit celui qui habite à 600 mètres de là et qui, peut-être, de temps en temps, semble oublier qu'il nous doit des comptes d'abord aux Corses.

Dernier petit point très simple, il y aura un marché public qui vise à commander assez rapidement une enquête, je vous lis le document : relative à la langue corse dans les médias insulaires. La direction de la langue corse, premier semestre 2021, va permettre d'avoir, par ce marché, une évaluation précise de la présence de la langue dans les médias, d'apprécier, bien sûr, la consommation, parce qu'il y a quand même un calcul, et puis l'appétence du public en matière de langue corse. On va aussi analyser, à travers cette enquête, la pertinence des horaires de diffusion, ou encore, comme j'ai dit tout à l'heure, des thèmes abordés.

Donc, ce projet de commande publique va faire l'objet d'un rapport soumis à l'Assemblée de Corse, au cours du premier semestre 2021.

Voilà, j'espère avoir été complet et je suis là pour répondre à d'autres questions s'il le faut.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, le Secrétariat général me fait observer, à juste titre d'ailleurs, que nous avons dépassé les horaires qui normalement nous étaient imposés par la crise sanitaire.

Donc, nous allons terminer l'examen de ce rapport rapidement si possible ou bien il faudrait renvoyer la suite des débats à demain matin. Si on peut faire vite et voter ce rapport, mais s'il y a un certain nombre d'orateurs inscrits et si on veut vraiment engager le débat, je n'ai rien contre, mais il vaut mieux le faire demain matin à ce moment-là.

Je vous soumetts la question comme elle se pose à moi, est-ce que nous pouvons voter ou est-ce que vous souhaitez intervenir ?

### **Mme Anne TOMASI**

M. le Président, je souhaiterais faire une intervention, mais une intervention très brève.

### **Le Président TALAMONI**

S'il n'y a qu'une intervention très brève, on peut éventuellement le faire, mais s'il y a plusieurs interventions très brèves, ça fait beaucoup plus de temps.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je voulais poser une question aussi.

**Le Président TALAMONI**

Je vois que tout le monde veut s'exprimer, c'est vrai que c'est un sujet important, il ne faut pas l'escamoter.

Donc, moi je vous propose que nous reprenions ces travaux à 9 h, comme la commission permanente l'a décidé, et je vous dis donc bonsoir et nous suspendons la séance.

Merci à toutes et à tous !

**La séance est suspendue à 19 h 20.**

# ANNEXES

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**7<sup>Ma</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020**  
**21 È 22 DI-DICEMBRE**  
**7<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**  
**21 ET 22 DECEMBRE**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
 AVEC U CENTRU DU U SPORT E DI A  
 GHJUVENTU CORSA CENTRE DU SPORT ET  
 DE LA JEUNESSE CORSE (CSJC)  
 Rapport n°425**

**AMENDEMENTS N° 1 ET N° 2**

**DÉPOSE PAR : Mme CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le règlement des aides et cette convention s'inscrivent dans un contexte normatif marqué par plusieurs réformes. Il y a celle introduite par la loi n° 2019-812 du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport, mais aussi celle de l'organisation territoriale de l'Etat du 12 juin 2019 qui confie au Préfet la réorganisation des services. Il est prévu que le sport de haut niveau reste une compétence de l'Etat et que l'action de l'ANS soit déployée sous forme de guichet unique dans les CREPS. On n'est pas dans une logique de transfert de compétences. Pour les régions qui n'ont pas de CREPS, ce qui est notre cas, le conventionnement est possible avec un établissement public désigné comme ayant des missions proches du CREPS. Chez nous, c'est bien le CSJC, mais attention le haut niveau ne fait pas partie de nos compétences régionales. De même pour la formation concernant les disciplines en milieu spécifique. Attention à ne pas conventionner sur une mission dont on ne dispose pas mais qui incombe à l'Éducation nationale. Le CSJC est un outil de la Collectivité qui ne peut y développer que des compétences dont elle est dépositaire suite à la loi de 2002 qui se limite à ce jour au développement et à la répartition des crédits CNDS. D'où le vide juridique qui peut être préjudiciable et que notre groupe propose de combler par l'amendement n° 1 visant à solliciter une adaptation normative destinée à préciser les compétences transférées dans le CGCT.

Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> amendement, l'article 4424-8 du CGCT (sous-section 3 Sport et éducation populaire) dispose dans son deuxième item que « *La collectivité de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'Agence nationale du sport destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances de l'agence. Elles sont affectées par délibération de l'Assemblée*

*de Corse sur proposition du conseil exécutif et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend, pour la moitié de ses membres, des représentants du comité régional olympique et sportif. »*

Cette parité avec le monde sportif (6 élus région & 6 représentants du CROS) ne se retrouve pas au CSJC dont le Conseil d'Administration est composé de 11 membres dont 9 élus de la région, 1 représentant du CROS et 1 représentant de la CRESS. Le CA qui se doit de refléter les moyens déployés par la Collectivité ne pourra certes pas évoluer plus que de raison mais des solutions alternatives restent possibles. On a déjà vu ça pour la Cinémathèque de Corse où l'on a distingué la gestion quotidienne de la régie par le CA et la création d'un conseil d'orientation dit scientifique à portée consultative sur les choix à opérer pour que l'éclairage des experts et représentants du secteur soit mis à profit. C'est ce qui est proposé dans ce 2<sup>ème</sup> amendement : la mise en place d'un conseil consultatif du sport, constitué dans les mêmes conditions que la commission territoriale pour le développement du sport (délibération du 27 avril 2018).

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

#### **Amendement n° 1 :**

Après l'article 1 de la délibération, est inséré un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

**PROPOSE** au titre de l'alinéa 3 de l'article L.4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux propositions d'adaptations législatives et réglementaires, de compléter l'article L.4424-8 du CGCT relatif aux compétences de la Collectivité de Corse en matière de sport en termes d'accompagnement des athlètes de haut niveau et de formation.

#### **Amendement n° 2 :**

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

**DECIDE** la mise en place d'un comité consultatif du sport, constitué dans les mêmes conditions que la commission territoriale pour le développement du sport en Corse tel qu'acté par l'Assemblée de Corse (délibération du 27.04.2018).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

Amendement n° 1 ADOPTE Amendement n° 2 REJETE
--

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**7EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**21 ET 22 DECEMBRE 2020**

**(2EME JOURNÉE)**

**VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**7ema SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020  
21 E 22 DI DICEMBRE DI U 2020  
4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
21 ET 22 DÉCEMBRE 2020**

**SOMMAIRE DU MARDI 22 DÉCEMBRE 2020**

**Le président Jean-Guy TALAMONI ouvre la séance à 9 h 50**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 441 : « Pianu Média & Lingua Corsa » : Sustegnu finanziariu 2020 à i media isulani Canal Sud Corsica, Télépaese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News**

**Rapport n<sup>o</sup> 441 : Soutien financier 2020 aux médias insulaires Canal Sud Corsica, Télé Paese, Radio Frequenza Nostra et Corsica News**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI 13**

**M. Hyacinthe VANNI assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal des conseillers. 13**

**Mme Laura Maria POLI-ANDREANI : Avis favorable de la CECCSS 14**

**Mme Anne TOMASI : Avis favorable de la CFF 14**

***Prise(s) de parole :* 14**

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LUCIANI en réponse 15

**VOTE 17**

**Raportu n° 442: Mudificazioni n° 4 à i cunvanzioni Accademia di Corsica, GIPACOR è a CTC rilativi à a missa in opara di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u 1<sup>mu</sup> gradu in lingua corsa, da ghjinnaghju à ghjungnu 2021, in u quadru di u CPER**

**Rapport n° 442 :** Avenants n° 4 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse, GIPACOR et la CTC relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour l'enseignement en langue corse de janvier à juin 2021 dans le cadre du CPER

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la langue corse** 18

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI : Avis favorable de la CECCSS 21

Mme Anne TOMASI : Avis favorable de la CFF 21

***Prise(s) de parole :*** 22

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anne TOMASI

M. Romain COLONNA

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 25

**VOTE** 28

**Le Président Jean-Guy TALAMONI rappelle qu'il sera procédé à l'élection d'un membre de la CP** 27

**M. Hyacinthe VANNI déclare Mme Muriel FAGNI candidate et préside la séance.** 28

## ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

**Raportu n° 411 : Cuntratu di tarritoriu Acqua Cumunità di Cumuni di a Pievi di l'Ornanu è di u Taravu pà una gistioni durevuli di i sirvizzii d'acqua biitoghja è di risanamentu di i mezi acquatichi 2020-2023**

**Rapport n° 411 :** Contrat de territoire Eau Communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques 2020-2023

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI,  
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** 29

Rapport (n° 2020/E7/039) de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 30

Rapport (n° 2020/E7/058) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 30

***Prise(s) de parole :*** 30

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Mattea CASALTA

M. Antoine POLI

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 33

**VOTE** 37

**Rapport n° 412 : Cuntribuzione di a Cullettività di Corsica à l'intervenzione di rilanciu di l'Agenza di l'Acqua Rodanu Mediterraniu è Corsica (RMC)**

**Rapport n° 412 :** Contribution de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC)

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI,  
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** 37

Mme Julie GUISEPPI : Rapport (n° 2020/E7/040) de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 39

***Prise(s) de parole :*** 39

M. Xavier LACOMBE

M. Julien PAOLINI

M. Antoine POLI

M. Xavier LUCIANI en réponse aux intervenants 43

**VOTE** 46

**M. le Président Jean-Guy TALAMONI :** rejet des demandes de levée du statut de DPS de MM. ALESSANDRI et FERRANDI parution décret du 18 décembre 2020 47

**M. le Président Gilles SIMEONI** 48

<i>Prise(s) de parole :</i>	51
M Jean-Charles ORSUCCI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Raportu n<sup>u</sup> 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisionale di u pattu quattru rilativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME.**

<b>VOTE SUR L'URGENCE du rapport 445</b>	55
--	----

**Suspension à 12 h 00**

**Reprise de la séance à 15 h 23**

**M. Jean-Guy TALAMONI**, revenant sur la suite des travaux de l'Assemblée de Corse à savoir, l'examen sans débat de certains dossiers nécessitant un examen avant le 31 décembre. Les autres rapports étant renvoyés à la prochaine session. 55

<b>M. Gilles SIMEONI</b>	56
--------------------------	----

<i>Prise(s) de parole :</i>	57
-----------------------------	----

M. Jean-Guy TALAMONI  
M. Hyacinthe VANNI  
M. Petr' Antone TOMASI  
Mme Anne TOMASI  
M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Valérie BOZZI

## SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n<sup>u</sup> 403 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica**

**Rapport n° 403** : Modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social** 59

Présentation de l'amendement du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive 60

Avis favorable de la Commission de la Culture 62

Avis favorable de la Commission des Finances 62

**VOTE** 63

**Rapport n° 417** : **Attribuzioni di un finanziamentu cumplimentari a l'aiutu eccezzionali di fin d'annata 2020**

**Rapport n° 417** : Attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année 2020

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social** 64

Lecture du rapport (n° 2020/E7/052) de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure* 64

**VOTE** 65

**Rapport n° 414** : **Internalizzazione di i fondi di sulidarità per l'alloghju**

**Rapport n° 414** : Internalisation des Fonds de Solidarité pour le Logement

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social** 65

Avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé 66

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 66

**VOTE** 67

**SVILUPPU ECONOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Raportu nu 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru rilativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME**

**Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse** 68

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 68

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 69

**VOTE** 70

**Raportu n° 429 : Dispositivu Crea'Imprese : accumpagnamentu per a creazione è a ripresa d'impresa per i disimpiecati o e persone chi scontratu difficoltà d'inserzione in Corsica**

**Rapport n° 429 : Dispositif Crea'Imprese : Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion en Corse**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse** 70

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 71

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 71

**VOTE** 72

**BUGETTU - FINANZE / BUDGET - FINANCES**

**Raportu n° 430 : Decisione mudificativa n° 4 di u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020**

**Rapport n° 430 : Décision Modificative n° 4 du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,  
Président du Conseil exécutif de Corse** 75

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 75

**VOTE** 76

**PROGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

**Raportu n° 387 : Approvu di l'aghjustu n° 2 di u Cuntrattu di Pianu Statu - CTC 2015-2020**

**Rapport n° 387 : Approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,  
Président du Conseil exécutif** 75

Avis favorable de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 75

**VOTE** 76

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 409 : Mudifica di u listinu di l'effittivi dopu a l'uparazioni d'avanzamentu e di prumuzioni**

**Rapport n° 409 : Modification du tableau des effectifs suite aux opérations d'avancement et de promotion**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,  
Président du Conseil exécutif de Corse** 77

Avis favorable de la Commission des Finances 77

**VOTE** 78

**Raportu n° 407 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 407 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,  
Président du Conseil exécutif de Corse** 78

Avis favorable de la Commission des Finances 79

**VOTE** 80

**Les autres rapports et motions sont renvoyés**

**La séance est levée à 16H06**

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in  
rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI**

**Rapport n° 373 : Election d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de  
M. Paulu Santu PARIGI **REPORTE****

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 406 : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 406 : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du**

Conseil exécutif de Corse **REPORTE**

Lecture du rapport (n° 2020/E7/057) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n° 408 : Raportu relativu à a difinizioni di una stratigia di ristrutturazioni di l'azzioni di a Cullittività di Corsica in quantu à a littura publica in i tarritorii campagnoli par l'anni 2020 à 2027 è in u duminiu di u libru**

**Rapport n° 408 : Rapport relatif à la définition d'une stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre **REPORTE****

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine**

**MOTIONS/MUZIONE REPORTEES**

\*\*\*\*\*

**La séance est reprise à 09 h 50 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons donc reprendre la séance.

Nous allons demander à l'une des secrétaires de séance de procéder à l'appel afin que l'on puisse réactualiser les pouvoirs et reprendre l'ordre du jour là où nous l'avons laissé hier soir.

**M. Xavier LUCIANI**

Président, est-ce que je peux rappeler rapidement de quoi on parlait hier soir ?

**Le Président TALAMONI**

D'abord il faut faire l'appel, ensuite vous aurez la parole.

Donc qui peut faire l'appel ?

**Mme Laura FURIOLI**

M. le Président, je suis connectée, mais je n'ai pas de feuille de présence.

**Le Président TALAMONI**

Les pouvoirs sont en train d'être remplis. Je crois que Hyacinthe VANNI qui cumule les fonctions, puisqu'il est Vice-Président de l'Assemblée, Président du groupe, maintenant il est secrétaire de séance et puis comme ça on ne nous accusera pas de choisir toujours une femme pour faire la secrétaire, surtout que ce n'est pas du tout dans notre esprit, n'est-ce pas Hyacinthe ? Nous ne sommes pas du tout comme ça.

Il faut attendre deux minutes, on va vous amener la liste réactualisée.

**Le Président SIMEONI**

Président, en attendant l'appel, si vous m'y autorisez, quelques mots d'explication aux collègues sur le froid polaire d'hier...

**Le Président TALAMONI**

Oui, ça nous intéresse.

**Le Président SIMEONI**

En fait il y a eu deux pannes :

Une première panne lors de la session précédente, qui avait été réparée. Et puis, il y en a eu une deuxième qui s'est déclenchée malheureusement hier matin, de façon impromptue, qui a un rapport aussi avec la vétusté d'ensemble du système. Donc, il y a une réparation de fortune qui a été mise en œuvre grâce aux diligences des services, sous l'autorisation de Mme la DGS, je remercie et l'une et les autres.

Donc, normalement c'est une commande à distance de la température, là on est sur une commande manuelle qui nous permet de maintenir une température acceptable et

puis, il y a un diagnostic en cours qui va probablement conduire à des investissements importants pour rénover un système de chauffage qui globalement est assez vétuste.

Je vous prie donc de m'excuser pour les difficultés rencontrées hier. Je remercie les services et le prestataire extérieur de la Collectivité de Corse en charge de la maintenance de l'installation et de son fonctionnement, je remercie donc les services et le partenaire extérieur de leur diligence, et j'espère que nous trouverons les moyens d'apporter une réponse pérenne qui nous conduira à avoir chaud l'hiver et frais l'été pour nos sessions.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, nous en prenons acte. Il s'agit d'une affaire importante parce que je pense que la qualité de nos délibérations d'hier, peut-être, a souffert du froid polaire qui sévissait dans cet hémicycle. Je trouve que nous étions un petit peu, comment dirais-je, non pas modérés, mais certainement entravés par le froid...

**Le Président SIMEONI**

Fort heureusement !...

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que la liste est arrivée ? Non.

M. le Conseiller exécutif, pour essayer de gagner un peu de temps, bien que vos propos ne puissent pas être sur le PV, ce qui est fâcheux parce que ce sont des propos certainement très importants, mais comme il n'y a pas eu d'appel, donc vos propos ne figureront pas sur le PV.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons pouvoir procéder à l'appel, après quoi, nous rendrons la parole à l'Exécutif.

Vous avez la parole, M. le Secrétaire de séance.

*M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.*

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint. La séance est ouverte et la parole est au conseiller exécutif.

**M. Xavier LUCIANI**

Mon souci était de replacer un peu, puisque le débat d'hier avait été interrompu par le froid ou la nuit, je ne sais pas.

Simplement, j'ai tenu à rappeler dans le détail, l'aide que nous portions à la fois à la fabrication de documents pour l'audiovisuel et pour « ViaStella » et « Fiura Mossa », sachant que Fiura Mossa va projeter aussi des films. On l'avait déjà aidée, le film doublé l'an dernier sur la mer ; là, c'est Terminator par exemple, mais pas que.

J'ai souligné aussi le fait que, avec la direction du patrimoine et de l'audiovisuel, l'ADEC et la direction de la langue corse, on arrive quand même aujourd'hui à avoir une action commune, voire un peu sectionnée mais pour des raisons de montage de dossiers, à avoir un véritable studio de doublage et de création avec « Fiura Mossa » et un travail considérable.

La convention qui nous lie avec la direction de la langue corse et « Fiura Mossa », c'est par exemple 200 minutes de création ou de doublage sur l'année. Je rappelle « vipère au poing », par exemple puisqu'on avait aidé ce long métrage et là, « Terminator ».

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des émissions. La plus vue de toutes, à l'heure où l'on parle, celle qui crève l'audience, c'est « I sapientoni ». Cette année, on a donné 140 000 € L'an dernier, on avait donné 200 000 €

Ce sont des rapports qui ne passent pas en Assemblée mais en Conseil exécutif puisqu'ils sont du ressort du CE, mais c'est bien de vous le dire. On a l'impression parfois, « chî facenu ? Ch'ùn facenu... », femu qualcosa quantunque.

Honnêtement, quand on regarde les audiences... Hier j'ai entendu un chiffre très fantaisiste de 17 %, je pense qu'il y a des gens qui n'ont pas bien lu le rapport, on a multiplié par 4 l'audience et l'utilisation de la langue globalement sur l'ensemble des médias.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Ces propos-là seront mentionnés au procès-verbal.

La commission de la culture a émis un avis favorable. Est-ce que quelqu'un peut le confirmer.

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

M. le Président, effectivement, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Mme TOMASI va nous indiquer l'avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous confirme que c'était un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande sur ce rapport n° 441. Je vous rappelle qu'hier soir, nous avons voté pour l'urgence s'agissant des deux rapports, n° 441 et n° 442.

Mme TOMASI a la parole.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie.

Je voulais saluer cette initiative qui a maintenant quelques années du plan média du service langue corse à la Collectivité.

Comme l'a mentionné hier mon collègue Jean-François CASALTA, notre objectif, c'est 100 % de langue corse dans la vie publique. Les premières mesures de bilinguisme se sont attaquées au milieu scolaire. Il était urgent et important de s'attaquer aussi au milieu non scolaire, à la vie publique. Les médias sont pour nous le premier axe que l'on peut utiliser pour diffuser plus de langue dans la société au sens large.

J'insiste sur la nécessité et l'importance d'un comité de suivi qui va pouvoir regarder avec un peu plus de recul l'efficacité et l'efficience des mesures mises en place.

Je souhaiterais rebondir sur les propos du conseiller exécutif et insister sur la transversalité de la langue corse. Il est important que toutes les mesures de tous les autres services de la Collectivité choisissent de regarder à un moment donné à travers le prisme de

la langue qui doit vraiment irriguer et être présente dans tous les services et dans toutes les mesures que notre Collectivité met en place.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que vous voulez rajouter un mot, M. le Conseiller exécutif ?

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement, sur le comité de suivi, je pense que c'est dans les tuyaux.

Le plan médias, je veux saluer le travail que font les services de la direction de la langue corse. C'est un plan qui a été élaboré en 2017. Il arrive bien après un certain nombre d'objectifs déjà définis. C'est aussi, le souci a été souligné, d'avoir une action déterminante dans la vie sociétale au-delà des murs des cours de récréation où il y a beaucoup de choses à dire, on en parlera tout à l'heure avec le plan de formation. Il est important de vous dire que ce plan médias, on l'amplifie.

Je voudrais quand même ajouter trois informations.

La première qui peut paraître anodine, on a relancé, il n'y a pas tellement longtemps, la signature de la charte au niveau des collectivités parce qu'il nous importe aujourd'hui, par rapport au milieu scolaire et à la formation des ATSEM d'avoir des municipalités ou des communautés de communes qui entament cette formation, c'est une des dispositions de la charte, des personnels notamment qui sont en contact avec les enfants, d'autant qu'on essaye, je le dis parce que contrairement à d'autres contrées, de pousser au-delà de la qualité, la quantité, y compris en termes d'immersif et on essaye de favoriser l'aspect immersion scolaire.

Autre point important, je l'avais souligné en commission et au CESEC, l'enquête de transmission qui avait été réalisée en 2012, va être dupliquée sur une durée de 6 mois, beaucoup plus lourde en termes de méthodologie puisqu'on intègre au-delà du cabinet qui travaille dessus, l'université de Corse et un certain nombre d'acteurs linguistiques et culturels qui seront sollicités.

On a travaillé dessus pas plus tard qu'il y a un mois. Cette campagne d'enquête commencera, sous réserve de COVID bien sûr, dès janvier et se terminera fin juin, j'espère pour la dernière session, pour avoir un rendu. Ce ne sera plus un coup de téléphone « parlate corsu à i vostre figlioli », ce sera une enquête beaucoup plus lourde, en direct, parce que ça

permettra d'avoir un scanner très fiable de la société corse et de sa transmission qui peut être monolingue, voire bilingue. On pense que là-dessus, il y a des nuances et on n'est pas forcément aux 3 % qu'on avait entendus à l'époque. Il faut là tordre le cou à la rumeur.

Dernier petit point. J'insiste, mais je l'ai déjà dit, il y a une enquête de promotion sociétale qui va partir aussi très rapidement, avec des spots publicitaires à la télévision aussi, mais avec des affichages. J'ai une affiche, ici, de proposition, je la montre rapidement, ça reprend les grandes thématiques des chansons corses connues. C'est Diana di l'alba et « dumane chì ne serà sola, sola ùn possu stà », rappelez-vous. C'est ce type de campagne qui sera audiovisuelle. On a besoin aujourd'hui de relancer la machine sociétale, même si, encore une fois, n'oublions pas que l'aspect pédagogique, l'aspect éducatif qui était le premier pilier de notre stratégie, je me tourne vers Pierre GHIONGA, est aussi à conforter et à renforcer notamment, et je regarde Jean-Martin, dans le secondaire et le lycée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport n° 441.

Je demande aux présidents de groupes le vote de leur groupe.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DANSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI, Pierre-José FILIPPUTTI, Marie SIMEONI, Michel GIRASCHI, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, François BENEDETTI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Pascale SIMONI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, votons **POUR**.

### **Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François

CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, vutemu à prò.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (441) est ADOPTE à l'unanimité<sup>1</sup>.**

**\* Raportu n<sup>u</sup>442 : Mudificazioni n° 4 à i cunvanzioni Accademia di Corsica, GIPACOR è a CTC rilativi à a missa in opara di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u 1<sup>mu</sup> gradu in lingua corsa, da ghjinnaghju à ghjungnu 2021, in u quadru di u CPER**

**\* Rapport n° 442 : Avenants n° 4 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse, GIPACOR et la CTC relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour l'enseignement en langue corse de janvier à juin 2021 dans le cadre du CPER**

---

<sup>1</sup> Délibération N° 20/227 AC

## **M. Xavier LUCIANI**

C'est un rapport classique au sens où c'est un avenant à la convention conclue avec l'Etat concernant le fameux GIPACOR à la CDC sur la mise en place du grand plan de formations de langue corse pour la partie qui concerne janvier à juin 2021.

On a une formation qui est relativement importante, qui roule bien, passez-moi l'expression. Par contre, cette année et peut-être le début de l'année prochaine seront contrariés par ce que vous savez, notamment le fait qu'on ne puisse pas regrouper les stagiaires comme on veut.

Il n'y a que 5 stages programmés, même s'ils sont importants, entre janvier et juin 2021 : un stage pour les formateurs en janvier, des stages pour des stagiaires bilingues débutants, pour des stagiaires corsophones et des stagiaires néo-habilités en juin.

La Collectivité qui prend en charge, hors compétences quelque part, la formation à ce GIPACOR va abonder à hauteur de 115 000 € et des poussières sur le budget prévisionnel du GIPACOR. C'est un dossier qui peut paraître anodin mais qui concerne nos stratégies fondamentales en termes de formation.

Je rappelle quand même une nouvelle fois que, c'est un acquis de notre mandature, je me tourne vers le Président SIMEONI. Nous étions montés à Paris en mai 2016 rencontrer Mme VALLAUD-BELKACEM qui était la ministre de l'éducation de l'époque ? Avant BLANQUER, à qui nous avons demandé trois choses entre autres : un concours d'agrégation pour la langue corse que nous avons obtenu, nous avons aujourd'hui trois agrégés ; un grand plan de formation pour le primaire ; et en dernier point, l'agrégation, la formation, l'immersion, donc l'ouverture en septembre 2018 de classes immersives. Il y a eu simplement cette année une seule classe, on le regrette un peu parce qu'en en termes de quantité, c'est bien, mais en termes de quantité, il faudrait multiplier les exemples.

L'immersion, pourquoi ? Vous l'avez compris, je crois que c'est la meilleure manière pour nous d'arriver à se réappropriier avec les classes d'âge très jeunes, la langue et surtout de faire des citoyens bilingues, voire même bi-plurilingues puisqu'on évoquait hier, Jean-Martin en a parlé aussi : l'idée, c'est cette ouverture sur la Méditerranée et sur le monde en général.

La meilleure manière pour nous, je parlerai en pays conquis, à Ghisonaccia, les 7 classes de maternelle sont en immersif.

Cette année le CANOPE, que nous soutenons aussi à travers le CPER, a produit une méthode d'apprentissage de la lecture au CP, un peu comme les Catalans, je dirai, une

méthode qui est à la fois l'apprentissage de la lecture en français et en corse. Donc, ça a nécessité un travail en amont considérable de la part de CANOPE, de la part de beaucoup d'enseignants que je salue dans leur travail et de la part aussi des concepteurs de la méthode qui vient de sortir.

Simplement, vous dire que c'est un axe qui sera reconduit, puisque le CPER vient à terme, dans le futur CPER, dans la négociation.

Je rappelle quand même aux élus qu'il y a 4 mesures importantes pour la langue corse côté éducatif au-delà de la convention et au-delà des chiffres. Il y a bien entendu le développement de cet enseignement par immersion, au-delà de la création d'autres centres immersifs qui sont notamment sur le bassin ajaccien et un autre centre de longue durée, vraisemblablement sur le versant oriental de l'île.

Le fait aussi de demander d'intégrer des intervenants qui sont aujourd'hui les intermittents du spectacle de langue corse dans les écoles, qui n'ont pas de statut très défini, les intégrer en tant qu'animateurs territoriaux sur ces centres d'immersion et pas que, aussi en direction des collectivités qui en ont besoin, celles qui sont signataires de la charte.

La mesure 2 qui concerne la formation des personnels, ce GIPACOR, avec une demande très forte depuis 2 ans de notre part, pour mettre en place un grand plan de formation pour le secondaire dans les disciplines non linguistiques par bassin peut-être. Il faut trouver une méthode qui permette de dynamiser les filières bilingues du secondaire et bien entendu, encore plus, au lycée parce que le lycée marque un coup d'arrêt en termes de progression. Entre le primaire qui est extrêmement dynamique et le collège qui se maintient, on a des chiffres en augmentation cette année, paradoxalement. On a par rapport à la situation des langues dites régionales - vous savez que je n'aime pas l'expression de langues régionales, je pense que le corse est une langue nationale de Méditerranée et d'Europe - par rapport aux autres comparatifs, breton, catalan, occitan, nous sommes la seule langue qui se maintient et qui résiste, et pour cause.

Troisième mesure qui est importante aussi, c'est la création de ressources pédagogiques. Nous avons doublé le budget, c'est CANOPE surtout, avec la grande interrogation sur le fait de maintenir ce réseau CANOPE en place parce qu'il est extrêmement bénéfique en termes de soutien pédagogique et didactique aux anciens de Corse.

Le quatrième, bien sûr, c'est ce que nous faisons systématiquement dans les collèges, lycées, écoles primaires et avec cette année, un regard particulier par rapport à l'immersif, c'est un soutien aux projets pédagogiques et à l'installation de classes bilingues et de sites immersifs.

Je crois que j'ai pratiquement tout dit, si ce n'est que nous avons des propositions qui seront soumises à la rectrice très prochainement.

Nous avons remis le conseil académique territorial deux fois, parce que nous estimons que nous ne pouvons pas assister à une réunion sans avoir l'ensemble des données chiffrées de la rentrée 2020. Donc, nous avons demandé à décaler avec une demande très forte et au préalable, avec une discussion que nous aurons avec la commission organique. La présidente POLI a été sollicitée et m'a répondu favorablement, avant de bouger, passez-moi l'expression, et d'aller au-delà de la discussion avec l'Etat sur le CPER et cette partie éducative.

Dernier petit point, je suis un peu long, mais c'est important de vous le dire, j'ai eu une discussion très intéressante avec le CESEC sur l'ensemble de cette problématique, je lis ce que dit le CESEC de manière très consciencieuse. Le CESEC s'interrogeait sur un certain nombre de points, notamment sur ces intervenants. Il s'inquiète de ce statut. Il voulait savoir s'il y avait un bilan. Nous avons demandé un bilan. L'Etat nous doit un bilan. Je l'ai montré au CESEC, il est squelettique. On voudrait avoir quand même un retour beaucoup plus probant de l'argent que nous injectons en termes de formation.

Il y a quand même un point très positif, c'est qu'on forme des centaines d'enseignants. Reste 2 points problématiques : l'utilisation de la brigade spécifique de remplacement pour les stagiaires qui n'ont pas été employés et je le dis. C'est quand même problématique, on le répète souvent, cette brigade qui est censée remplacer les enseignants en formation bilingue ou immersive, n'a pas été très employée puisque faute de stage. Mais par contre, l'administration les a employés pour remplacer les congés de maladie. Donc, on a simplement fait remarquer à la rectrice que nous ne finançons pas ce type de remplacement, puisque ce n'est pas ce qui nous intéresse et surtout ce n'est pas dans notre domaine d'actions et de compétences.

Dernier point, comme nous le souhaitons, le CESEC a demandé à ce qu'il y ait une mise en place de formations beaucoup plus importantes en matière d'enseignement immersif. Il demande aussi à ce que le grand plan de formation, et je m'en réjouis, ne soit pas quelque part le seul plan de formation, parce que l'Etat doit aussi dans son plan unique de formation, assurer la formation en langue corse. Or, depuis 2 ou 3 ans, c'est une formation qui est assumée par nous et pas par l'Etat, comme auparavant, de manière régulière. C'est important de le dire. Il demande comme nous, une formation de même type pour le secondaire.

J'insiste là-dessus, on ne peut pas aujourd'hui, faire l'économie de cette formation-là parce qu'elle est consubstantielle du reste. L'action part de « o chjù » dans les garderies. C'est une méthode que nous avons financée à travers CANOPE à hauteur de 50 000 € il y

a déjà trois ans. A partir de « o chjù » jusqu'à l'université, je crois qu'il y a aujourd'hui un besoin de former les formateurs parce que ça conditionne quelque part le vivier et ça nous évitera d'avoir des malentendus. Et je reviens sur la question que posait M. TOMASI lors de la dernière session, sur des remplacements fantaisistes que l'on peut faire dans les filières bilingues avec des gens non habilités et des gens qui sont habilités bilingue qui sont dans les classes standards.

Ceci pour vous dire que le concours, et je me retourne vers M. GHIONGA, nous avons parlé d'un concours qui devait finir en sifflet, ce fameux concours de recrutement des professeurs bilingues et standards. On devait donc avoir un concours unique. Nous allons redemander avec le Conseil exécutif à l'Etat à ce que très rapidement, dans les deux ans, on puisse arriver à l'objectif qui avait été fait à l'époque d'un concours unique de recrutement, pour ne pas mettre la langue corse à l'écart. La langue corse n'est pas l'enfant terrible de l'éducation, c'est le pivot, le ciment de l'intégration sociétale, mais le pivot d'un système éducatif. Je crois que là-dessus, avec Josepha, nous assisterons au prochain conseil académique territorial et nous parlerons d'une même voix sur cet objectif majeur pour notre mandature.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis de la commission de la culture ?

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

La commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Également un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement pour rappeler très rapidement qu'en effet, en mai 2016, nous avons été en délégation reçus par Mme la ministre et nous nous étions fixés 3 objectifs :

- Le concours de l'agrégation qui, en dépit de petites difficultés d'amorçage a vu le jour. Il y a bien 3 personnes qui ont réussi cet examen exigeant et difficile ;

- Deuxièmement, la volonté de rentrer dans une logique d'immersion, tant il est vrai que l'apprentissage des langues en général et des langues dites minoritaires en particulier est très largement favorisé par des situations d'immersion et de façon transverse, parce que ça ne faisait sens que si cette logique s'inscrivait dans la durée ;

- Un grand plan de formation pour les enseignants.

En dépit des difficultés conjoncturelles, je pense qu'au titre du CPER, il y a un engagement qui a été très largement satisfait. Reste que nous avons déjà, à l'époque, anticipé sur une difficulté de montée en charge qui était la suivante : une fois qu'on a très largement déployé un système de formation en direction du premier degré, ça n'a de sens que si on poursuit l'effort à l'étage supérieur. Or, là il y a véritablement une difficulté et je pense qu'avec des mots choisis et une argumentation précise, raisonnée, raisonnable dans la matrice du CPER à venir doit être clairement défini et inscrit cet effort de formation afin, pas seulement de répondre à une exigence intellectuelle, mais de ne pas neutraliser l'effort déployé par la puissance publique en amont. Ça n'aurait pas de sens d'avoir déployé autant d'efforts pour le premier degré et d'organiser une discontinuité dans le second degré. Il faut que cette volonté qui n'est pas politicienne, mais une volonté politique très largement partagée parce que l'enseignement bilingue en général, ça a des vertus désormais reconnue tant du point de vue cognitif que de la réussite sociale, et pas seulement scolaire, il faut que cet effort trouve tranquillement sa continuité au collège.

C'est vrai que les disciplines dites non linguistiques ne sont pas suffisamment concernées, et mettre un terme à cette rupture radicale qui s'exerce au lycée, de sorte que, en synthèse, on est très largement concernés par l'enseignement de la langue corse jusqu'à 11 ans, on l'est pour moitié de 11 à 15 ans et pour moins d'un quart, de 15 à 18 ans.

Il faut donc gommer cette rupture dans le temps. Je pense que nous serons unanimes sur cette volonté partagée d'inscrire dans nos rapports formalisés avec l'Etat, au titre du CPER, d'accord pour suivre cet effort qui date de 5 années.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Mme TOMASI a la parole.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

Mon intervention ne va pas vous surprendre et elle va aller un petit peu dans le sens de M. MONDOLONI, dans le sens du conseiller exécutif, du CESEC, dans le sens des interventions que j'ai faites depuis 2 ans maintenant sur les précédents avenants au grand plan de formation.

Effectivement, les collègues du second degré attendent avec impatience un grand plan de formation qui pourrait permettre la poursuite des études parce que, figurez-vous que les élèves grandissent et qu'après un CM2, ils vont en 6<sup>ème</sup> qui fait partie du même cycle que le CM2. On doit donc pouvoir accueillir les élèves au collège de la même manière que ce qu'on les accueille au primaire.

Par ailleurs, je rajouterai ma voix à celle du CESEC concernant le statut précaire des personnels remplaçants. Nous n'avons pas vocation à créer de la précarité. Il est important de travailler, de réfléchir avec l'Education nationale à un réel statut de ces personnels contractuels.

Enfin, je rajouterai une demande pour l'avenir, je suis désolée, il s'agit d'une déformation professionnelle : au collège, le brevet des classes bilingues est possible en langue en histoire-géographie. Or, je suis capable aujourd'hui de vous présenter une quarantaine d'élèves de 3ème qui, en histoire-géographie n'ont quasiment pas ou très peu eu de cours en langue corse, mais qui en revanche, suivent les cours de mathématiques en langue corse depuis deux ans et qui sont donc aujourd'hui plus à l'aise pour faire les mathématiques en langue corse qu'en langue française, et ils n'ont pas la possibilité de passer l'épreuve de mathématique en langue corse. Je pense que ça peut être une demande supplémentaire considérant que ça faisait partie des objectifs du contrat signé avec l'Education nationale.

Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. C'est vrai que ce sont des sujets passionnants. J'attire simplement votre attention sur le fait que nous avons un grand nombre de rapports à examiner aujourd'hui. Je préfère vous le dire, pour ceux qui rentrent tard chez eux.

J'ai une demande prise de parole de M. COLONNA dans ce contexte.

### **M. Romain COLONNA**

Dans ce contexte, M. le Président, j'ai bien compris le message, je serai extrêmement bref. Je ne comptais pas intervenir, mais une fois n'est pas coutume.

Je suis d'accord avec M. MONDOLONI, mais partiellement, si vous me permettez, Cher collègue.

Il ne faudrait pas qu'on laisse penser à l'issue de nos débats dans cette Assemblée, que tout va pour le meilleur des mondes, notamment dans le premier degré, il n'y a pas un enseignement massif de la langue corse ou du bilinguisme. Le bilinguisme, c'est près de 30 % de classes habilitées avec des enseignants qui font un travail remarquable au prix d'efforts souvent incommensurables. Le collège, c'est beaucoup moins et le lycée, c'est quasiment rien du tout. Vous l'avez dit, mais il ne faudrait pas qu'on aille de manière timide dans ce débat en pensant qu'il suffit de renforcer l'enseignement au collège ou au lycée, je m'adresse particulièrement au conseiller exécutif en charge de la langue corse.

De même l'obtention de l'agrégation dite « langue de France, option corse » peut être considérée comme une avancée notable, c'est quelque chose de tout à fait normal dans le système éducatif. C'était l'une des seules, pas la seule, mais l'une de seules matières qui ne bénéficiait pas de ce dispositif-là. Il ne faudrait pas croire que cela vient coiffer tout un dispositif concernant la langue corse.

Dans cette contractualisation et dans ce rapport avec l'Etat, il faut vraiment qu'on demande a maxima ce qui revient à l'enseignement de la langue corse, premièrement, avec une généralisation de la langue corse ; deuxièmement, la mise en place à terme d'un concours unique d'entrée pour le premier degré et, troisièmement, des moyens conséquents pour la langue corse du premier degré jusqu'à l'université. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Le secrétariat général me fait observer qu'il faut parler avec les masques.

Un mot de Xavier LUCIANI et ensuite, nous votons.

**M. Xavier LUCIANI**

Simplement, par rapport à ce qu'évoquaient Jean-Martin et Anne TOMASI, la réforme du Bac et la réforme du lycée aussi n'a pas été forcément acceptée par la Corse de la même manière qu'ailleurs, même si je pense que l'ensemble des régions françaises et la Corse ont quand même du souci à se faire par rapport à l'enseignement de leur langue.

Là-dessus, vous avez bien compris que nous sommes montés au feu et on remontera encore. Et le CPER et la convention surtout qui va poser les objectifs que rappelait Romain COLONNA, va être déterminante. Là-dessus, je pense que la barre va être placée non pas au plus haut, parce que le plus haute, ça ne veut rien dire. On a placé une barre très haut qui n'a pas été atteinte par le simple fait que la machine, le mammoth n'a forcément... Mais y compris mentalement, l'objectif est bien enraciné.

Le problème des animateurs est important. Nous comptons à termes en récupérer pour en faire des animateurs linguistiques territoriaux, à la fois basculés sur les écoles et aussi sur les collectivités et le monde associatif. C'est important qu'on puisse irriguer la formation à travers l'ensemble de ces réseaux-là.

Dernier point, je reviendrai sur ce que disait Romain, on ne peut pas faire comme les recteurs successifs, nous servir systématiquement parce qu'on n'est pas nés de la dernière pluie, je sais de quoi je parle, le mensonge de santé : « tout va bien ». Non ! Le mensonge de santé, c'est pour eux.

On doit avoir des propos réalistes. Il y a un immense chantier, il est devant nous toujours. Les gens se sont crus à un moment donné sauvés par cette dynamique de l'école. La dynamique de l'école, elle trouve ses limites parce qu'historiquement, on a cru longtemps que c'était acquis. Sauf, qu'on se rend bien compte aujourd'hui qu'il y a des incertitudes qui sont aussi dépendantes pour nous et conditionnées par des réformes du ministère de l'Education nationale à Paris qui ne tient pas compte de l'existence d'un plan en corse et d'une convention. Ça se fait sans négociation. C'est important de le rappeler. On le leur a déjà dit et on le leur rappellera.

Reste cette convention à muscler, ce secteur à muscler. Je pense honnêtement que dans l'état actuel des choses, on a juste quelque chose à régler : c'est le basculement, la transition entre la première génération des militants de la langue qui ont, je regarde Paola MOSCA qui connaît bien le sujet, entamé à l'époque des années 80/90 ce bilinguisme, et qui aujourd'hui est en train d'arriver à la retraite. Il y a donc ce basculement, il y a toute une

génération qui s'en va et qu'il faut assurer et assumer aussi cette transition avec une génération qui finalement, découvre un peu l'histoire de cette langue et surtout le défi.

C'est important aussi de le répéter parce que le problème du vivier est aussi lié à cette histoire-là, à notre histoire.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons passer au vote.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, simplement vous dire que je ne participe pas au vote parce que j'interviens dans le grand plan, ce qui est fort dommageable parce que j'aurais éclairé cette Assemblée de certaines réalités.

**Le Président TALAMONI**

Nous en prenons note. C'est inscrit au procès-verbal.

Hyacinthe VANNI, pour le vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (442) est ADOPTE à l'unanimité<sup>2</sup>.**

**62 voix pour ; 1 absente (Anne-Laure SANTUCCI).**

Nous avons à **compléter la commission permanente.**

Il convient de procéder au remplacement de Paulu-Santu PARIGI, démissionnaire après son élection au sénat.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20/226 AC

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en cas de vacance d'un siège seulement, on doit procéder comme pour l'élection du Président de l'Assemblée.

Pour rappel, celle-ci doit se faire à bulletins secrets, à la majorité absolue des conseillers aux 2 premiers tours, ça fait 32, et à la majorité relative au troisième.

La condition de quorum est de même renforcée. Les 2/3 des membres de l'Assemblée, soit 42.

Nous allons donc procéder à cette élection avant la fin de la matinée. Le matériel électoral, la procédure de vote et de dépouillement seront effectués dans le respect des règles sanitaires, comme il se doit.

Je procède à l'appel à candidatures pour ce poste à pouvoir.

M. VANNI pour le groupe « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous proposons la candidature de Mme FAGNI

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Nous procéderons au vote avant la fin de la matinée.

Je demande au vice-président, M. VANNI, de venir me remplacer parce que je dois passer un coup de téléphone dans mon bureau. Merci.

***M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée en l'absence de M. Jean-Guy TALAMONI.***

**M. Hyacinthe VANNI**

Rapport n° 411.

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 411 : Cuntratu di tarritoriu Acqua Cumunità di Cumuni di a Pievi di l'Ornanu è di u Taravu pà una gistioni durevuli di i sirvizii d'acqua biitoghja è di risanamentu di i mezi acquatichi 2020-2023**

**\* Rapport n° 411 : Contrat de territoire Eau Communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques 2020-2023**

**M. Xavier LUCIANI**

Je change de sujet, on revient à l'immersion en quelque sorte, mais dans le Taravu et l'Ornanu.

C'est un contrat de territoire eau. C'est le premier historiquement en Corse.

Je salue au préalable l'action des communautés de communes concernées, notamment Mme BOZZI qui est partie prenante de ce contrat de territoire. C'est un contrat qui regarde l'accord-cadre entre la Collectivité et l'Agence de l'eau et qui nous permet d'engager sur plusieurs communes, je n'ai pas besoin de vous donner l'ensemble des communes de ce territoire, il y en a plusieurs, d'engager toute une action sur plusieurs niveaux, notamment en matière d'assainissement.

Vous savez que le Taravu était une région qui était polluée en quelque sorte, le fleuve était souvent mis à l'index en matière de pollution et d'interdiction de baignade. Il y a tout un travail qui est fait de lutte contre la pollution, une mise à niveau des stations d'épuration, des réseaux, des économies d'eau, le gaspillage, le rendement, la mobilisation des ressources, des travaux de protection de captage, etc.

C'est un contrat qui est le premier du jour en Corse, qui permet avec la compétence associée d'être mis en exergue de manière très positive, y compris à l'Agence de l'eau par rapport aux priorités définies par le SDAGE et le fameux PDM (programme de mesures associées) qui l'accompagne.

La communauté de communes du Taravu-Ornanu a ces compétences-là, y compris les compétences GEMAPI, mais n'a pas la compétence eau potable pour l'instant. Donc, ce n'est pas un contrat qui englobe la totalité, mais qui est quand même exemplaire de mon point de vue et qui pèse, puisque c'est un contrat qui s'élève à 14 M€ dont 8 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Une participation de l'Agence de l'eau qui est d'un peu plus de 8 M€; 3 M€ de la Collectivité de Corse, plus une maîtrise d'ouvrage de notre Collectivité. 3,2 M€ à terme sur les trois ans de la part de la CDC.

C'est quand même quelque chose qui doit faire réfléchir l'ensemble des communautés de communes quant au fait de pouvoir mutualiser cette action-là, et sur l'eau en tant que ressource, et sur l'eau en tant que rejet, parce qu'on est loin du compte dans certains endroits.

C'est un dossier qui permettra peut-être d'aller plus loin en termes de projet de territoire, puisque cette Assemblée a voté l'an dernier les fameux PTGE (projets de territoires de gestion de l'eau) qui permettent aussi d'y associer l'action GEMAPI, mais pas que, il y a aussi, comme dans le Taravu, un besoin de valoriser les sites.

Le Taravu, c'est par exemple, des parcours pédagogiques bilingues, c'est aussi des parcours no-kill pour les pêcheurs, c'est aussi la mise en valeur de Tanchiccia, par exemple, les zones humides.

Un contrat qui pour moi a valeur d'exemple et mérite d'être à la fois reconnu et surtout multiplié sur le territoire de la Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Un avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Ce contrat de territoire, puisqu'il s'agit d'une première comme l'a expliqué Saveriu LUCIANI, est très intéressant.

On sait tous qu'il y a une urgence à mettre en conformité les installations d'assainissement des communautés des communes puisque la plupart ont la compétence assainissement, avec souvent, je le rappelle à mes chers collègues, un risque pénal à l'appui pour les élus. Tout comme il y a aujourd'hui urgence à investir sur les installations d'eau potable, puisqu'on sait que les rendements réseaux dans certains cas sont extrêmement médiocres et préoccupants.

D'après ce qu'on a expliqué en commission, on nous a dit que c'était un budget global de 75 M€ Il aura fallu finalement ce contrat, M. le président de l'Office hydraulique, pour savoir que les EPCI pouvaient finalement contractualiser sur la base de plans pluriannuels. C'est extrêmement intéressant et important.

En revanche, il faut à tout prix et sans tarder, comme nous en avons discuté avec Nadine MASTRO PASQUA, en informer les EPCI parce qu'il ne faudrait pas finalement que les premiers arrivés soient les premiers servis.

A titre d'exemple, suite à cette commission du développement où le schéma nous a été présenté et plus particulièrement le process global, je sais qu'il y a au moins deux ou trois EPCI qui vous ont contacté, dont l'EPCI de la Costa Verde où j'exerce une vice-présidence, puisque nous avons des schémas d'assainissement validés, avec schéma directeur sur chaque intervention, phasage et nous ne savions pas, avant la présentation de ce rapport, qu'il était possible de contractualiser sur un plan pluriannuel.

C'est bien, c'est même très bien. Par contre, il faut veiller à ce qu'il y ait une équité et une justice, j'allais dire, dans la répartition des fonds et surtout que ce dispositif soit communiqué et expliqué sans tarder aux EPCI.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Mme CASALTA.

**Mme Mattea CASALTA**

J'aurais souhaité intervenir sur ce rapport parce que ma collègue, Mme MARIOTTI, l'a bien souligné, c'est un rapport de première importance.

Je suis très, très attachée à tout le travail qui est fait autour de l'eau à partir de cette Collectivité, puisque je suis moi-même représentante de la Collectivité de Corse aussi bien à la commission locale de l'eau qu'au comité de bassin.

L'eau c'est la vie, l'eau c'est l'avenir et il faut que nous en soyons vraiment conscients et que nous soyons des adultes responsables et des élus responsables. Je pense que c'est le cas.

M. le Conseiller exécutif, vous avez parlé de mutualisation, de travail commun et je pense que c'est l'essentiel.

Je voudrais d'ailleurs saluer le travail des services de notre Collectivité, mais également le travail de tous les élus du territoire concerné et le travail de la commission locale de l'eau, avec sa présidente que je salue, Mme BOZZI. Toutes ces personnes se sont fortement impliquées pour qu'on arrive à un consensus et que cet énorme travail, avec une vision globale, tant dans la gestion que dans le maintien de la qualité et aussi dans l'assainissement, nous avons vraiment un travail énorme qui, nous le souhaitons, sera peut-être et certainement, d'après ce que notre président nous dit, dupliqué sur tout le territoire national. C'est une très bonne chose.

Maintenant, pour ce qui est de l'équité, je pense que ça ne pose pas de problèmes. Mme MARIOTTI a peur qu'un territoire soit favorisé par rapport à un autre. Je ne dirai pas ça, je pense que tout le monde aura droit à la même gestion.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'avenir ? Je sais que des travaux sont en cours dans la vallée du Prunelli, qui a été fortement impactée par la tempête Fabien, et je souhaiterais savoir ce qu'il en est de ce point de vue-là parce que nous avons de gros soucis et des gens qui attendent, à qui nous n'avons aucune réponse à donner. Ça devient quelque chose de terrible pour nous qui sommes des élus de cette vallée meurtrie fortement et qui attendent un retour.

Je sais que notre Collectivité est très impliquée, que l'Office hydraulique notamment a prévu de gros travaux. Je souhaiterais que l'Agence de l'eau s'implique encore davantage, même si elle le fait, dans le rural et notamment dans des régions qui ont vraiment de gros besoins.

Je voudrais souligner quelque chose, pour revenir un petit peu sur ce qui s'est passé hier, je souhaiterais que l'Etat et son représentant, M. le Préfet, laissent travailler les élus de notre Collectivité parce que je pense que nous avons de belles choses à faire chez nous et que nous savons ce que nous devons faire pour notre pays.

Pour finir, M. le Conseiller exécutif, je souhaiterais aussi que vous nous disiez quels sont les autres projets en cours qui pourraient éventuellement s'intégrer dans le schéma « Acqua Nostra 2050 », peut-être pas tout, mais certaines grandes lignes.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. M. Antoine POLI, vous avez la parole.

**M. Antoine POLI**

Merci.

Je me félicite de la qualité de ce rapport.

Je voudrais rejoindre l'intervention de ma collègue et amie, Mme MARIOTTI, sur l'équité. Il faudrait que les intercommunalités soient informées bien sûr, mais il faut savoir que l'ensemble des intercommunalités n'ont pas les mêmes moyens humains et pas les mêmes moyens d'ingénierie. Je pense surtout à celle de Pascal PAOLI et celle de la Castagniccia/Casinca, et peut-être même à celle de la Costa Verde.

C'est un rapport très important pour nous. Je veux citer en exemple la communauté de Castagniccia/Casinca où nous avons la compétence sur l'assainissement depuis deux ans, avec 42 communes, et nous avons besoin de l'aide la Collectivité pour mener à bien nos projets.

Je me félicite au nom de notre groupe sur la qualité de ce rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je vais donner la parole au Conseiller exécutif, Xavier LUCIANI qui va répondre.

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement, parce que là je pense qu'il y a un consensus sur l'esprit, le Président POLI a bien résumé la chose.

Bien sûr, l'équité, je pense qu'il n'y a pas d'équivoque là-dessus. Je crois qu'il y a quand même des élus qui sont beaucoup plus dynamiques, par moment, peut-être par intermittence, Marie-Thé MARIOTTI est de celle-là puisqu'elle siège à l'Office

d'équipement hydraulique et qu'elle et au fait de beaucoup de ces problématiques-là. C'est important, et le Président POLI l'a souligné, l'ingénierie, ce qui est important c'est qu'à un moment donné il y a des communautés, il y a des communes qui n'ont pas forcément la logistique et ce soutien technique.

Donc, il y a deux aspects, d'abord bien sûr, il faut nous solliciter.

Deuxièmement : on avait programmé des réunions, mais le problème des réunions, vous avez compris que depuis l'automne, on a des difficultés énormes à pouvoir réunir les collectivités, et pour cause. Le travail que fait la mission eau de la CdC est considérable, parce que Mme MASTROPASQUA a fait le tour de toutes ces communes, il y a je crois 18 communes qui ont été investiguées et qui ont donc nécessité un travail colossal de la part de nos services pour instruire ce rapport. N'oublions pas que le cœur du réacteur est toujours au quatrième étage de ce bâtiment et que MASTROPASQUA, avec ses moyens, a réussi quand même à constituer un rapport qui peut être pour moi un exemple et qui peut être, je l'ai dit tout à l'heure, dupliquer.

Bien entendu, et là je regarde mon collègue du Fiumorbu, François BENEDETTI, on a besoin, et je l'ai dit l'autre jour au conseil d'administration de l'Agence de l'eau RMC (Rhône-Méditerranée-Corse), il y a quatre ou cinq jours, et ça fera l'objet du prochain rapport d'ailleurs, je leur ai dit qu'on ne pouvait pas rester sur des aides aussi ridicules quand on engage des dizaines de millions et de laisser la portion congrue à la Corse.

Alors, Marie-Thé a parlé des 75 M€ de l'ancien programme ; sur ce programme-là, il y a quand même pratiquement 10 % engagés. Donc, l'idée maintenant c'est, région par région, de privilégier, encore une fois les projets qui sont en cours sans pour autant, et je le répète, et là il y aura forcément l'appoint que je solliciterai pour ma part, au moins du comité de massifs, pour pouvoir corriger, en quelque sorte, si demain il y a des arbitrages à faire, de manière à ce qu'il n'y ait pas de laissés pour compte, notamment dans les zones de revitalisation rurale, ça c'est essentiel pour nous.

Après il y a cette compétence, le Président POLI l'a souligné, il y a ce besoin d'avoir aussi une cohérence et une harmonisation des compétences de manière à ce que l'on puisse agir beaucoup plus facilement dans les pointillés administratifs souvent particuliers de certaines zones. Ça c'est important aussi.

Ce plan pluriannuel, bien entendu, nous le suivons à la loupe, je le précise, il y a deux représentants de la Corse à Lyon, donc moi je les invite aussi à y aller de manière assidue parce que c'est important de défendre. Moi, je l'ai défendu sans être membre, je l'ai défendu en tant que comité de bassins, c'est important de vous le dire. Il y aura forcément une information, mais ça c'est déjà dans les tuyaux, de l'ensemble des EPCI.

Dernier petit point, on évoquait l'histoire de la tempête Fabien, Mattea, nous avons engagé une fortune, je peux le dire, sur la zone, les dégâts sont considérables. Je précise quand même que dans le courant de décembre dernier, donc pratiquement à la même époque, on a eu une menace de rupture d'alimentation de tout le bassin ajaccien, de 80 000 personnes, et qu'il y a eu des travaux faits en 48 heures par les équipes d'EDF, de l'Office d'équipement hydraulique et de la CAPA qui ont permis d'éviter la rupture d'alimentation sur la zone. Personne ne s'est aperçu de rien finalement, grâce notamment au bassin que certains connaissent, le fameux bassin d'Ocana, le bassin de l'Office d'équipement hydraulique, où il y a 100 000 m<sup>3</sup> stockés, qui a permis en quelque sorte de servir de tampon et de transition pendant les travaux de l'époque.

Il y a eu des travaux qui ont été menés même dans le courant de l'été, personne ne s'en est aperçu, à partir du 17 août sur les installations d'EDF. Là aussi, on a pris des dispositions considérables, puisqu'on a engagé pratiquement, entre les opérations, plus de 1 M€ pour garantir l'alimentation de l'ensemble des bassins ajacciens. Donc, rendez-vous avec l'ensemble des intercos pour l'information.

Je terminerai sur le fait que nous avons un service aujourd'hui, par la fusion des départements avec la Collectivité, qui s'appelle le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau, qui est bien sûr à disposition pour assister. Et, je vous invite, Président POLI entre autres, à signer, comme j'invite d'ailleurs la communauté du Fiumorbu-Castellu à le faire début janvier, une convention avec le service d'assistance technique pour travailler à la fois sur l'assainissement, sur les captages, sur l'augmentation de cette ressource qui est importante pour un certain nombre de villages, d'autant que, vous le savez très bien, nous nous inscrivons dans une perspective d'adaptation au changement climatique et que ce changement climatique va nous rattraper plus vite qu'on ne le pense.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, on peut passer au vote.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, **vutemu à prò.**

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

**Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, **vuteme à prò.**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, votons **POUR.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

Valérie BOZZI ne participe pas au vote en tant que Présidente de la communauté de communes.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport (411) est ADOPTE à l'unanimité<sup>3</sup>.**

1 Absent : Mme Valérie BOZZI.

On peut passer au rapport suivant :

**\* Raportu n° 412 : Cuntribuzione di a Cullettività di Corsica à l'intervenzione di rilanciu di l'Agenza di l'Acqua Rodanu Mediterraniu è Corsica (RMC)**

**\* Rapport n° 412 : Contribution de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC)**

**M. Xavier LUCIANI**

Ce rapport, cette transition, qui répond en partie à l'intervention de notre ami POLI sur l'action en matière de relance, puisqu'on est un peu dans la relance, donc il y a un plan de relance qui a été mis en place, en collaboration avec notre Collectivité, par l'Agence de l'eau et qui regarde principalement l'accord-cadre qui nous lie sur l'ancien programme.

Il y a deux dispositifs spécifiques, un premier qui va permettre le financement de projets présentés par ACQUA PUBBLICA, par la CAB, par la communauté de communes de Marana Golu, par la CAPA, par la Pieve de l'Ornanu et du Taravu, et certaines communes qui ne sont donc pas situées en ZDR (zone de revitalisation rurale).

Il y a deux points importants, l'appel à projets Rebond, là j'invite les collectivités à bien regarder cet appel à projets parce qu'il est important et il a déjà des taux d'intervention qui sont très, très significatifs. Ces opérations doivent être engagées dès 2021. Cet appel à projets va permettre donc d'élargir nos aides et les aides de l'agence, notamment sur la lutte contre les pollutions ou la construction de stations de traitement d'eau potable, etc. Je passe sur le détail.

Donc, la CAPA est déjà dans ce dispositif, la CAB aussi.

Deuxième point après l'appel à projets Rebond, c'est le fameux plan France Relance de l'Etat qui comporte un volet écologie. Là-dessus, je passe sur les millions qui

---

<sup>3</sup> Délibération N° 20/228 AC

sont dépensés ailleurs, simplement nous avons été informés, en tant que comité de bassin, par l'Agence de l'Eau d'opérations retenues au terme du CA d'octobre.

Je ne vais pas tout vous lire, simplement vous dire que pour l'instant sur ce projet France Relance nous avons, par rapport l'agence RMC, et c'est là que j'insistais l'autre jour à Lyon, en termes d'appoint, sur les 65,5 M€ qui sont alloués globalement à l'Agence de l'eau RMC, Rhône-Méditerranée-Corse, pour l'instant on alloue à la Corse 1,33. Et là-dessus, on m'a bien sûr répondu qu'on attendait de notre part des sollicitations et des projets.

Donc, je vous invite à vite regarder les éléments qui permettent de constituer un dossier rapidement parce qu'il y a vraiment là, passez-moi l'expression, un coup à jouer. En tous les cas, pour ma part, j'en ai fait part, c'est le cas de le dire, au Président RMC et à l'ensemble du Conseil d'administration, en disant qu'on ne pouvait pas se satisfaire en tant que Corses de l'aumône qu'on nous proposait.

Donc là-dessus, il y a un certain nombre de projets à avancer très rapidement.

Deux autres contributions importantes qui pourraient compléter ces aides de l'ancien programme, c'est bien sûr dans le domaine de la construction de stations d'épuration avec une idée de remonter l'assiette prévue en ce sens par les critères de l'agence et la construction de réservoirs d'eau potable.

Là-aussi, encore une fois, je crois que dans le cadre climatique posé en Méditerranée insulaire, c'est aussi quelque chose qui nous interpelle. Pas plus tard que cet été, le Président du Conseil exécutif et moi-même, voire d'autres membres de cette Assemblée, ont été sollicités par des communautés qui avaient des difficultés, soit des réseaux fuyants, soit des problèmes de captage de ressources. Donc il y a nécessité là-aussi, à organiser la réfection autour des EPCI, donc des communautés de communes, parce qu'aujourd'hui, il faut appréhender pratiquement partout cette problématique de la ressource et donc du stockage, de manière beaucoup plus mutualisée, sinon on va se perdre et on va certainement avoir, à un moment donné, non pas des problèmes d'équité, mais de choix, or le seul choix que nous avons, c'est de nous adapter pour ne pas demain pénaliser une quelconque collectivité.

Donc, c'est important d'avoir un regard très communautaire sur ces deux points-là, à la fois les stations d'épuration et ces réservoirs d'eau potable.

Dernier petit point, dans le rapport c'est inscrit, et je rejoins donc les préoccupations de tout à l'heure, nous avons un besoin dans certaines communes et certaines communautés, un besoin d'accompagnement, d'ingénierie et de conseil, surtout que le

contexte de crise sanitaire nous impose un certain nombre de contraintes, en termes de réunions et par la même d'informations.

Donc, l'idée c'est de solliciter, je le répète, le SATE, le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau de la Collectivité qui se met à disposition et qui peut conventionner sur l'ensemble de ces points-là avec les communautés de communes et les communes pour avancer et essayer d'équiper, autant que faire se peut, dans les secteurs qui sont aujourd'hui déficitaires, en termes d'équipement hydraulique, bien entendu, et d'assainissement, sachant que le pilotage de la mission eau est toujours là pour accompagner et renforcer ce dispositif.

Voilà, ce rapport nous permet donc aujourd'hui de pouvoir proposer 1 M€ en termes d'autorisations de programme sur ce dispositif 2020.

**Le Président TALAMONI préside la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Un avis favorable de la commission du développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc la parole est à qui la demande. Xavier LACOMBE a demandé la parole, vous l'avez.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Très rapidement ;

A la lecture de ce rapport, évidemment, des bonnes nouvelles et particulièrement la participation de l'agence de l'eau, puisque pour notre zone, notre secteur RMC, nous avons 63 M€ qui ont été attribués, par rapport au niveau national où il y a 300 M€ qui étaient dévolus, à travers cette enveloppe, à sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer. Donc, ce sont des montants conséquents.

Ce que je regrette un peu et il est écrit dans ce rapport qu'on regrette encore une fois, et ça été dit par le Président de l'Office hydraulique de la Corse, qu'il n'y ait que 1,3 M€ attribués pour les projets. Mais j'oserais dire que dans ces appels à projets, qui rentrent dans le cadre de France Relance, où quand même des sommes considérables sont avancées et allouées, il faudrait que nous soyons prêts avec des dossiers. Et l'attribution des subventions dépend aussi de l'avancement des dossiers.

Je prends pour exemple, je crois que je ne serai pas contredit, le dossier Acqua Publica, sur le renouvellement, peu importe, des canalisations en amiante pour être aux normes, était ficelé. Les dossiers de la CAPA, que ça soit pour les postes de refoulement - rue Emmanuel Arène-, peu importe, les raccordements en assainissement de la commune d'Afa à la station d'épuration, la réhabilitation de certains réservoirs. Il faut qu'en amont de ces appels à projets, dès que nous en avons connaissance, nous puissions monter en puissance très rapidement pour avoir des dossiers prêts, complets, déposés. Et l'Agence de l'eau, dans ce cadre-là, avec le cofinancement de la Collectivité, puisque nous venons d'attribuer, à travers ce rapport, dans un premier temps 1 M€, ne posera pas de problèmes.

Mais si nos dossiers ne sont pas prêts, ou si nous ne sommes présents le jour du rendez-vous pour débattre et pouvoir arbitrer et financer, évidemment nous n'obtiendrons pas les financements. Les autres dossiers, étant prêts, seront pris en compte et l'enveloppe sera terminée.

Donc, encore une fois, cela renvoie tout simplement cela à un problème d'ingénierie. Alors, serait-il possible, et contrairement à ce que certaines fois je peux dire, où je suis très prudent sur les emplois, peut-être de renforcer, comme dans le contrat qu'on peut avoir avec les communautés de communes... Je vous vois sourire, M. le Président, mais à un moment donné, il y a une réalité : face aux difficultés, il faut y répondre, si on reste les bras croisés, ùn n'avanzemi micca.

Donc, à ce moment-là, aussi bien, puisque les communautés d'agglomérations de Bastia dans le précédent rapport étaient exclues, vous le savez bien, c'est sur les 17 autres, donc aujourd'hui, est-ce qu'il n'y a pas, le moment venu, et important pour pouvoir répondre à cela et accélérer, en ingénierie se renforcer avec une mission, peut-être, pour pouvoir répondre et être le plus performant possible, parce qu'aujourd'hui l'impression que l'on a c'est qu'on n'est pas financé parce que nos dossiers ne sont pas prêts.

Merci.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Je vous fais simplement observer que le rythme de l'examen des rapports a tendance à ralentir, et il nous en reste 11, plus une désignation, sans compter l'élection de la commission permanente et 8 motions.

Donc voilà, c'est un point d'information pour les collègues. Je sais que ce sont des dossiers importants, mais en même temps, il y a des contraintes et les autres dossiers sont importants aussi et ne pourront pas être renvoyés pour un certain nombre d'entre eux. Donc, moi je suis obligé de vous donner cette information.

Julien PAOLINI, demande la parole, il l'a.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président. J'ai bien saisi le message, je vais essayer d'aller très vite.

Mais je voudrais quand même réagir sur ce rapport important, j'aurais pu le faire sur le précédent, mais je crois que ces deux rapports sont liés et je souhaitais y revenir.

Alors, au-delà de la problématique de la CAPA ou de la CAB qui a été soulignée par Xavier LACOMBE, moi je voudrais parler plutôt des petites communes de l'intérieur où, comme vous la savez, on a les plus grandes difficultés, à la fois pour engager des travaux de réhabilitation des équipements d'eau potable et d'assainissement, soit dans le cas des intercos, lorsque la compétence a été transférée, soit lorsque des communes, et il y en a encore beaucoup, qui ont gardé la compétence en régie, totalement ou partiellement.

Donc, un manque d'ingénierie, mais aussi un manque de trésorerie qui rend difficile les engagements et toutes les problématiques liées à l'établissement des schémas directeurs ou autres.

Donc, ça c'est un premier obstacle qui a été souligné précédemment par Tony, par Xavier également.

Le deuxième obstacle c'est aussi le prix de l'eau, le tarif de l'eau qu'on impose aux petites communes qui sont souvent en forfait, où il y a souvent des populations finalement qui n'ont pas les moyens de payer l'eau, je dirai, à prix d'or. Et, pour accéder à ces aides de l'Agence de l'eau et de la Collectivité, dans le cadre du contrat qu'il y a avec l'agence de l'eau, on demande un prix minimum de l'eau. C'est quelque part logique, lorsqu'on veut faire des économies d'eau, il faut bien que l'eau ait un prix.

Mais aujourd'hui, une augmentation brutale du tarif de l'eau pour pouvoir accéder à ces aides de l'agence de l'eau qui multiplieraient par deux ou par trois le prix de l'eau dans les petites communes, est difficile à supporter par les populations, d'autant plus dans la crise qu'on traverse actuellement.

Donc, on a aussi des infrastructures qui sont souvent obsolètes, que ce soit en stockage ou en traitement.

Donc, moi ce rapport, au nom du groupe, je dis qu'il est bienvenu, c'est un petit cadeau de Noël pour les petites communes, puisque quand même 1M€ mobilisé en autorisations de programme sur 2020, c'est une très bonne nouvelle, avec deux points, à la fois la rénovation, si j'ai bien lu le rapport, des réservoirs d'eau potable qui permettra d'assurer l'alimentation en eau en qualité et en quantité, sur des petits travaux, parce que c'est souvent des petits réservoirs, où on sera hors marché public, et ça permettra aussi aux petites entreprises, aux locaux, de travailler et de mobiliser.

Moi, je suis concerné pour ma commune et j'avoue que c'est un dispositif qui va nous donner de l'air.

Et, idem sur les stations d'épuration, où là on passe à une aide qui était fixée à 1 000 € par équivalent habitant, à 2 000 €. Donc, on double l'aide en équivalent habitant, pour des stations également petites, moins de 500 habitants. Ce qui va nous permettre peut-être de mobiliser des procédés innovants, verts et plus écologiques.

Donc, pour toutes ces raisons-là, nous on va bien sûr soutenir ce rapport et se féliciter qu'il arrive dans cette période un peu difficile pour nos communes de l'intérieur.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. POLI, vous avez la parole

**M. Antoine POLI**

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Julien. Il est vrai que quand on effectue des travaux dans les communes du rural, nous avons eu la preuve sur la commune de La Porta où nous avons dû passer la redevance assainissement à 84 € et nous avons des communes où la redevance assainissement est à 10 €. Julien a été gentil en disant « multipliée par deux ou par trois », là je crois que l'on doit passer à 120 €, c'est-à-dire que quand on présente des

dossiers où on doit demander des financements à l'agence de l'eau, on nous oblige dans le rural à passer des redevances de 10 € 15 € 20 € souvent 30 € à 120 €

Donc, il y a cette incohérence à soulever et c'est vrai qu'on est pénalisé, même s'il est logique à un moment donné d'avoir un certain prix, mais il faudrait qu'on puisse au moins progressivement augmenter ce tarif, que ça ne soit pas d'un coup et qu'on puisse en discuter selon les territoires. C'est vrai que dans le rural, on est fortement impacté par cette augmentation. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Xavier LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Un mot. Je partage une grande partie de ce qui vient d'être dit. On a un souci : le problème encore une fois, je ne veux pas me faire l'avocat du diable, même si quelquefois il peut être notre ami, mais il est évident que le prix de l'eau est en débat...

**Le Président TALAMONI**

Non, non !

**M. Xavier LUCIANI**

Je parle pour l'eau, bien sûr, A strada di i Murti, j'étais dans la mythologie Corse, A strada da Ruzze, entre autres.

L'agence de l'eau impose un certain nombre de critères notamment quelque chose qui est fondamentale pour nous aujourd'hui, Julien l'a souligné, c'est le prix, et notamment dans le rural.

Le problème, encore une fois, il y a quelqu'un ici qui peut vous en parler aussi, c'est le maire de Lugo di Nazza, puisque sur un dossier, on en a discuté l'autre jour, il avait aussi ce problème de délibération par rapport au prix de l'eau.

Le fait est que quoi qu'il en soit, et je le dis avec beaucoup de prudence mais aussi avec beaucoup de responsabilité, ce prix de l'eau, eh bien, l'eau n'a pas de prix, mais l'eau a un prix, c'est le cas de le dire, et à un moment donné on est obligé de. Pourquoi ? Parce que sinon on va se retrouver en situation de financer, pas partout, mais en tous les cas en quelques endroits des tonneaux sans fonds.

Et finalement, on doit donner des signes forts, en termes d'assainissement aussi, mais en termes aussi de consommation, il y aura une campagne qui va partir au mois de février, vous verrez, financée par la Collectivité, les agences et offices, sur les écogestes. On est en train aujourd'hui de mettre en place une culture complètement différente de la consommation de cette eau, de son utilisation, y compris, vous verrez, avec une action pédagogique et une action en direction des acteurs économiques, touristiques et agricoles.

Donc, il y a ce combat-là qui s'est engagé, à côté il va falloir donner des garanties en quelque sorte.

Alors, bien entendu, il y a eu ce problème de la tarification qui s'est posé pour une commune, on a demandé à l'agence de l'eau une dérogation. Donc, on sera obligé d'installer une transition, mais on ira vraisemblablement vers les compteurs et non plus vers les forfaits, parce que vous avez compris qu'à un moment donné on est quand même dans une situation où il faut responsabiliser le citoyen et surtout bien dire que l'eau est une ressource épuisable, ça je crois que c'est évident. Tout à l'heure j'évoquais les villages qui nous ont appelés et qui ont eu des renforts par les camions du SDIS cet été.

Alors après, Xavier LACOMBE évoquait ce 1,33, moi je suis monté au feu, bien entendu, c'est le cas de le dire, à Lyon, pour leur dire que ce n'est possible, on m'a répondu que sur les appels à projets Rebond, on pouvait abonder. Il y a quand même des élus au comité de bassins, des élus de l'Assemblée qui siègent et qui savent depuis octobre que tout cela en marche.

Alors Xavier, je souriais pourquoi ? Parce que je partage le même avis, je crois que le combat de l'eau, et je le dis sans équivoque, on a besoin aujourd'hui, peut-être, pas que dans le domaine de l'eau, mais dans d'autres domaines aussi, de renforcer. Le problème de l'eau aujourd'hui, c'est un problème sociétal, et au-delà de l'eau, il y a des problématiques aujourd'hui dans lesquelles il faut absolument muscler l'ingénierie, muscler l'accompagnement. Ça c'est clair. C'est pour cela que je souriais, je souriais parce qu'il y avait une convergence de vue.

Je répète quand même qu'il y a une mission « eau » qui peut être à disposition.

U Petrosu, il n'a pas longtemps, il y a eu une réunion d'ailleurs avec les services, on peut en parler, il y a un accompagnement qui est, je pense, bénéfique et même profitable à la commune.

Donc, c'est important de solliciter les services parce qu'ils sont là. Après, bien entendu, vous avez compris que l'ingénierie est aussi au cœur du débat, et ça rejoint un peu les préoccupations évoquées tout à l'heure, on a besoin, à un moment donné, à la fois de

faire un effort en termes d'aménagement, d'assainissement et aussi de responsabilisation des citoyens par rapport à cette ressources-là.

Le reste, bien entendu, ça sera une négociation avec l'agence de l'eau et l'Etat, voire aussi un appoint pour le rural puisqu'on évoquait La Porta, avec le comité de massif pour pouvoir, justement, accompagner financièrement beaucoup mieux, le rural qui en a bien besoin.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix. Valérie BOZZI a fait savoir qu'elle allait se brancher et elle aurait souhaité qu'on l'attende, mais je ne sais pas si elle a pu le faire, et je crois que la même demande a été formulée par Jean-Charles ORSUCCI, et je ne sais pas non plus s'il est en contact avec nous.

Je suppose qu'ils veulent participer au vote, ce que je peux comprendre, mais on ne peut pas non plus attendre indéfiniment compte tenu de l'heure qui tourne.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je n'ai pas demandé la parole sur le sujet.

### **Le Président TALAMONI**

Non, vous n'avez pas demandé la parole, alors peut-être qu'il y a une erreur, on m'a fait savoir que vous souhaitiez qu'on vous attende pour le vote pour que vous puissiez vous brancher, et donc apparemment vous êtes bien en ligne avec nous.

Il y a Valérie BOZZI avait fait cette demande aussi, je ne sais pas si elle est connectée, apparemment elle ne l'est pas. Nous allons quand même être obligés de procéder au vote, apparemment c'est Isabelle FELICCIAGGI qui vote pour elle.

Nous allons faire voter sur ce rapport, et je vais demander aux Présidents de groupes les votes des membres de leur groupe.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola

MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, on vote **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** le rapport : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

### **Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Jean-François CASALTA et Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et moi-même, nous votons **POUR**.

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

### **Le Président TALAMONI**

**Le rapport (412) est ADOPTE à l'unanimité<sup>4</sup>.**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 20/229 AC

## **Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif et moi-même voulions faire un point d'information et une réaction à un élément d'actualité que nous attendions malheureusement, et qui est l'information selon laquelle les demandes de levée des DPS pour M. ALESSANDRI et M. FERRANDI ont été rejetées. C'est un peu dans le fil de ce que nous avons dit hier et de ce que nous redoutions.

Donc, simplement deux mots et puis je passerai la parole au Président du Conseil exécutif qui souhaite s'exprimer aussi sur cette question.

Simplement deux mots pour dire que ce qui est en train de se passer est d'une gravité extrême puisque depuis des années, on a appliqué une loi non écrite et personnelle aux personnes qui étaient poursuivies et condamnées dans l'affaire du commando ERIGNAC.

Lorsque l'on est en première année de droit, je parle sous le contrôle d'un certain nombre de collègues qui sont allés en faculté de droit, il y en a quelques-uns dans cet hémicycle, la première chose que l'on vous apprend c'est que la loi, dans toutes les républiques du monde, la loi est impersonnelle, elle est générale.

Le fait de faire une loi non écrite personnelle, appliquée à des personnes en particulier, c'est quelque chose qui va à l'encontre de toutes les valeurs républicaines, quelle que soit la république dont il s'agit.

Ce discours-là, nous l'avions tenu devant le Président de la République dès 2018, nous l'avons répété à plusieurs reprises, à nouveau devant le Président de la République, mais devant des ministres, des premiers ministres. Et, malheureusement, l'attitude de Paris, à cet égard, demeure rigoureusement la même, à savoir que l'on assume, pour des raisons de vengeance d'Etat, on assume une position indéfendable, illégale, anticonstitutionnelle et contraire à toutes les valeurs reconnues dans les pays démocratiques à l'échelle planétaire.

Voilà, donc aujourd'hui cette vengeance d'Etat se poursuit au moyen d'un décret, qui a été pris il y a quelques heures et, je crois, que cela ne peut pas nous laisser sans réaction, et lorsque je dis « nous », je parle de ce que nous représentons tous ici, que nous soyons dans la majorité ou que nous soyons dans l'opposition. Ce qui se passe là est extrêmement grave. Alors, c'est évidemment grave pour les personnes concernées, il s'agissait plus particulièrement de MM. ALESSANDRI et FERRANDI, mais bien sûr M. COLONNA, qui n'est pas tout à fait dans la même situation pénitentiaire, est évidemment concerné aussi. C'est important pour leur famille et c'est extrêmement grave, c'est important pour la Corse, c'est important pour chacune et chacun d'entre nous.

Et, je pense que l'on ne pouvait pas, effectivement, laisser passer cet évènement sans en faire état et sans faire état de notre indignation au sein de cet hémicycle.

Voilà, pour ma part, ce que j'avais à dire. Le Président du Conseil exécutif va s'exprimer également sur cette question.

### **Le Président SIMEONI**

Je viens d'apprendre, comme vous, qu'une décision signée de la main du Premier Ministre, Jean CASTEX, aurait été notifiée à Pierre ALESSANDRI et à Alain FERRANDI, pour leur signifier que leur demande de mainlevée du statut de détenu particulièrement surveillé était refusée.

Je suis bien sûr, comme vous, sous le choc de cette nouvelle. J'attends bien sûr d'en savoir plus et notamment, d'avoir connaissance officielle de cette décision et de sa motivation.

Je pense quand même qu'il est possible, à ce stade, de faire quelques observations rapides.

D'abord, redire ce que nous avons dit ensemble, c'est que la mainlevée de cette mesure les qualifiant de détenus particulièrement surveillés n'était rien d'autre que la demande de l'application du droit, la demande de l'application du droit !

Que jusqu'à l'attente de cette décision à intervenir, ce droit avait pu être écarté grâce à une fiction juridique, c'est-à-dire une argumentation visant à soutenir que ces deux personnes condamnées restaient dangereuses pour la société, susceptibles de renouveler l'infraction, susceptibles de s'évader de leur lieu de détention, qui aurait pu être Borgo, par la force des armes.

Autant de motivations auxquelles personne ne croit, et surtout pas celles et ceux qui l'écrivent.

Et, le constat de cette fiction avait d'ailleurs été largement partagé, y compris par les nombreuses autorités gouvernementales et étatiques, y compris au plus haut niveau, avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger depuis des années.

Il faut donc dire que, comme nous le craignons, comme nous le présentions, cette décision, si elle se confirme, est une décision qui se fait au mépris du droit et qui exprime une logique de vengeance.

C'est d'autant plus grave qu'elle n'a pu être obtenue qu'au prix d'un stratagème juridique. Le décret du 18 décembre dernier, qui est venu élargir le champ du possible conflit d'intérêt du Garde des Sceaux, à travers un alinéa, manifestement rédigé ad hoc, directement pour l'empêcher de statuer dans cette affaire.

C'est donc le Premier ministre qui a statué, le Chef du Gouvernement.

La troisième remarque je voudrais faire c'est que, cela a été dit y compris en dehors de cette enceinte politique, par des organisations et notamment « La ligue de droits de l'homme », il y a longtemps que la preuve est faite que dans cette affaire, la politique pèse, et pèse lourdement, au détriment du droit.

Mais je dirai qu'aujourd'hui, nous en avons la preuve éclatante et imparable, notamment à travers la situation de Pierre ALESSANDRI, puisque la commission départementale avait statué en faveur de la levée du statut de DPS, la commission nationale avait statué en faveur de la levée du statut de DPS, qu'il peut arriver que le Garde des Sceaux qui statue in fine soit plus favorable qu'une commission, c'est-à-dire qu'il prononce une mainlevée de statut alors qu'une commission y est défavorable, ce qui aurait dû, à notre avis, logiquement être le cas par exemple pour Alain FERRANDI, mais que de mémoire d'avocat, ce qui nous a été indiqué, on n'a jamais vu un Garde des Sceaux aller à l'encontre du double décision se prononçant sur une mainlevée du statut de DPS.

Et, on ne l'a pas plus vu cette fois-ci puisque le Garde des Sceaux qui devait statuer, en a été empêché par un décret du 18, pour une décision qui intervient donc le 22 ou peut-être le 21 au soir, une décision signée de la main du Premier ministre.

Je voudrais dire très simplement qu'au-delà de ces éléments, il y a un autre facteur supplémentaire d'inquiétude majeure, de tristesse extrême et aussi de colère : c'est qu'y compris dans la juxtaposition de ce calendrier extrêmement resserré, nos entretiens multiples avec le Président de la République, avec le Garde des sceaux, le décret du 18 décembre, la décision du 21 ou 22, les échanges d'hier dans cette Assemblée où toutes et tous, dans la diversité de nos convictions, et nous savons combien sur ce point beaucoup de celles et ceux qui siègent dans cette Assemblée, et notamment dans les rangs de l'opposition, ne peuvent pas être suspectés de la moindre complaisance pour les faits qui ont valu à ces 3 hommes leur condamnation.

Mais peut-être, à ce moment-là, votre parole d'élus et vos engagements d'élus auraient-ils pu être considérés autant et peut-être plus que les nôtres à travers la trajectoire des uns et des autres, puisqu'ensemble et de façon unanime, nous avons dit simplement que nous demandions le droit et rien d'autre que le droit.

Et, cette juxtaposition du calendrier s'ajoutant à tous les épisodes douloureux, difficiles, voire inacceptables, que nous avons connus depuis quelques jours, me fait dire que vraiment, vraiment, vraiment, nous sommes dans une situation qui est extrêmement inquiétante.

Un dernier mot. Il faut être clair.

Le 10 août 1974, Valéry Giscard d'Estaing, décédé il y a peu, était en visite à la prison Saint-Paul à Lyon, et il avait dit à l'époque la chose suivante qui a marqué des générations de juristes, d'avocats et de magistrats, « la prison, c'est la privation de la liberté d'aller et de venir, et rien d'autre ».

« La prison, c'est la privation de la liberté d'aller et de venir, et rien d'autre ».

46 ans après, nous sommes condamnés, nous en Corse, à revivre en permanence les mêmes injustices.

Cela a été dit, ce que l'on applique à ces hommes, c'est une peine qui n'est prévue par aucun texte. Dans la France qui est, ou qui se veut, qui se revendique le pays des droits de l'homme, qui est une grande démocratie, qui est une démocratie qui réaffirme en permanence son attachement aux principes fondamentaux du droit tel qu'exprimé par la Constitution, par la Convention européenne des droits de l'homme, il a été assumé en face de nous, en face de nous, que cette décision de ne pas rapprocher ces hommes était une décision politique.

On applique à ces hommes une peine qui n'est inscrite dans aucun texte, qui n'a été prononcée par aucun juge, qui n'a fait l'objet d'aucun débat : c'est celle non seulement de devoir continuer, bien au-delà de ce que pourrait permettre les textes, à être privé de liberté, mais pour qu'ils expient jusqu'au bout, en dehors de toute peine, de tout texte et de toute décision, il faut aussi que cette privation de liberté se fasse loin de chez eux, loin de leur famille, les prive de leur droit fondamental à des visites régulières.

C'est ce qui est en train d'être décidé encore aujourd'hui, et cette fois-ci par la plus haute autorité de l'Etat. Et, en tant que citoyen, en tant qu'élus, en tant que responsable, je ne peux pas me résoudre à cette injustice.

Et je voudrais terminer en citant François Mauriac qui écrivait que « la vengeance déguisée en justice, c'est notre plus affreuse grimace », l'Etat vient aujourd'hui de nous offrir, à nous Corses, à tous les Corses et aussi à tous les Français, la plus affreuse grimace.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Compte tenu de la façon dont cet évènement a été commenté par le Président du Conseil exécutif et par moi-même, bien entendu s'il y a des collègues qui souhaitent intervenir sur la question, la parole leur sera donnée.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je vous remercie de me donner la parole.

Je vais être très, très court puisque je me suis déjà exprimé sur le sujet hier, ce qui n'est pas mon habitude, et je précise bien, nous sommes sur ce sujet précisément : je tiens simplement à dire que je suis totalement en phase sur la forme et sur le fond, à ce qui vient d'être dit par les deux présidents.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Pas d'autre demande d'intervention ? Oui, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

A brûle-pourpoint, tant il est vrai qu'il faut réussir à dépassionner.

Moi je voudrais être dans la continuité tout simplement de ce que nous avons évoqué hier, avec la même sobriété. Je rappelais que dans cette affaire, comme dans tant autres, mais dans cette affaire particulièrement, nous en appelons au droit, tout au droit et rien qu'au droit, que les familles des intéressés et tous ceux qui, de près ou de loin, sont sensibles à cette situation, n'ont jamais demandé la charité, la pitié ou la miséricorde, ils ont demandé l'application du droit. Et, je fais partie de ceux qui pensent et qui cultivent l'idée que le contrat social, dans un état de droit, ne donne pas à l'Etat tous les droits, et que la justice doit s'exercer avec sérénité et en motivant des décisions.

Et pour l'heure, même si nous ne disposons pas, en tout cas pour ma part, des motivations sur lesquelles peut s'adosser cette décision, on en est à quelques références un peu elliptiques, en tout cas, à des motivations assez décalées. Et donc, d'une certaine façon, on cultive dans cette affaire une part de mystère.

Vous avez cité Valéry Giscard d'Estaing, je voudrais citer Edmund Burke. Edmund Burke était un parlementaire britannique contemporain de Pascal Paoli. Je ne sais pas s'ils se sont fréquentés, mais il disait la chose suivante : « où commence le mystère, finit la justice ».

« Où commence le mystère, finit la justice ».

### **Le Président TALAMONI**

Oui, ils se sont fréquentés à Londres, Cher collègue.

Je crois quand même que notre Assemblée et notre Conseil exécutif semblent en communion parfaite sur cette question. Et, après ce moment de gravité et de colère contenus, je crois que nous allons passer peut-être, si le Conseil exécutif le souhaite, à la suite de l'ordre du jour.

Alors donc, Jean-Christophe ANGELINI a demandé à présenter les dossiers économiques :

## **SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru relativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME.**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME.**

### **Le Président TALAMONI**

Il convient de faire voter sur l'urgence préalablement. Est-ce que vous voulez dire un mot sur l'urgence de façon à ce que nous procédions au vote, et ensuite vous présentez le rapport au fond ?

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

C'est compliqué de revenir sur des dossiers techniques, après effectivement les annonces qui nous ont été faites. Je vais néanmoins tenter de vous présenter le plus

sobrement possible, les enjeux et rapports dont il est ici question dans le chapitre économique.

Bien sûr, on aura l'occasion d'en débattre, les perspectives sont relativement sombres, y compris à l'aune des prévisions que l'on est en mesure de faire au regard de l'attitude de l'Etat, mais je vais donc préciser les choses.

Donc, sur le plan qui nous occupe, l'urgence parce qu'il s'agit de ces rapports relatifs à l'ingénierie de financement de l'économie, avec qui plus est une réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle et donc, on est dans une mécanique qui doit impérativement donner lieu à un débat et un vote de l'Assemblée avant la fin de l'année civile.

D'où le sceau de l'urgence qui est ici sollicité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, s'agissant de ce rapport, il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Qui est un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous allons voter l'urgence sur ce rapport 445.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI le vote des élus de son groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, avant de voter, je suis très ému et il ne faut pas faire comme s'il ne s'était rien passé, donc je demanderai une suspension de séance après le vote, si c'est possible.

Je me vois mal continuer dans ce climat, ce qui vient de se passer, ce n'est pas comme si ce n'était rien, je ne me sens pas trop de continuer comme s'il ne se passait rien.

Donc, je demanderai une suspension de séance après avoir voté, bien entendu, puisque le vote a commencé.

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI : **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

### **Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Mattea CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Jean-François CASALTA et Anne TOMASI, **vuteme à prò**.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et moi-même, nous votons **CONTRE l'urgence**.

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine RIERA, votons **CONTRE**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, **l'urgence est votée par l'Assemblée de Corse.**

Donc, M. le Conseiller exécutif, je pense que nous sommes d'accord pour suspendre la séance, comme Hyacinthe VANNI l'a demandé, M. le Président de l'Exécutif ? Ou bien souhaitez-vous que nous suspendions la séance dès à présent et que nous reprenions l'examen du rapport...

**M Jean-Christophe ANGELINI**

Sous couvert du Président du Conseil exécutif, mais il précisera la position qui est la nôtre, je pense qu'il est plus logique que nous fassions droit à la demande de M. VANNI et que nous suspendions immédiatement et que nous reprenions au moment où vous nous l'indiquerez.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, M. le Président du Conseil exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

A votre disposition pour faire comme cela, étant précisé qu'il faut sans doute reprendre un peu tôt, vu qu'il nous reste quand même plusieurs dossiers, des motions et notamment certains dossiers qui doivent impérativement passer pour des raisons techniques, juridiques et financières.

**Le Président TALAMONI**

Reprise de la séance à 14 h.

**La séance est suspendue à 12 heures et reprise à 15 h 25.**

**Le Président TALAMONI**

Merci aux collègues de regagner leur fauteuil. Nous allons reprendre la séance.

Quelques mots d'explication sur les discussions que nous avons eues à l'instant en présence des délégués ou des présidents de tous les groupes.

Compte tenu de ce qui s'est passé ce matin, un certain nombre de groupes, de collègues ont estimé que notre Assemblée ne pouvait pas reprendre ses travaux

normalement, comme si de rien n'était, et qu'il convenait de mettre un terme immédiatement à la réunion de cette Assemblée, à cette session.

Il se trouve qu'il y a parmi les rapports que présente le Conseil exécutif, sur la dizaine de rapports qui restent à examiner, à peu près la moitié qui doivent être votés avant la fin de l'année, y compris des rapports qui ne peuvent pas être votés en commission permanente pour des raisons juridiques. On ne peut les voter qu'à l'occasion de cette réunion de l'Assemblée de Corse.

Effectivement, la question est complexe compte tenu du problème juridique que nous rencontrons et donc, après discussion avec l'ensemble des responsables des groupes, nous proposons les modalités suivantes : nous ne faisons passer aujourd'hui que les rapports qui doivent être impérativement votés avant la fin de l'année. Nous le faisons sans débat, c'est-à-dire que l'ensemble des groupes qui vont confirmer leur position, s'engagent à ne pas intervenir par solidarité avec ce mouvement que nous voulons solennel. Nous faisons passer ces 5 ou 6 rapports qui ne peuvent pas être renvoyés au-delà du 31 décembre, sans débat et nous levons la séance.

Voilà la proposition que nous faisons conjointement, M. le Président du Conseil exécutif, mesdames et messieurs les représentants des groupes qui ont participé à ces discussions.

Je demande d'abord au Président du Conseil exécutif et puis aux représentants des groupes de donner publiquement leur position sur cette démarche collective qui vise à montrer que notre Assemblée ne saurait accepter la situation qui est faite à la Corse à partir de la décision dont nous avons longuement parlé ce matin.

### **Le Président SIMEONI**

Le Conseil exécutif de Corse valide cette proposition qui a fait l'objet d'un débat et me semble-t-il d'un accord unanime.

L'esprit est donc bien, premièrement, d'acter que nous ne pouvons pas reprendre et continuer nos travaux normalement eu égard à ce qui s'est passé ce matin. Deuxièmement, faire passer aujourd'hui ce qui doit impérativement passer avant le 31 décembre, notamment pour des raisons tenant au bon fonctionnement de l'institution.

Sur la base de ces critères, le Conseil exécutif, sous mon autorité, a donc écarté un certain nombre de dossiers qui seront renvoyés. Il y en aura 3 rapides de ma part, de la part de Mme FAZI et ensuite M. ANGELINI qui a des crédits à impérativement engager aussi avant le 31 décembre.

Tous les autres rapports seront renvoyés à la session suivante.

**Le Président TALAMONI**

Je rappelle que les rapports que vient d'évoquer le Président du Conseil exécutif seraient adoptés sans débat.

Je demande aux différents groupes de confirmer leur acquiescement à ces modalités que nous proposons.

Le groupe « Femu a Corsica »?

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous sommes d'accord avec ce procédé. Les dossiers qui ne peuvent pas être renvoyés, on est prêts à les examiner sans débat.

**Le Président TALAMONI**

Le groupe Corsica Libera ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je vous confirme que, eu égard au contexte, la position que vous avez énoncée au préalable a bien été validée par le groupe « Corsica libera ».

**Le Président TALAMONI**

Le groupe PNC ?

**Mme Anne TOMASI**

Le groupe « PNC » partage cet avis. La situation est vraiment gravissime et inacceptable. L'urgence nous oblige à rester pour quelques rapports, mais nous partageons la position présentée.

**Le Président TALAMONI**

Le groupe Per l'Avvene ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vous confirme que nous partageons cette analyse.

Pour notre part, nous sommes situés à la hauteur des enjeux compassionnels à ce matin. Nous pensions qu'il était de notre devoir de faire fonctionner jusqu'au bout l'assemblée délibérante, c'est-à-dire l'intégralité des rapports du Conseil exécutif et l'intégralité des débats que nous aurons pu avoir à l'occasion de l'examen des motions.

Ce faisant, sans compromettre la poursuite des travaux par défaut de quorum et puisqu'il n'y aura pas de débat, nous allons discrètement nous retirer, non sans avoir souhaité à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Bone feste di Natale à tutti !

**Le Président TALAMONI**

Le groupe Andà per Dumane ?

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Un petit mot quand même.

On regrette cette décision prise et au-delà de la sphère régionale, c'est quand même une atteinte à la démocratie pour tout le pays. Au-delà de nos problèmes corses, c'est une atteinte complète à la démocratie.

Bien entendu, notre groupe s'associe à cette proposition. On ne fera aucune intervention pour les rapports.

**Le Président TALAMONI**

Le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » ?

**Mme Valérie BOZZI**

Effectivement, nous aussi, nous pensions que nous pouvions terminer cette session même si on rejoint la douleur suite à cette décision. Le moment de compassion passé, nous aurions pu terminer nos travaux.

Maintenant, vous avez choisi de sélectionner les dossiers qui doivent être votés avant le 31 décembre. Nous sommes d'accord pour ne pas intervenir sur les dossiers sélectionnés.

### **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas une sélection, c'est uniquement une question d'impératif juridique. Il y a un certain nombre de sommes qui doivent être débloquées aussi et elles ne peuvent l'être que sur la base de délibérations de notre Assemblée.

Nous allons donc demander au Conseil exécutif de présenter rapidement les rapports qui vont être votés sans débat.

Mme FAZI a la parole.

## **SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

\* **Raportu n° 403** : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica

\* **Rapport n° 403** : Modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Je vais vous présenter le rapport n° 403. Il s'agit d'une modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Depuis 2019, nous avons adopté un certain nombre de dispositions relatives au premier règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse qui vise à prendre en charge essentiellement des situations individuelles, au moyen, notamment, d'allocations (APA, PCH, RSA...) et de secours financiers d'urgence. Les personnes vulnérables, rencontrant des difficultés sont concernées ; il peut s'agir de personnes isolées, de familles avec ou sans enfants et de bénéficiaires du RSA.

Ces dispositions ne sont pas figées dans le temps et sont donc susceptibles d'être adaptées à l'évolution de la réglementation en vigueur, des besoins de la population ou de

la politique menée par la Collectivité de Corse, en lien notamment avec « U prughjettu suciale ».

La première modification, l'action sociale de proximité et des bénéficiaires du RSA, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2020, l'Assemblée de Corse a autorisé la modification du règlement en y apportant les dérogations suivantes :

- Octroi d'une aide financière supplémentaire, en matière alimentaire et d'hygiène, au bénéfice des personnes isolées et des familles sans enfants qui en font la demande, durant la période concernée, après avis du travailleur social, (ce qui porte à quatre le nombre de secours financiers attribués, contre trois précédemment).
- Pour les bénéficiaires du RSA : la prise en charge des frais de cantine aux trois trimestres de l'année scolaire (jusque-là deux trimestres pouvaient être pris en charge), l'octroi d'une aide financière supplémentaire sur une période de 12 mois consécutifs et l'intervention des « référents sociaux » pour actionner le volet social du dispositif insertion et plus uniquement les « travailleurs sociaux ».

Vous avez des termes génériques qui sont expliqués dans les annexes.

Ces dérogations s'inscrivaient alors dans le contexte de crise sanitaire, qui n'était pas sans conséquences sociales comme chacun le sait, et qui a conduit la Collectivité de Corse, sur la base des remontées du territoire, à modifier temporairement les règles d'attribution en vigueur. Cette modification temporaire du règlement devait donc prendre fin au 31 décembre 2020.

Compte tenu de la situation actuelle, de la persistance de la crise sanitaire, ces mesures provisoires et dérogatoires intègrent donc de façon pérenne le règlement des aides.

La prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le contexte sanitaire actuel, les accueillants familiaux sont confrontés à des conditions de travail très difficiles, notamment en termes de présence. Le cœur même de ce métier, très contraignant, exige une présence de tous les instants au titre de la continuité de l'accueil : il est indispensable de permettre à ces accueillants de prendre plus facilement des jours de repos, au moyen d'une aide financière destinée à supporter les charges liées au recours à des remplaçants.

J'ai un amendement sur ce paragraphe que je vous lirais ensuite.

Sur la protection de l'enfance, le règlement en vigueur prévoit l'attribution de secours financiers dans le cadre de la protection de l'enfance : ce sont des aides légales

obligatoires, qu'ils s'agissent de secours exceptionnels ou d'allocations mensuelles temporaires.

Ces dernières visent à apporter un soutien financier à des familles qui connaissent une insuffisance de ressources, dans le but de préserver l'équilibre familial et/ou de favoriser le maintien des enfants au foyer.

Après échanges avec les agents en charge de l'attribution de ces aides, il apparaît nécessaire d'instituer une commission consultative d'attribution des aides financières de l'aide sociale à l'enfance, afin de fournir une aide à la décision par l'édition d'avis collégiaux et de garantir l'homogénéité et l'équité des décisions proposées.

Je vous remercie. Si vous voulez, je vous lis l'amendement concernant les travailleurs familiaux.

**Le Président TALAMONI**

Vous n'êtes pas obligée de le lire intégralement.

**Mme Bianca FAZI**

Il est très court.

En page 4, au début du paragraphe : « dans des conditions qui suivent, la Collectivité de Corse », il faut ajouter « en 2021 ».

En page 5, à la fin du paragraphe « Modalités spécifiques à l'année 2020 : Pour l'année 2020, le contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19 n'a pas permis le fonctionnement habituel des familles d'accueil. Le recours à des intervenants externes à des remplaçants a été extrêmement limité compte tenu du risque épidémique. Cette situation entraîne une mobilisation plus forte des accueillants afin d'assurer la continuité des prises en charge. A titre exceptionnelle, une indemnisation forfaitaire est proposée aux accueillants familiaux qui ont été mobilisés afin de répondre à l'urgence sanitaire. Sont concernés par la modalité dérogatoire au titre de 2020, les accueillants agréés qui ont hébergé au moins une personne dans le cadre du contrat d'accueil entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2020. Le versement de l'aide financière est effectué de manière forfaitaire à hauteur de 1 500 € pour les accueillants familiaux concernés ».

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable de la commission des finances.

**Le Président TALAMONI**

Il est convenu que les groupes ne s'exprimeraient pas sur ce rapport, comme sur les suivants d'ailleurs.

Nous allons voter une seule fois pour le rapport amendé. Nous n'allons pas faire un vote séparé pour l'amendement. Vous avez à vous prononcer à présent sur le rapport auquel est intégré l'amendement n°1 du Conseil exécutif à son propre rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues.

**Le rapport (403) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>5</sup>.**

(Absents : groupe Per l'Avvene)

J'interroge le Conseil exécutif sur le rapport suivant qu'il entend présenter en demandant à l'Exécutif, dans l'esprit de ce que nous avons décidé, d'être vraiment concis, dans l'esprit des efforts qui sont faits par tous les groupes de l'Assemblée.

\* **Raportu n<sup>u</sup> 417 : Attribuzioni di un finanziamentu cumplimentari a l'aiutu eccizzionali di fin d'annata 2020**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 417 : Attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année 2020**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 20/231 AC

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit d'une synthèse sur le rapport n° 417.

C'est l'attribution d'un complément financier à l'aide exceptionnelle de fin d'année.

Nous accordons, comme vous le savez, tous les ans, une aide exceptionnelle qui consiste un peu en la prime de Noël. Nous proposons à l'Assemblée d'augmenter de 50 € la prime qui a déjà été votée par l'Assemblée, il y a deux mois, je crois.

Il s'agit de faire ce complément de 200 000 € avec 50 € supplémentaires par prime.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois qu'il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas d'autres avis de commissions. Je vais mettre aux voix ce rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI,

Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »: Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues.

**Le rapport (417) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>6</sup>.**

**(Absents : Groupe Per l'Avvene)**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 414 : Internalizzazione di i fondi di sulidarità per l'alloghju**

**\* Rapport n° 414 : Internalisation des Fonds de Solidarité pour le Logement**

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit d'internaliser ce qu'on appelle communément le « FSL » qui était auparavant géré par les CAF.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 20/232 AC

Il vous est proposé d'approuver cette internalisation au sein du budget de la Collectivité de Corse. En parallèle, une concertation de l'ensemble des partenaires financiers a été amorcée au cours du dernier semestre 2020. Le choix de l'internalisation permet à la Collectivité de renforcer son rôle en matière d'accompagnement financier social des ménages.

Je vous propose d'approuver ce rapport. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Avis de la commission de la culture ?

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Et la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Également favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de débat. Nous allons passer au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José

FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues.

**Le rapport (417) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>7</sup>.**

**(Absents : Groupe Per l'Avvene)**

M. ANGELINI va présenter le rapport suivant. Je répète ce que je disais à l'instant, à savoir que, dans l'esprit commun qui s'est manifesté à travers cet accord et ces modalités d'adoption des rapports, l'Exécutif doit également faire preuve de concision.

**SVILUPPU ECONOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<sup>7</sup> Délibération N° 20/233 AC

\* **Raportu nu 445 : Riduzione di u muntante FEDER privisiunale di u pattu quattru rilativu à svugliamentu di u fondu di garanzia bancaria TPE-PME**

\* **Rapport n° 445 : Réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

De manière extrêmement brève, sur le rapport n° 445, relatif à la réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle, nous avons passé, quand je dis « nous », c'est la Collectivité et pour le compte de la Collectivité, l'ADEC en particulier, un accord-cadre en matière d'ingénierie financière.

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu des éléments techniques qui nous reviennent sur le lot 2 qui a été attribué à la CADEC, une inadéquation entre la durée des crédits d'investissement qui sont délivrés au TPE et la garantie proposée dans l'accord-cadre.

Au regard du montant des contreparties appelées par l'enveloppe FEDER dont je rappelle qu'elle est de 4,5 M€ conformément à l'axe 3 du PO FEDER, nous devons aujourd'hui tenir compte des difficultés que nous fait remonter l'opérateur quant à la réalisation et à la consommation du fonds.

Donc, techniquement parlant, il nous faut aujourd'hui amender lesdites dispositions et réduire l'enveloppe prévisionnelle, avec une révision du plan de financement et une Collectivité de Corse qui reste partenaire, notamment au titre des AP de la contrepartie nationale sur le budget supplémentaire 2020.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je rappelle que l'urgence a été approuvée ce matin s'agissant de ce dossier. Avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Avis de la commission du développement ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de débat. Nous allons passer au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie

GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues.

**Le rapport (445) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>8</sup>.**

(Absents : groupe Per l'Avvene)

Rapport suivant n° 429.

**\* Rapportu n° 429 : Dispositivu Crea'Imprese : accumpagnamentu per a creazione è a ripresa d'impresa per i disimpiecati o e persone chi scontratu difficoltà d'inserzione in Corsica**

**\* Rapport n° 429: Dispositif Crea'Imprese : Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion en Corse**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Il s'agit du dispositivu « Crea'impresa » qui vient prendre le relai des crédits dits « Nacre » dont vous savez qu'ils ont, par délibération de l'Assemblée de Corse, été transférés à la Collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; l'Etat n'étant plus compétent pour mettre en œuvre ce dispositif.

Par délibérations successives, nous l'avons rendu opérationnel jusqu'au moment où je vous parle, où il est maintenant question de le financer dans le contexte particulier que nous vivons, avec la crise COVID. Ces dispositifs et crédits vont avoir un effet particulier sur les demandeurs d'emploi indemnisés, les demandeurs d'emploi non indemnisés, les bénéficiaires de minimas sociaux et les jeunes de moins de 26 ans, avec des modalités originales d'accompagnement, notamment vers la création d'entreprises, avec une aide au montage du projet et un certain nombre d'éléments livrables pour ce faire qui sont donc précisés, notamment en page 8. Et ensuite, un appui au développement en postes création et/ou en postes reprise.

Vous avez les tableaux financiers en page 10 qui sont annexés.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 20/230 AC

Un montant d'opération qui est prévu dans la délibération avec notamment 300 à 350 000 € sur la phase 1, 400 à 550 000 sur la phase 2 et 900 000 à 1,1 M€ sur la phase 3.

Voilà président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Commission du développement ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons passer au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI,

Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues.

**Le rapport (429) est ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés<sup>9</sup>.**

(Absents : groupe Per l'Avvene)

Je pense que nous avons épuisé la liste des rapports dont l'examen a été nécessairement...

**Le Président SIMEONI**

Il y a la question de la DM et du tableau des effectifs.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 20/234 AC

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**BUGETTU - FINANZE / BUDGET – FINANCES**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 430** : **Decisione modificativa n<sup>u</sup> 4 di u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 430** : **Décision Modificative n<sup>o</sup> 4 du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

**Le Président SIMEONI**

C'est une délibération modificative qui vous propose de procéder à une annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement devenues caduques pour un montant total de 147 980 087,99 €: 114 717 730,36 €pour les AP ; 33 270 317,63 €pour les AE.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons passer au vote.

Le secrétariat général me signale que, s'agissant de cette délibération, il vaudrait mieux procéder à un vote complet après appel nominal.

Nous allons demander à une secrétaire de séance présente, ou à défaut le secrétaire de séance de ce matin. C'est M. VANNI qui va procéder à l'appel de manière à ce que nous votions dans les formes.

***M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des conseillers.***

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
 Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
 M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA  
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Julien PAOLINI  
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
 M. François ORLANDI à M. Antoine POLI  
 M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
 Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (430) est ADOPTE<sup>10</sup>.**

---

<sup>10</sup> Délibération N° 20/235 AC

**Résultats du vote :****49 pour****14 absents.**

Rapport suivant :

**PROGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

\* **Raportu n° 387** : Approvu di l'aghjustu n° 2 di u Cuntrattu di Pianu Statu - CTC 2015-2020

\* **Rapport n° 387** : Approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 2 du Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020

**Le Président TALAMONI**

Avis de la commission du développement.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'interroge les groupes sur le vote des élus.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

### **Le Président TALAMONI**

**Le rapport (387) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés<sup>11</sup>.**

**(Absents : groupe Per l'Avvene)**

Dernier rapport :

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

<sup>11</sup> Délibération N° 20/236 AC

\* **Raportu n<sup>u</sup> 409** : Mudifica di u listinu di l'effittivi dopu a l'uparazioni d'avanzamentu e di prumuzioni

\* **Rapport n<sup>o</sup> 409** : Modification du tableau des effectifs suite aux opérations d'avancement et de promotion

### **Le Président SIMEONI**

C'est un rapport relatif à la modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse pour permettre la création de différents postes, selon les modalités et pour des raisons évoquées dans le rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons passer au vote.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR.**

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (409) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés<sup>12</sup>.**

(Absents : groupe Per l'Avvene)

\* **Raportu n<sup>u</sup>-407 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

\* **Rapport n° 407 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

**Le Président SIMEONI**

J'écarte le dernier rapport en application de la règle d'organisation de l'Assemblée, je vous demande ce tout dernier rapport sur la création d'un poste d'ingénieur hors classe conformément au ratio de 100 % voté par la CAP.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 20/237 AC

**Le Président TALAMONI**

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons passer au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcellu CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « PNC », élus présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport (407) est ADOPTE à l'unanimité des votants est représentés<sup>13</sup>.**

(Absents : Groupe Per l'Avvene)

Nous avons épuisé la liste des rapports dont l'examen ne pouvait être différé. Les autres rapports, motions sont renvoyés. Nous ne compléterons pas non plus la commission permanente comme cela a été prévu ce que matin.

Je lève la séance en vous souhaitant à toutes et à tous un bon Natale !

È à prestu !

**Le Président SIMEONI**

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, Chers amis, bon Natale è bone feste à voi eletti è persunali di sicuru, è à tutti !

À ringrazià vi.

***La séance est levée à 16 h 06.***

---

<sup>13</sup> Délibération N° 20/238AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

---

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

7<sup>Ma</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020  
21 È 22 DI-DICEMBRE  
7<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
21 ET 22 DECEMBRE

**MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES ET  
 DES ACTIONS SOCIALES  
 ET MEDICO-SOCIALES DE CORSE**  
*Rapport n°403*

**AMENDEMENT N° 1**

**DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 4, en début du paragraphe qui débute par « Dans les conditions qui suivent, la Collectivité de Corse », ajouter :**  
 « En 2021 »

**Page 5, après la fin du paragraphe du 4°, ajouter un 5° :**  
**5° Modalités spécifiques à l'année 2020 :**

Pour l'année 2020, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, n'a pas permis le fonctionnement habituel des familles d'accueil. Le recours à des intervenants externes et à des remplaçants, a été extrêmement limité, compte tenu du risque épidémique. Cette situation a entraîné une mobilisation plus forte des accueillants afin d'assurer la continuité des prises en charge dans le cadre de l'agrément dont ils disposent.

A titre exceptionnel, une indemnisation forfaitaire 2020 est proposée aux accueillants familiaux qui ont été mobilisés afin de répondre à l'urgence sanitaire.

- Sont concernés par la modalité dérogatoire au titre de 2020, les accueillants familiaux agréés qui ont hébergé au moins une personne, dans le cadre du contrat d'accueil, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2020.
- Le versement de l'aide financière est effectué de manière forfaitaire, à hauteur de **1 500 euros** pour les accueillants familiaux concernés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

---